Quatre-vingt-troisième année. — N° 255. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 28 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté portant désignation d'assesseurs des tribunaux pour enfants (rectificatif) (p. 10762).

Arrêté conférant l'honorariat (greffiers) (p. 10762).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 12 octobre 1951 portant remises de débets (p. 10762).

Arrêtés portant mises en disponibilité et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (études et fabrications d'armement et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10762).

Liste des candidats autorisés à se présenter aux concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales (année 1951) (modificatif) (p. 10763).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 26 octobre 1951 fixant le règlement des concours pour les emplois de surveillant de travaux et commis dessinateur d'agence des bâtiments de France (p. 10763).

Arrêté portant délégation de fonctions d'inspecteur d'académie (enseignement du premier degré) (rectificatif) (p. 10764).

Listes d'aptitude aux fonctions (année 1951) :

Inspecteur d'académie (p. 10764).

Inspecteur primaire de Seine et Seine-et-Oise (p. 10764).

Directeur et directrice d'école normale (p. 10764).

Inspectrice des écoles maternelles de Seine et Seine-et-Oise (p. 10764).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 12 octobre 1951 portant approbation de l'acte de concession et du cahier des charges particulier concernant la construction et l'exploitation d'une gare routière publique de voyageurs à Lisieux (p. 10764).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens (p. 10765).

Arrêtés portant nominations, affectations et détachements (ponts et chaussées) (p. 10765).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret n° 51-1224 du 27 octobre 1951 portant fusion du service central de l'électricité et du service technique des grands barrages (p. 10765).

Arrêté du 27 octobre 1951 relatif aux attributions du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages (p. 10766).

Arrêté portant nomination du chef du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages (p. 10766).

Circulaire du 24 octobre 1951 relative à la surveillance et à l'entretien des appareils de liquéfaction et de distillation de l'air (p. 10766).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Décret du 27 octobre 1951 chargeant le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, de l'intérim du ministère du commerce et des relations économiques extérieures (p. 10766).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 25 octobre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10766).

Arrêtés portant promotions, réintégration, mutations, mise en disponibilité, acceptation de démission, exclusion de fonctions, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatifs (eaux et forêts) (p. 10767).

(1 f.)

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret portant désignation du secrétaire général par intérim du Gabon (rectificatif) (p. 10770).

Arrêtés portant promotion et mises en position de mission:

Administrateurs (p. 10770).

Administration centrale (p. 10770).

Gouverneurs (p. 10770).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-1215 revisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles annexés au décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (rectificatif) (p. 10770).

Arrêtés du 19 octobre 1951 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10770).

Arrêté du 22 octobre 1951 supprimant une autorisation d'assumer la gestion partielle du risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles (p. 10770).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 23 octobre 1951 portant homologation de barèmes (p. 10770).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant nomination des membres titulaires et de membres correspondants de la commission permanente du Codex (p. 10770).

Naturalisations et réintégrations (p. 10771).

Nominations à des emplois réservés (p. 10777).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions du vendredi 27 octobre 1951 (p. 10777).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire ou de stagiaire des perceptions à la direction des finances du Maroc (p. 10778).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif aux nominations pour les emplois de conservateur et d'assistant des musées nationaux, du personnel scientifique des musées classés et de conservateur des musées contrôlés (p. 10778).

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans deux musées contrôlés (p. 10778).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de ruminants et de porcins en provenance des Pays-Bas (p. 10778).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de trois avenants portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (p. 10778).

Avis relatif à l'extension d'une annexe à l'avenant du 30 décembre 1948 portant adhésion de la branche professionnelle de la publicité à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (p. 10779).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (41e semaine) (p. 10779).

Annonces (p. 10780).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Désignation d'assesseurs des tribunaux pour enfants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 octobre 1951: page 10391, 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « Assesseur suppléant: M. Eugène Lepetit », lire: « Assesseur titulaire: M. Eugène Lepetit ».

Greffiers.

Par arrêté du 22 octobre 1951, M. Cabaret (Albert), ancien greffier au tribunal de première instance d'Orléans, est nommé greffier honoraire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Remises de débets.

Par arrêté du 12 octobre 1951, sous réserve d'un versement préalable de 16.500 F, il est fait remise gracieuse à Mme Capoul (Charlotte), épouse Putino, demeurant à Bône (Algérie), 6, rue Jean-Jaurès, d'une somme de 33.610 F restant due sur celle de 35.610 F indûment perçue au titre de délégation de solde.

Par arrêté du 12 octobre 1951, il est fait remise gracieuse à M. Elezaar Khélifa ben M'Hamed, résidant à Charon (Alger) chez M. Hamedi Ahmed, employé au C. F. A., de la somme de 43.590 F indûment perçue au titre de la délégation de solde.

Par arrêté du 12 octobre 1951, il est fait remise gracieuse à M. Laroye (Marcel), hospitalisé au sanatorium de Liancourt (Oise), d'une somme de 15.080 F indûment perçue au titre de la délégation de solde en 1945 et 1946.

Par arrêté du 12 octobre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Loiselet (Germaine), née Urcun, demeurant à Condé-sur-Noireau (Calvados), rue Saint-Pierre, et aux ayants droit de M. Loiselet de la somme de 20.000 F restant due sur celle de 29.008 F indûment perçue au titre de la délégation de solde de 1943 à 1945.

Par arrêté du 12 octobre 1951, il est fait remise gracieuse à M. Lorand (Maurice), domicilié, 36, rue Emile-Dequen, à Vincennes (Seine), de la somme de 4.572 F restant due sur celle de 13.812 F indûment perçue à titre de délégation de solde en 1945.

Par arrêté du 12 octobre 1951 et sous réserve d'un versement de la somme de 30.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Remy (Roger), dessinateur à l'établissement central du matériel à Aubervilliers, de la somme de 63.800 F représentant le montant total de la dette dont il est redevable envers le Trésor pour trop-perçu des prestations familiales.

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, la titularisation dans le cadre complémentaire de bureau des agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent, prononcée par arrêté en date du 30 mai 1951, est annulée:

Agents de bureau de 2e classe.

Lago (Arnaud), atelier de fabrication de Caen.

Agents de bureau de 3e classe.

Tahon (Gilbert), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Mossiere (Cécile), direction régionale de surveillance du Sud-Est.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre en date du 28 août 1951, Mme Lanterne (Marguerite), née Vorschiseck, agent du cadre complémentaire de bureau au magasin atelier du matériel de Douai, est mise, sur sa demande, en disponibilité pour charges de famille, pour une durée de deux ans, à compter du 18 juillet 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme veuve Grimmer, née Lefebvre (Antoinette), commis administratif au parc régional du génie de Lille, est placée dans la position de disponibilité d'office, pour raison de santé, pour les périodes ci-après: du 17 avril 1950 au 16 avril 1951 (régularisation); du 17 avril 1951 au 16 avril 1952.

Liste des candidats autorisés à se présenter aux concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales (année 1951).

Modificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1951, page 10644:

§ IV. — *Pour le titre de spécialiste des hôpitaux coloniaux.*

b) Médecin dermatologiste (dermato-vénéréologie).

Rayer: « M. le médecin commandant Bonniol (Marie) (1) ».

(Le reste sans changement.)

(1) Inapte temporairement à servir outre-mer.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Règlement du concours pour l'emploi de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-786 du 24 juin 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des surveillants de travaux d'agence des bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux à la direction de l'architecture, notamment son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 18 octobre 1951, relatif au concours pour l'emploi de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France à la direction de l'architecture, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Art. 2. — Le concours pour l'emploi de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux à la direction de l'architecture comprend:

1° Une épreuve d'admissibilité;

2° Des épreuves d'admission.

Art. 3. — L'épreuve d'admissibilité comporte, conformément aux dispositions de l'article 4 (§ 3) du décret du 24 juin 1950, un exposé par le candidat de ses titres, avec production des références justifiant cinq ans de pratique professionnelle comme ouvrier ou agent de maîtrise dans un service industriel de l'Etat ou de la ville de Paris, ou dans une entreprise privée du bâtiment.

Le jury appréciera ces titres par une note de 0 à 20.

Cette épreuve sera affectée du coefficient 2. Une note inférieure à 6 sur 20 sera éliminatoire.

Art. 4. — Les épreuves d'admission comprennent:

a) Epreuves écrites:

1° Un rapport sur une question de service (temps accordé: deux heures; coefficient: 3);

2° Un croquis coté d'un élément de construction (temps accordé: deux heures; coefficient: 2);

3° Une épreuve de calcul (du programme du brevet élémentaire) portant sur des surfaces ou volumes (temps accordé: deux heures; coefficient: 2).

Pour chacune de ces épreuves, une note inférieure à 6 sur 20 sera éliminatoire.

b) Epreuves orales:

1° Une interrogation sur la terminologie du bâtiment (coefficient: 3);

2° Une interrogation sur les matériaux en usage dans le bâtiment et leur mise en œuvre (coefficient: 3);

3° Une épreuve de calcul mental (coefficient: 1).

Chaque interrogation sera d'une durée moyenne de dix minutes.

Pour les deux premières épreuves, une note inférieure à 6 sur 20 sera éliminatoire.

Pour être admis au concours, les candidats devront justifier d'une moyenne de 12 sur 20 pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, totaliser 180 points et n'avoir obtenu aucune note éliminatoire.

Art. 5. — Les épreuves seront jugées par un jury dont la composition sera fixée par arrêté du secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Art. 6. — Le directeur de l'architecture et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1951.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Règlement pour l'emploi de commis dessinateur d'agence des bâtiments de France.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-787 du 24 juin 1950 fixant le statut des commis dessinateurs d'agence des bâtiments de France à la direction de l'architecture, notamment son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 18 octobre 1951, relatif au concours pour l'emploi de commis dessinateurs d'agence des bâtiments de France, est remplacé par les dispositions suivantes.

Art. 2. — Le concours pour l'emploi de commis dessinateurs d'agence des bâtiments de France à la direction de l'architecture comprend les épreuves suivantes:

a) Epreuves écrites:

1° Rédaction sur un sujet ayant trait au service des commis dessinateurs (temps accordé: deux heures; coefficient: 1);

2° Epreuve de calcul (du programme du brevet élémentaire) sur les surfaces et les volumes (temps accordé: deux heures; coefficient: 2);

3° Un croquis coté à main levée d'un élément d'architecture (temps accordé: deux heures; coefficient: 3);

4° Mise au net à une échelle donnée de ce croquis coté (temps accordé: trois heures; coefficient: 3).

Pour être admis à subir les épreuves orales les candidats doivent en outre réunir un total de 108 points soit une moyenne de 12 sur 20.

b) Epreuves orales:

1° Interrogation sur la terminologie courante du bâtiment et sur les matériaux en usage dans le bâtiment et leur mise en œuvre (coefficient: 2);

2° Histoire sommaire de l'architecture en France (coefficient: 1);

3° Interrogation facultative sur les notions de métré, de vérification et de comptabilité des travaux.

Chaque interrogation sera d'une durée moyenne de dix minutes.

Il ne sera fait état de cette interrogation dans le total des points obtenus par le candidat que si la note est au moins de 10.

Pour être admis au concours les candidats devront justifier d'un total de 144 points correspondant à la moyenne générale de 12 sur 20, non compris l'épreuve facultative.

Art. 3. — Le jury de concours sera composé d'un comité central siégeant à Paris et de commissions régionales présidées chacune par un membre du comité central.

La commission du comité central et des commissions régionales sera déterminée par arrêté du secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Art. 4. — Le directeur de l'architecture et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1951.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 septembre 1951: page 9861, 1re colonne, au lieu de: « Vu le décret du 7 mai 1918 », lire: « Vu le décret du 7 mai 1938 ».

Liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie.

Par arrêté en date du 24 mai 1951, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie pour l'année 1951 les fonctionnaires dont les noms suivent:

1° *Fonctionnaires agrégés.*

MM.
Bailly (Fernand), professeur au lycée de Nancy.
Bergeaud (Camille), professeur au lycée Henri-IV (réinscription 1949-1950).
Buffet (Paul), professeur au lycée de Nantes (réinscription 1947-1948-1949-1950).
Courbin (Henri), professeur au lycée de Lyon.
Entz (Rodolphe), détaché en zone française d'occupation en Allemagne.
Guinez (Bernard), proviseur au lycée de Vannes (réinscription 1949-1950).
Jung (Joseph), chargé des fonctions d'inspecteur d'académie au Tchad-Oubangui.
Labrouche (Roger), professeur au lycée de Béziers.
Moline (René), proviseur au lycée d'Hanoï.
Rehm (Jean), professeur au lycée d'Istanbul (réinscription 1947-1949-1950).
Renon (Jean), directeur de l'instruction publique au Cameroun.

2° *Fonctionnaires non agrégés.*

MM.
Blanchard (René), inspecteur primaire au Havre (réinscription 1947-1948-1949-1950).
Bergèse (Etienne), inspecteur primaire en Tunisie.
Bridon (Pierre), inspecteur primaire à Albi.
Courtin (Georges), faisant fonction d'inspecteur d'académie en Afrique occidentale française (réinscription 1947-1948-1949-1950).
Degremont (Henri), inspecteur primaire à Constantine (réinscription 1948-1949-1950).
Dussauge (Pierre), inspecteur primaire à Annecy.
Tanton (Armand), inspecteur primaire à Laval (réinscription 1947-1948-1949-1950).

La liste ainsi établie annule et remplace les précédentes.

Liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire de Seine et Seine-et-Oise (année 1951).

Par arrêté en date du 24 mai 1951, sont inscrits à nouveau sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire de Seine et Seine-et-Oise les fonctionnaires dont les noms suivent:

MM. Auxemery, inspecteur primaire à Guéret.
Bonnet (Jean), directeur de l'école normale de la Rochelle.
Cornet, inspecteur primaire à Douai.
Couderc, directeur de l'école normale d'Arras.
Emrik, inspecteur primaire à Amiens
Groisard, inspecteur primaire aux Sables-d'Olonne.
Juredieu, inspecteur primaire à Clermont-Ferrand.
Pontoizeau, inspecteur primaire à Bourges.
Tournis, inspecteur primaire à Fécamp.
Mmes Brule, directrice de l'école normale de Tours.
Delale, inspectrice primaire à Meaux.
Mlle Hamel, directrice de l'école normale du Mans.
Mme Seclet-Riou, professeur à l'école normale des Batignolles.

La présente liste annule et remplace la précédente.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur et directrice d'école normale (année 1951).

Par arrêté en date du 24 mai 1951, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur et directrice d'école normale, les fonctionnaires dont les noms suivent:

1° *Directeurs.*

MM.
Bassecoulard, inspecteur primaire à la Tour-du-Pin (réinscription).
Begusseau, inspecteur primaire à Bastia (réinscription).
Berthelot, inspecteur primaire à la Guadeloupe (réinscription).
Bourgeois, inspecteur primaire au Maroc (réinscription).
Despilho, inspecteur primaire à Constantine-Ouest (réinscription).
Leclercq, inspecteur primaire au Maroc (réinscription).
Paquet, inspecteur primaire au Blanc (réinscription).
Flamand, inspecteur primaire à Marrakech.
Guiot, inspecteur primaire à Carvin.
Thibault, inspecteur primaire à la Flèche.

2° *Directrices.*

Mlles
Audouze, professeur à l'école normale du Bourget (réinscription).
Bonhomme, directrice du C. M. de Villefranche (Saône) (réinscription).
Carrère, professeur à l'école normale de Tours (réinscription).
Lacour, professeur à l'école normale des Batignolles (réinscription).
Mathieu, professeur à l'école normale de Privas (réinscription).
Raynaud, professeur à l'école normale de Strasbourg-Forêt-Noire (réinscription).
Roux, professeur à l'école normale de Lyon (actuellement en congé de longue durée (réinscription).
Mougeot, professeur à l'école normale de Nancy.

La liste ainsi établie annule et remplace la précédente.

Liste d'aptitude aux fonctions d'inspectrice des écoles maternelles de Seine et Seine-et-Oise (année 1951).

Par arrêté en date du 24 mai 1951, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspectrice des écoles maternelles les fonctionnaires dont les noms suivent:

Mme Brule, directrice de l'école normale de Tours.
Mlles Adelin, inspectrice primaire à Bordeaux.
Hoban, inspectrice des écoles maternelles à Arras.
Mmes Esnault, inspectrice des écoles maternelles à Rouen.
Coulmeau, inspectrice des écoles maternelles à Valenciennes.

La présente liste annule et remplace la précédente.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Approbation de l'acte de concession et du cahier des charges particulier concernant la construction et l'exploitation d'une gare routière publique de voyageurs de Lisieux.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2197 du 24 octobre 1945 sur les gares routières publiques de voyageurs, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1976 du 5 septembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance précitée, et notamment son article 19;

Vu le décret n° 48-450 du 16 mars 1948 approuvant un cahier des charges général et un cahier des charges particulier type pour la concession des gares routières publiques de voyageurs;

Vu la délibération du 1er juillet 1949 du conseil municipal de Lisieux sollicitant le pouvoir concédant pour la ville de Lisieux;

Vu la demande formulée le 12 septembre 1950 par le président de la chambre de commerce de Honfleur et Lisieux en vue d'obtenir, pour cette compagnie, la concession d'une gare publique de voyageurs;

Vu la décision ministérielle n° 5422 T du 17 juillet 1950, renonçant au nom de l'Etat, au pouvoir concédant en faveur de la ville de Lisieux;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1950 ordonnant la mise à l'enquête du projet de construction d'une gare routière de voyageurs à Lisieux, et les résultats de ladite enquête;

Vu la délibération du 4 octobre 1950 du conseil municipal de Lisieux approuvant la demande de concession de la chambre de commerce de Honfleur et Lisieux et le projet de construction présenté par ladite chambre, d'une gare routière publique de voyageurs à Lisieux;

Vu l'acte de concession intervenu le 4 mai 1951 entre le maire de Lisieux et le président de la chambre de commerce de Honfleur et Lisieux, et notamment son article 1er au terme duquel la ville de Lisieux concède la construction et l'exploitation d'une gare publique de voyageurs à Lisieux;

Vu le cahier des charges particulier pour la concession de la gare routière de Lisieux, accepté en date du 4 mai 1951 par le maire de Lisieux et le président de la chambre de commerce;

Vu l'avis du 4 juin 1951 du préfet du Calvados;

Considérant que la concession envisagée est conforme au cahier des charges général approuvé le 16 mars 1948 par décret en conseil d'Etat et que le cahier des charges particulier annexé à l'acte de concession est également susceptible d'être approuvé,

Arrêtent:

Article unique. — Est approuvé, avec le cahier des charges y annexé, l'acte de concession intervenu, le 4 mai 1951, entre le maire de Lisieux, agissant au nom de la ville de Lisieux, et M. Duchesne (Edmond), président de la chambre de commerce de Honfleur et Lisieux, agissant au nom de ladite compagnie pour la construction et l'exploitation d'une gare routière publique de voyageurs à Lisieux, sous les conditions imposées par le cahier des charges général, approuvé par décret du 16 mars 1948 et par le cahier des charges particulier annexé à l'acte de concession.

Fait à Paris, le 12 octobre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens.

Par arrêté du 25 octobre 1951, M. Raoul Baudru, contrôleur technique à la Société nationale des chemins de fer français, est nommé membre du conseil d'administration de la Régie autonome des transports, parisiens, en remplacement de M. Descombes, démissionnaire.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 20 octobre 1951, les ingénieurs des ponts et chaussées ci-après désignés, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école nationale des ponts et chaussées, ont reçu, à compter du 1er octobre 1951, les affectations suivantes:

M. Grimond, Seine, service ordinaire des ponts et chaussées (pour ordre).

M. Couprie, gouvernement général de l'Algérie, direction des travaux publics, arrondissement de Mostaganem. — Placé dans la position de service détaché.

M. Bousseau, Corse, service ordinaire des ponts et chaussées et service maritime, arrondissement de Bastia.

M. Frybourg, Aisne, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement Nord à Saint-Quentin.

M. Rogeaux, Doubs, service de la navigation du Rhône et de la Saône, arrondissement de Besançon.

M. Dufour, Vosges, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement centre à Epinal.

M. Pellecuer, ministère de l'industrie et de l'énergie.

M. Tenaud, Basses-Alpes, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement Ouest à Forcalquier.

M. Venet, ministère de la défense nationale, secrétariat d'Etat à la marine, direction des travaux immobiliers maritimes.

M. Lacroix, Paris, service central d'études techniques.

M. Rouer, Lozère, service ordinaire, arrondissement Ouest à Mende.

M. Gauthier, Martinique, service des ponts et chaussées, arrondissement de Fort-de-France.

M. Peugeot, ministère de l'industrie et de l'énergie.

M. Huyghe, ministère de la défense nationale, secrétariat d'Etat à la marine, direction des travaux immobiliers maritimes.

M. Cyna, Loire-Inférieure, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement Nord à Nantes.

M. Pouchot-Camoz-Gandorne, Cantal, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement Est à Aurillac.

M. Hirsch (Jean-Pierre), Landes, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement spécial à Mont-de-Marsan.

M. Orefice, Puy-de-Dôme, service ordinaire des ponts et chaussées, arrondissement Ouest à Clermont-Ferrand.

M. Comoy, ministère de la défense nationale, secrétariat d'Etat à la marine, direction des travaux immobiliers maritimes.

M. Bon, Haute-Saône, arrondissement spécial des bases aériennes à Vésoul (affectation provisoire).

M. Parriaud, 1° Paris: laboratoire central des ponts et chaussées du 1er octobre au 31 décembre 1951; 2° Bouches-du-Rhône: service maritime du 1er janvier au 31 juillet 1952. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer à compter du 1er octobre 1951. Rejoindra l'Afrique équatoriale française le 1er août 1952.

M. Martin (Michel), 1° Paris: laboratoire central des ponts et chaussées du 1er octobre au 31 décembre 1951; 2° Saône-et-Loire: service ordinaire des ponts et chaussées du 1er janvier au 31 juillet 1952. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer à compter du 1er octobre 1951. Rejoindra l'Afrique équatoriale française le 1er août 1952

M. Oblin, Seine-Inférieure, port autonome du Havre jusqu'au 31 janvier 1952. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer à compter du 1er octobre 1951. Rejoindra Madagascar le 1er février 1952.

M. Jaouen, ministère de la France d'outre-mer, travaux publics de l'Afrique occidentale française. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché.

M. Mathurin-Edmé, ministère de la France d'outre-mer, travaux publics de l'Afrique occidentale française. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché.

M. Pauplin, ministère de la France d'outre-mer, travaux publics de l'Afrique occidentale française. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché.

M. Martin (François), ministère de la France d'outre-mer, travaux publics de Madagascar. — Ingénieur à titre colonial, place dans la position de service détaché.

M. Vilain, ministère de la France d'outre-mer, travaux publics du Cameroun. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché.

M. Millet, ministère de la France d'outre-mer, travaux publics du Cameroun. — Ingénieur à titre colonial, placé dans la position de service détaché.

M. Ricommard, ministère de la France d'outre-mer, office central des chemins de fer de la France d'outre-mer. — Ingénieur à titre colonial.

Par arrêté du 22 octobre 1951, les candidats dont les noms suivent, déclarés admissibles à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) à la suite du concours normal et complémentaire de 1949 et ayant satisfait à leurs obligations militaires, ont été nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 1e classe (ponts et chaussées), à compter du 1er novembre 1951, et ont reçu les affectations ci-après:

M. Aranda (Jean), Meuse, service ordinaire (emploi vacant).

M. Lambourg (Francis), Maine-et-Loire, service ordinaire, en remplacement de M. Fleury, appelé à un autre poste.

M. Martin (Paul), Orne, service ordinaire, en remplacement numérique de M. Eon, appelé à un autre poste.

M. Schmitz (Michel), Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Robinet (Gilbert), Deux-Sèvres, service ordinaire, bureau de l'ingénieur en chef à Niort (emploi vacant).

M. Zingle (Paul), Haut-Rhin, service ordinaire (emploi vacant).

Les nominations de ces candidats à l'exclusion de celle de M. Zingle, sont prononcées sous la réserve de la production d'un certificat médical attestant, le cas échéant, qu'après avoir subi un double examen clinique et radioscopique, ils peuvent être considérés comme indemnes de toute affection tuberculeuse (application de l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique, pour l'application du statut général des fonctionnaires, en ce qui concerne l'accès aux emplois publics).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret n° 51-1224 du 27 octobre 1951 portant fusion du service central de l'électricité et du service technique des grands barrages.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu l'acte dit loi du 9 mai 1944 relatif à l'organisation du secrétariat d'Etat à la production industrielle;

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 relative à l'organisation du ministère de la production industrielle,

Décrète:

Art. 1er. — Le service central de l'électricité et le service technique des grands barrages, services extérieurs de la direction du gaz et de l'électricité, sont fusionnés en un service qui prend la dénomination de « Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages ».

Art. 2. — Le service technique de l'énergie électrique et des grands barrages est un service extérieur de la direction du gaz et de l'électricité.

Art. 3. — Les présentes dispositions prennent effet à dater du 1er novembre 1951.

Art. 4. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Attributions du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 51-1224 du 27 octobre 1951 portant fusion du service central de l'électricité et du service technique des grands barrages;

Sur la proposition du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête:

Art. 1er. — Le service technique de l'énergie électrique et des grands barrages a dans ses attributions:

1° L'exécution à la demande de la direction du gaz et de l'électricité de toutes études techniques relatives à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique et à la construction des grands barrages;

2° La coordination des études entreprises par les circonscriptions électriques dans le domaine visé au 1° ci-dessus;

3° La constitution et la tenue à jour d'une documentation technique et statistique concernant les questions visées au 1° ci-dessus;

4° L'étude des programmes d'extension des grands réseaux de transport d'énergie électrique à très haute tension et la participation au contrôle technique de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages correspondants;

5° L'étude des projets d'exécution des grands barrages et la participation au contrôle technique de l'exécution et de la tenue en service desdits ouvrages;

6° Les questions relatives à la mobilisation des industries électriques.

Art. 2. — Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 octobre 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Nomination du chef du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 51-1224 du 27 octobre 1951 portant fusion du service central de l'électricité et du service technique des grands barrages;

Vu l'arrêté du 27 octobre 1951 relatif aux attributions du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages;

Sur les propositions du directeur de l'administration générale et du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête:

Art. 1er. — M. Duffaut, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé chef du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date du 1er novembre 1951.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Circulaire du 24 octobre 1951 relative à la surveillance et à l'entretien des appareils de liquéfaction et de distillation de l'air.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie
à Messieurs les ingénieurs en chef des mines.

Aux termes de l'article 13 (§ 3, *b*) de l'arrêté du 23 juillet 1943, sont dispensés de réépreuves périodiques « les éléments tubulaires de liquéfaction des gaz fonctionnant à très basse température, dans lesquels l'introduction d'eau pour une réépreuve entraînerait une détérioration ultérieure ».

Tel est le cas notamment pour les appareils de production d'oxygène ou d'azote par liquéfaction et distillation de l'air.

L'expérience montre en fait que les installations du genre sont peu exposées aux corrosions intérieures, du fait que la dessiccation préalable de l'air y constitue une nécessité d'exploitation et que le principal risque est celui de pénétration et d'accumulation dans les appareils d'éléments combustibles pouvant déterminer au contact de l'oxygène une réaction chimique explosive.

Compte tenu de ces circonstances, j'ai reconnu la possibilité d'exempter également les appareils de liquéfaction et de distillation de l'air des visites intérieures périodiques prescrites par l'article 17 (§ 1er) de l'arrêté du 23 juillet 1943, sous réserve qu'il y soit suppléé par des essais pneumatiques d'étanchéité effectués sur les appareils mis à nu, concurremment avec les visites extérieures périodiques dont l'exécution demeure réglementaire.

L'attention des exploitants doit par contre être appelée sur la nécessité de veiller à prévenir de manière rigoureuse la pénétration et l'accumulation dans les appareils d'éléments combustibles, par la mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle telles que les suivantes:

1° Eloignement de la prise d'air par rapport à tout chantier ou atelier pouvant libérer dans l'atmosphère des gaz ou vapeurs combustibles;

2° Complète étanchéité par rapport au milieu ambiant de la canalisation reliant la prise d'air au compresseur;

3° Surveillance vigilante de la régularité de marche du compresseur (pression, température), de la consommation d'huile, de l'état de propreté des clapets et boîtes à clapets;

4° Épuration efficace, portant particulièrement sur les hydrocarbures, de l'air comprimé à la sortie du compresseur;

5° Contrôle de l'efficacité de l'épuration, par détection ou dosage des hydrocarbures résiduels;

6° Élimination régulière, par des purges et dégivrages aussi fréquents que nécessaire, des condensats pouvant se constituer dans les appareils.

Les mesures qui précèdent, pour autant qu'elles se fondent sur des consignes, ne sauraient cependant apporter une garantie totale de sécurité, et il pourra être indiqué, au moins pour les installations nouvelles, de recourir en outre à l'établissement de dispositifs de protection autour des appareils.

Je vous prie de vouloir bien assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des industriels intéressés de votre arrondissement et en surveiller l'application.

Pour le ministre de l'industrie et de l'énergie
et par délégation:
Le directeur des mines et de la sidérurgie,
DESROUSSEAUX.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Décret du 27 octobre 1951 chargeant le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, de l'intérim du ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. René Mayer, vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, est chargé de l'intérim du ministère du commerce et des relations économiques extérieures pendant l'absence de M. Pierre Pflimlin.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 25 octobre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 octobre 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 16 octobre 1951 portant que les promotions et nominations faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Pointier (Adolphe-Auguste), agriculteur, président d'honneur de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de la Somme, domicilié à Croix-Moligneaux (Somme); 46 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 3 décembre 1931.

Telle (Léon-René-François), jurisconsulte, domicilié à Janville-sur-Juine (Seine-et-Oise); 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 24 mars 1923.

Au grade de chevalier.

MM.

Ravay (Alfred-François), directeur général du groupe des coopératives de Vic-sur-Aisne, domicilié à Montigny-Lengrain (Aisne) ; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Rey (Pierre-Pascal-Alfred), conseiller du commerce extérieur, domicilié à Beausoleil (Alpes-Maritimes) ; 30 ans de services civils et militaires.

Rey (Joseph-Marius), agriculteur, domicilié à Freycenet-Lacuche (Haute-Loire) ; 51 ans de pratique agricole et de services militaires.

Royer (Clément-Julien-Michel), directeur honoraire d'école primaire supérieur, maire du Monastier, domicilié au Monastier (Haute-Loire) ; 42 ans de services civils et militaires.

Simon (Maurice-Benjamin), inspecteur divisionnaire de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, domicilié à Clichy (Seine) ; 32 ans de services civils et militaires.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 11 septembre 1951, M. Jayer (Georges), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon, à Igornay (Saône-et-Loire), triage n° 52, inspection des eaux et forêts d'Autun, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), district n° 11, inspection des eaux et forêts de Dijon.

Par arrêté en date du 30 septembre 1951 :

Les chefs de districts des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous :

M. Clot-Godard (Paul), à Clelles (Isère), district n° 21, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest, est nommé à Vaulnaveys-le-Haut (Isère), district n° 14, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

M. Dumont (Julien), à Azannes (Meuse), maison forestière d'Azannes, district n° 17, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est, est nommé à Hesdin (Pas-de-Calais), district n° 9, inspection des eaux et forêts d'Arras.

M. Helluy (Marcel), à Brieulles (Meuse), district n° 31, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest, est nommé à Beaulieu (Meuse), maison forestière de Conrupt, district n° 27, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

M. Herve (Guy), à Mont-de-Marsan (Landes), district n° 16, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan, est nommé à Lit-et-Mixe (Landes), maison forestière du Cap-de-l'Homi, district n° 18, inspection des eaux et forêts de Dax.

M. Javel (Robert), à Auxonne (Côte-d'Or), district n° 28, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est, est nommé à Sisteron (Basses-Alpes), district n° 17, inspection des eaux et forêts de Sisteron.

M. Marcombe (Eugène), à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), maison forestière de Bourg-Lastic, district n° 19, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest, est nommé à Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme, maison forestière de Latour-d'Auvergne, district n° 2, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest.

M. Noirot (Marius), à Grandchamp (Haute-Marne), district n° 24, inspection des eaux et forêts de Langres, est nommé à Compiègne (Oise), maison forestière de la Grille-des-Beaux-Monts, district n° 14, inspection des eaux et forêts de Compiègne.

M. Poutot (Georges), à Lusigny (Aube), maison forestière de Chavaudon n° 1, district n° 2, inspection des eaux et forêts de Troyes, est nommé à Radonvilliers (Aube), district n° 6, inspection des eaux et forêts de Troyes.

M. Saillard (Marcel), à Arbois (Jura), district n° 12, inspection des eaux et forêts de Poligny, est nommé à Pontarlier (Doubs), maison forestière de Pontarlier, district n° 29, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Tristram (Gilbert), à Saint-Wandrille (Seine-Inférieure), maison forestière des Caillettes, district n° 12, inspection des eaux et forêts de Rouen, est nommé à Moslins (Marne), maison forestière d'Argensols, district n° 22, inspection des eaux et forêts de Reims.

M. Trojani (Dominique), à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), maison forestière Jean-Brousson, district n° 23, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est nommé à Saint-Pierre-de-Cherennes (Isère), district n° 25, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

M. Trosset (Laurent-Joseph), à Moutiers-Tarentaise-Sud (Savoie), district n° 27, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est nommé à Thonon (Haute-Savoie), district n° 21, inspection des eaux et forêts de Thonon.

Les agents techniques des eaux et forêts dénommés ci-dessous sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous :

M. Abraham (Raymond), à Allain (Meurthe-et-Moselle), triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Toul, est nommé à Goviller (Meurthe-et-Moselle), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Nancy.

M. Acquaviva (Ange), à Albertacce (Corse), triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Bastia, est nommé à Corte (Corse), triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Aubry (Marcel), à Custines (Meurthe-et-Moselle), triage n° 66, inspection des eaux et forêts de Nancy, est nommé à Jaillon (Meurthe-et-Moselle), triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Toul.

M. Auguste (Yvon), à Grandcourt (Seine-Inférieure), maison forestière de Sainte-Catherine, triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Dieppe, est nommé à la Feuillie (Seine-Inférieure), maison forestière des Hautes-Avesnes, triage n° 41, inspection des eaux et forêts d'Evreux.

M. Bacher (François), au Hohwald (Bas-Rhin), maison forestière de Melkereifelsen, triage n° 175, inspection des eaux et forêts d'Obernai, est nommé à Hohwald (Bas-Rhin), maison forestière de Hohwald, triage n° 176, inspection des eaux et forêts d'Obernai.

M. Dardenne (Ernest), à Peyrolles (Bouches-du-Rhône), triage n° 45, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence, est nommé à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise), maison forestière de Saint-Martin-du-Tertre, triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Saint-Germain.

M. Bourges (Irénée), à Montgellafrey (Savoie), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne, est nommé à Saint-Rémy (Savoie), triage n° 42, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Bro (Emile), à Barre-des-Cévennes (Lozère), triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Mende-Est, est nommé à Balsièges (Lozère), maison forestière d'Ausset, triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Mende-Est.

M. Cartais (Maxime), à Rivarennes (Indre-et-Loire), maison forestière de Jehan-de-Saintré, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Tours, est nommé à Charras (Charente), maison forestière de Charras, triage n° 48, inspection des eaux et forêts d'Angoulême.

M. Cony (Pierre), à Vars (Hautes-Alpes), triage n° 29, inspection des eaux et forêts d'Embrun, est nommé à Guillestre (Hautes-Alpes), triage n° 26, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

M. Damond (Edouard), à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre), maison forestière de Saint-Léger-des-Vignes, triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Nevers-Sud, est nommé à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), triage n° 73, inspection des eaux et forêts d'Aubenas.

M. Debeury (Jacques), à Autricourt (Côte-d'Or), maison forestière du Val-du-Puits, triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est nommé à Martot (Eure), maison forestière de la Vallée, triage n° 55, inspection des eaux et forêts d'Evreux.

M. Delayre (Edouard), aux Crozets (Jura), triage n° 114, inspection des eaux et forêts de Saint-Claude, est nommé à Lavans-les-Saint-Claude (Jura), triage n° 112, inspection des eaux et forêts de Saint-Claude.

M. Devoti (Lucien), à Sincey-les Rouvray (Côte-d'Or), triage n° 118, inspection des eaux et forêts de Beaune, est nommé à Gerland (Côte-d'Or), maison forestière de la Chocelle, triage n° 142, inspection des eaux et forêts de Beaune.

M. Dufossez (Raymond), à Wallers (Nord), maison forestière de Wallers, triage n° 7, inspection des eaux et forêts de Valenciennes, est nommé à Hasnon (Nord), maison forestière du Grand-Bray, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Valenciennes.

M. Duplan (Georges), à Bédoin-Sainte-Colombe (Vaucluse), triage n° 11, inspection des eaux et forêts d'Avignon, est nommé à Gaujac (Gard), triage n° 41, inspection des eaux et forêts de Nimes.

M. Faure (Robert), à Saint-Georges-de-Commiers (Isère), triage n° 48, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est, est nommé à Prébois (Isère), maison forestière des Petits-Moulins, triage n° 69, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

M. Fousse (Félix), à Trois-Fontaines (Marne), maison forestière des Trois-Fontaines, triage n° 80, inspection des eaux et forêts de Châlons-sur-Marne, est nommé à Dabo (Moselle), maison forestière de Rosskopf, triage n° 140, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg.

M. Frere (André), à Pujo (Hautes-Pyrénées), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Argelès, est nommé à Saint-Paul-et-Valmalle (Hérault), triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Béziers.

M. Grosdemouge (Raymond), à Luxeuil (Haute-Saône), maison forestière des Sept-Chevaux, triage n° 110, inspection des eaux et forêts de Luxeuil, est nommé à la Demie (Haute-Saône), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Vesoul.

M. Guyot (Joseph), à Jezainville (Meurthe-et-Moselle), triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Nancy, est nommé à Maidières (Meurthe-et-Moselle), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Nancy.

M. Jacquart (René), à Pothières (Côte-d'Or), triage n° 3, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est nommé à Villers-Patras (Côte-d'Or), maison forestière de Vauxoué, triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

M. Jacquemin (Lucien), aux Thons (Vosges), triage n° 89, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud, est nommé à Relanges (Vosges), maison forestière du Bas-Bois, triage n° 40, inspection des eaux et forêts de Mirecourt.

M. Jeanpierre (Marcel), à Quenoche (Haute-Saône), triage n° 66, inspection des eaux et forêts de Vesoul, est nommé à Authoison (Haute-Saône), triage n° 65, inspection des eaux et forêts de Vesoul.

M. Josserand (Arthur), à la Clusaz (Haute-Savoie), triage n° 25, inspection des eaux et forêts d'Annecy, est nommé à Saint-Pierre-de-Rumilly (Haute-Savoie), triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Bonneville.

M. Kritter (Télesphore), à Oberhaslach (Bas-Rhin), maison forestière de Kluitz, triage n° 128, inspection des eaux et forêts de Schirmeck, est nommé à Raedersdorf (Haut-Rhin), maison forestière de Raedersdorf, triage n° 158, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

M. Kupfer (Henri), à Heimersdorf (Haut-Rhin), maison forestière d'Heimersdorf, triage n° 148, inspection des eaux et forêts de Mulhouse, est nommé à Erstein (Bas-Rhin), maison forestière de Kraft, triage n° 179, inspection des eaux et forêts d'Obernai.

M. Lachiver (Jean), à Bar-sur-Aube, triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Troyes, est nommé à la Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe), maison forestière de Chédouet, triage n° 10, inspection des eaux et forêts du Mans.

M. Lafitte (Jean), à Morcenx (Landes), triage n° 77, inspection des eaux et forêts de Dax, est nommé à Lit-et-Mixe (Landes), maison forestière du Cap de l'Homi, triage n° 73, inspection des eaux et forêts de Dax.

M. de Lazzarri (Raymond), à Rians-du-Nord (Var), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Toulon, est nommé à Saint-Pons (Hérault), maison forestière des Contentes, triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Béziers.

M. Le Berrichel (Guy), à Montbard (Côte-d'Or), maison forestière du Grand Jailly, triage n° 74, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest, est nommé à Thoury (Loir-et-Cher), maison forestière de Thoury, triage n° 42, inspection des eaux et forêts de Blois.

M. Lege (Marcel), à Vagney (Vosges), maison forestière du Vain Pré, triage n° 210, inspection des eaux et forêts de Remiremont, est nommé à Ménil-sur-Belvitte (Vosges), triage n° 172, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape.

M. Le Roux (Jean), à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), maison forestière d'Asvins, triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord, est nommé à Paucourt (Loiret), maison forestière de Puy a Lande, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Lorris.

M. Marchand (Henri), à Vieux-Ferrette (Haut-Rhin), triage n° 150, inspection des eaux et forêts de Mulhouse, est nommé à Rouffach (Haut-Rhin), maison forestière de Niederwald, triage n° 70, inspection des eaux et forêts de Guebwiller.

M. Mariani (Ange), à Bormes (Var), maison forestière de Ruscas, triage n° 97, inspection des eaux et forêts de Toulon, est nommé à Cuyreste (Bouches-du-Rhône), triage n° 59, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence.

M. Martinelle (Eugène), à Diebling (Moselle), triage n° 66, inspection des eaux et forêts de Saint-Avold, est nommé à Brettnach (Moselle), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Thionville.

M. Muller (Victor), à Uffholtz (Haut-Rhin), maison forestière d'Uffholtz, triage n° 87, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est nommé à Husseren-les-Châteaux (Haut-Rhin), maison forestière d'Husseren-les-Châteaux, triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Colmar.

M. Nigoul (Marcel), à Formiguères (Pyrénées-Orientales), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Prades, est nommé à Auzat (Ariège), triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Foix-Sud.

M. Noblet (Régis), à Pont-Sainte-Maxence (Oise), maison forestière du Grand Maître, triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Chantilly, est nommé à Brienne-le-Château (Aube), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Troyes.

M. Martin (André), à Autrey-les-Gray (Haute-Saône), triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Gray, est nommé à Oyrières (Haute-Saône), triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Gray.

M. Nogarede (Gédéon), au Vigan (Gard), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud, est nommé à Breau (Gard), maison forestière de Puéchagut, triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud.

M. Nunzi (Paul), à Mouthe (Doubs), triage n° 138, inspection des eaux et forêts de Pontarlier, est nommé à Roquesteron (Alpes-Maritimes), triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Padovani (Archange), à Palneca (Corse), maison forestière de Saint-Antoine, triage n° 79, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio, est nommé à Muracciole (Corse), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Pequignot (André), à Montrond-le-Château (Doubs), triage n° 79, inspection des eaux et forêts de Besançon-Ouest, est nommé à Vaire-le-Grand (Doubs), triage n° 73, inspection des eaux et forêts de Besançon-Ouest.

M. Pernot (Henri), à Germigney (Jura), triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Dole, est nommé à Bracon (Jura), maison forestière de Plaisance, triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Poligny.

M. Perrot (Claude), à Raveau (Nièvre), maison forestière des Gounots, triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord, est nommé à Urzy (Nièvre), maison forestière des Maréchaux, triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Nevers-Sud.

M. Portalez (Georges), à Saint-Sauveur-des-Pourcils (Gard), maison forestière de Saint-Sauveur-des-Pourcils, triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud, est nommé à Carcans (Gironde), maison forestière de Bombannes, triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

M. Preud'homme (Paul), à Praslay (Haute-Marne), triage n° 111, inspection des eaux et forêts de Langres, est nommé à la Neuville-au-Rupt (Meuse), triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Commercy.

M. Pseaume (Gilbert), à Ligny-en-Barrois (Meuse), maison forestière de Fouchères, triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc, est nommé à Montgeron (Seine-et-Oise), maison forestière du Carrefour de Montgeron, triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Versailles.

M. Ramseyer (Edouard), à Rimbach (Haut-Rhin), maison forestière de Rimbach, triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est nommé à Hombourg (Haut-Rhin), maison forestière d'Hombourg, triage n° 129, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

M. Renaud (Paul), à Macôt, triage n° 94, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est nommé à Saint-Michel-les-Portes (Isère), triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

M. Rodier (Aristide), à Saint-Paul de Varces (Isère), triage n° 88, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest, est nommé à Venosc (Isère), triage n° 40, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

M. Ruf (Alfred), à Ottrott (Bas-Rhin), triage n° 159, inspection des eaux et forêts d'Obernai, est nommé à Reipertswiller (Bas-Rhin), maison forestière d'Hengstberg, triage n° 63, inspection des eaux et forêts d'Ingwiller.

M. Ruffier (André), à Faverolles (Aisne), maison forestière du Buchet, triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterets, est nommé à Dampleux (Aisne), maison forestière de La-Croix-de-Dampleux, triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterets.

M. Saunier (Pierre), à Bief (Doubs), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Montbéliard, est nommé à Walbach (Haut-Rhin), maison forestière de Walbach, triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Colmar.

M. Siegrist (Edouard), à Oberbronn (Bas-Rhin), maison forestière de Daumen, triage n° 59, inspection des eaux et forêts d'Haguenau, est nommé à Labroque (Bas-Rhin), maison forestière de Malplaquet, triage n° 137, inspection des eaux et forêts de Schirmeck.

M. Stoquert (René), à Benfeld (Bas-Rhin), triage n° 185, inspection des eaux et forêts de Sélestat, est nommé à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), maison forestière de Saint-Philippe, triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé.

M. Strappazon (Louis), à Pommiers-la-Placette (Isère), triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord, est nommé à Péronnes (Ain), maison forestière des Caronnières, triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Bourg.

M. Tartivelle (Pierre), à Boureuilles (Meuse), triage n° 118, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest, est nommé à Varenne-en-Argonne (Meuse), triage n° 119, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

M. Tondusson (Pierre), à Château-Chinon (Nièvre), triage n° 94, inspection des eaux et forêts de Nevers-Sud, est nommé à Vouzeron (Cher), maison forestière de Grandmont, triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Bourges.

M. Tourniaire (René), à Avançon (Hautes-Alpes), triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Gap, est nommé à Gap (Hautes-Alpes), triage n° 95 (restauration des terrains en montagne), inspection des eaux et forêts de Gap.

M. Vernerey (Marius), à Villeneuve-d'Amont (Doubs), maison forestière du Petit-Clos, triage n° 120, inspection des eaux et forêts de Pontarlier, est nommé à Levier (Doubs), triage n° 118, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Vingert (Pierre), à Beaulieu (Meuse), maison forestière de la Gorge-le-Prieur, triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest, est nommé à Blénod-les-Toul (Meurthe-et-Moselle), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Toul.

M. Vobmann (Léon), à Santenoge (Haute-Marne), triage n° 112, inspection des eaux et forêts de Langres, est nommé à Myon (Doubs), triage n° 103, inspection des eaux et forêts de Besançon-Ouest.

Par arrêté en date du 1er octobre 1951, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er octobre 1951, la démission de M. Ulrich (Albert), agent technique des eaux et forêts à Flaxlanden (Haut-Rhin), triage n° 119, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

Par arrêté en date du 8 octobre 1951, les agents techniques des eaux et forêts à la Réunion dont les noms suivent, titulaires de postes supprimés, reçoivent d'office et dans l'intérêt du service, les affectations ci-après dans la conservation des eaux et forêts de Saint-Denis (Réunion) :

M. Alphonsine (Léo), à Salazie-Hellbourg, est nommé à Salazie, maison forestière de Bélouve, triage n° 46.

M. Aure (Ary), à Saint-Leu, maison forestière de Chaloupe (2e adjoint), est nommé à Trois-Bassins, triage n° 36.

M. Fontaine (Dieudonné), à Sainte-Marie, Rivière des Pluies (adjoint), est nommé à Sainte-Rose, triage n° 41.

M. Grondin (Julo), à Saint-André (adjoint), est nommé à Saint-Paul, maison forestière de l'Ermitage, triage n° 41.

M. Hoareau (André), à Saint-Denis, maison forestière de la Providence (adjoint), est nommé à Saint-Denis, maison forestière de Bretagne, triage n° 6.

M. Lallemand (Louis), à Etang-Salé, maison forestière d'Etang-Salé (adjoint), est nommé à Entre-Deux, triage n° 29.

M. Nativel (Adrien), à Saint-Denis-Brûlé (adjoint), est nommé à Bras-Panon, triage n° 11.

M. Soret (Alexin), à Saint-Denis, maison forestière de la Montagne, est nommé à Sainte-Rose-Piton, triage n° 16.

M. Nurbel (Damien), à Saint-Louis, maison forestière de Cilaos, est nommé à Saint-Louis, maison forestière de Ruisseau, triage n° 31.

Par arrêté en date du 8 octobre 1951, les gardes forestiers auxiliaires à la Réunion, dont les noms suivent, titulaires de postes supprimés reçoivent d'office et dans l'intérêt du service les affectations ci-après:

M. Caro (Donadieu), à Saint-Louis, maison forestière du Pavillon, est chargé de l'intérim du triage n° 54 (Saint-Louis-Pavillon), avec résidence à la maison forestière du Pavillon.

M. Bachelier (Alex), à Saint-Louis-Petit-Serré, est chargé de l'intérim du triage n° 53 (Saint-Louis-Palmiste-Rouge), avec résidence à Palmiste-Rouge.

M. Caro (Fanoé), à Saint-Benoît, maison forestière de Saint-Benoît, est nommé adjoint au chef de district à Saint-Denis, avec résidence à la maison forestière de la Providence.

M. Huet (Joseph), à Tampon, maison forestière de la Plaine des Cafres, est nommé adjoint au chef de district à Saint-Denis, avec résidence à Ilet-à-Guillaume.

M. Grimaud (Antoine), à Avirons, maison forestière de Tévelave, est nommé adjoint au chef de district à Etang-Salé, avec résidence à Etang-Salé.

M. Grondin (Maurice), à Entre-Deux, est nommé adjoint au chef de district à Etang-Salé, avec résidence à Tévelave.

M. Pothin (Georges), à Plaine-des-Palmistes, maison forestière de Plaine-des-Palmistes, est nommé adjoint au chef de district à Saint-Benoît, avec résidence à la maison forestière de la Plaine-des-Palmistes.

M. Bosse (Roger), à Saint-Paul, maison forestière de l'Hermitage, est nommé adjoint au chef de district à Saint-Paul, avec résidence à Saint-Paul.

M. Payet (Kléber), à Trois-Bassins, est nommé adjoint au chef de district à Saint-Paul, avec résidence à Saint-Paul.

Par arrêté en date du 8 octobre 1951, M. Fontaine (Raphaël), agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Denis (Réunion), maison forestière de Bretagne, triage n° 6, de la conservation des eaux et forêts de Saint-Denis, est mis en disponibilité d'office pour maladie, sans traitement, pour une durée d'un an, à compter du 11 septembre 1951.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, M. Marel (Marc-Théophane), agent technique des eaux et forêts en disponibilité, est réintégré d'office dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, à compter du 1er octobre 1951, et affecté à Sainte-Rose, Bois Blanc (Réunion), triage n° 17, conservation des eaux et forêts de Saint-Denis (nouvelle organisation).

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, l'arrêté ministériel du 1er juillet 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Proust (Louis-Onésime-Ludovic), 143, rue de Bercy, à Paris (12e), nommé à Genillé (Indre-et-Loire), maison forestière de la Plotterie, triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Tours, non acceptant.

M. Proust est rayé définitivement des listes d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, l'arrêté ministériel du 1er juillet 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Peton (Roger-Paul-Narcisse), à Champvans-les-Baumes, par Baume-les-Dames (Doubs), nommé à Aussois (Savoie), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne, non acceptant.

M. Peton reste inscrit sur la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, l'arrêté ministériel du 15 février 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Bourcy (Félix), à Peyrat-la-Nonière (Creuse), nommé à Vitray (Allier), maison forestière de Bouchant, triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Montluçon, non acceptant.

M. Bourcy est rayé définitivement de la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, l'arrêté ministériel du 1er juillet 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Chatelain (Paul-Camille), à Hasnon (Nord), rue Henri-Barbusse, nommé à Void (Meuse), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Commercy, non acceptant.

M. Chatelain reste inscrit sur la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, l'arrêté ministériel du 1er juillet 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Collignon (René-Georges-Léon), à Craonne (Aisne), nommé à Plan-d'Aups (Var), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Toulon, non acceptant.

Par arrêté ministériel en date du 10 octobre 1951, M. Plumety (Jean-Clément), agent technique des eaux et forêts de 2e échelon dans les bureaux de la conservation des eaux et forêts de Saint-Denis (Réunion), est nommé avec ses grade et échelon actuels, d'office et dans l'intérêt du service à Saint-Joseph (Réunion), triage n° 21, conservation des eaux et forêts de Saint-Denis.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, est acceptée, sur sa demande, à compter de la date de la notification du présent arrêté, la démission de M. Bertrand (Paul), agent technique des eaux et forêts à Beurville (Haute-Marne), maison forestière des Grandes-Appointes, triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Joinville.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, M. Vacelet (Louis), agent technique des eaux et forêts à Supt (Jura), maison forestière de Montrainçon, triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Poligny, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois mois, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté en date du 11 octobre 1951, M. Landau (Louis), agent technique des eaux et forêts à Grand-Fonds (Martinique), est affecté d'office à Petit-Bourg (Vernou) (Guadeloupe), triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Basse-Terre.

Par arrêté en date du 15 octobre 1951, l'arrêté ministériel du 10 avril 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation, en cette qualité, de M. Peyron (Noël), avenue Général-Henri-Nicolas, à Embrun (Hautes-Alpes), nommé à Barret-le-Bas (Hautes-Alpes), triage n° 92, inspection des eaux et forêts de Gap.

M. Peyron reste inscrit sur la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 20 octobre 1951, M. Parrod (Léon), agent technique des eaux et forêts à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), est exclu de ses fonctions, en application des dispositions de l'article 61 du statut général des fonctionnaires, pour une durée de trois mois.

Cette exclusion prend effet à compter du 31 octobre 1951.

Elle est privative de toute rémunération.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1951:

Page 10144, 1re colonne, au lieu de: « M. Jamon (Régis-René-Marcel), candidat civil à Condel, par Laussonne (Haute-Loire), est nommé..., inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand », lire: « M. Jamon (Régis-René-Marcel), candidat civil à Condal, par Laussonne (Haute-Loire), est nommé.., inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est ».

Page 10145, 2e colonne, arrêté ministériel du 20 septembre 1951, concernant M. Toussaint (Jacques), au lieu de: « Erizes-Saint-Didier (Meuse) », lire: « Erizes-Saint-Dizier (Meuse) »; après: « dans la position « sous les drapeaux », ajouter: « M. Toussaint ne percevra aucun traitement pendant le temps qu'il demeurera dans cette position ».

Même page, même colonne, 34e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 27 septembre 1951, M. Durand (Ramy-Albert-Ernest), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Vassieux-en-Vercors (Drôme), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Valence, est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Valence pour la période allant du 27 août au 26 novembre 1951 », lire: « Par arrêté du 27 septembre 1951, M. Durand (Rémy-Albert-Ernest), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Vassieux-en-Vercors (Drôme), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Valence, est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Valence pour la période allant du 27 août 1951 au 26 novembre 1951. M. Durand est rayé des cadres par licenciement à compter du 27 novembre 1951 ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant désignation du secrétaire général par intérim du Gabon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 octobre 1951: page 10619, au lieu de: « Art. 1er. — M. Maclatoby (Alain-Raymond)... », lire: « Art. 1er. — M. Maclatchy (Alain-Raymond)... ».

Administrateurs.

Par arrêté du 17 octobre 1951, M. Deriaud (Charles-Paul), administrateur en chef de la France d'outre-mer, directeur général des services économiques de l'Afrique occidentale française, actuellement en congé administratif à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), est placé dans la position de mission en France du 30 septembre au 4 octobre 1951 pour représenter le gouvernement général de l'Afrique occidentale française au congrès du froid tropical de Marseille.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 22 octobre 1951, est promue:

Bibliothécaire de 1re classe.

Mlle Dupré (Hélène), bibliothécaire de 2e classe à compter du 1er octobre 1951.

Gouverneurs.

Par arrêté en date du 22 octobre 1951, M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), gouverneur général de la France d'outre-mer, haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission en France, pour une période d'une durée maximum d'un mois et demi à compter du 21 septembre 1951, afin de régler diverses questions administratives concernant l'Afrique équatoriale française.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-1215 revisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles annexés au décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1951: page 10589, tableau n° 30, asbestose, 1re colonne, au lieu de: « hyposystolie et asystolie... », lire: « Hyposystolie ou asystolie... ».

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Tous Arts et métiers, n° 69-81, à Lyon, avec la société mutualiste dite La Conciliante sociale, n° 69-517, à Lyon.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1951, a été approuvée la fusion de deux sociétés mutualistes dites Société générale de secours mutuels de Mesdames les blanchisseuses et repasseuses de la ville de Lyon, n° 69-211, à Lyon, avec la société mutualiste dite La Conciliante sociale, n° 69-517, à Lyon.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels, n° 78-138, à Saint-Rémy-les-Chevreuse, avec la société mutualiste dite Société mutuelle de Saint-Martin, n° 78-89, à Chevreuse.

Suppression d'une autorisation d'assumer la gestion partielle du risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 10 août 1951 autorisant la Compagnie des chemins de fer départementaux à assumer pour son personnel la gestion partielle du risque accidents du travail et de maladies professionnelles,

Arrête:

Art. 1er. — Est abrogé l'arrêté du 10 août 1951 autorisant la Compagnie de chemins de fer départementaux, 10, avenue de Friedland, Paris (8e), à assumer directement la charge des prestations prévues tant au titre IV, chapitre 1er, à l'exclusion de celles prévues à l'article 38, qu'au titre V, chapitre 1er, de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er prendront effet à compter du 1er janvier 1952.

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 octobre 1951.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de barèmes.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'industrie et de l'énergie en date du 23 octobre 1951, le coût de reconstitution:

1° Des moteurs électriques,
2° Des canalisations en aciers,

inclus dans les éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle, est calculé conformément aux indications des barèmes annexés auxdits arrêtés.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture en date du 23 octobre 1951, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant aux « Brasseries-malteries », est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Les barèmes visés ci-dessus seront mis en vente ultérieurement et leur prix sera fixé par des arrêtés mentionnés au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Commission permanente du Codex.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie, modifiée par l'ordonnance du 23 mai 1945, la loi du 22 mai 1946, la loi du 21 mars 1948, la loi du 8 juillet 1948 et la loi du 21 juillet 1949;

Vu le décret du 17 avril 1943 portant création de la commission permanente du Codex, et notamment son article 2,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres titulaires de la commission permanente du Codex les personnalités suivantes:

Président.

Le ministre de la santé publique et de la population ou son représentant.

Vice-présidents.

M. le professeur L. Binet, doyen de la faculté de médecine de Paris.
M. le professeur R. Fabre, doyen de la faculté de pharmacie de Paris.

Secrétaire général.

M Ch. Vaille, chef du service central de la pharmacie.

Secrétaire technique.

M le professeur M.-M. Janot, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.

Secrétaires techniques adjoints.

M. le professeur L. Domange, directeur du laboratoire national de contrôle des médicaments.
M. J. Volckringer, pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé.

a) *Membres présentés par le ministre de l'éducation nationale.*

M. L. Justin-Besançon, professeur à la faculté de médecine de Paris.
M. R. Hazard, professeur à la faculté de médecine de Paris
M. F.-L. Cadenat, professeur à la faculté de médecine de Paris.
M. J. Cheymol, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris.
M. R. Caujolle, professeur à la faculté de médecine de Toulouse.
M. M. Loeper, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris
M. M. Guillot, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. R. Delaby, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. G. Richard, doyen de la faculté de pharmacie de Nancy.
M. P. Fleury, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. M. Mascre, professeur à la faculté de pharmacie de Paris
M. M. Picon, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. Ch. Bedel, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. R. Charonnat, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.
M. G. Valette, professeur à la faculté de pharmacie de Paris.

b) *Membres présentés par le ministre de la santé publique et de la population.*

M. J. Trefouel, directeur de l'institut Pasteur.
M. R. Paul, pharmacien, professeur à la faculté libre des sciences d'Angers.
M. J. Bougault, professeur honoraire de la faculté de pharmacie de Paris.
M. le pharmacien colonel Kerny, inspecteur technique des services pharmaceutiques de l'armée de terre.
M. Ch. Lormand, pharmacien.
M. L. Launoy, professeur honoraire de la faculté de pharmacie de Paris.
M G. Ramon, professeur à l'institut Pasteur.
M. H. Simonnet, professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.
M. R. Bernier, pharmacien.
M. L. Lantenois, pharmacien.
M. H. Penau, pharmacien.
M P. Poulenc, pharmacien.
M. J.-G. Schuster, pharmacien.

Art. 2. — Les membres désignés à l'article 1er ci-dessus sont nommés pour une durée de trois ans, à compter du 21 juin 1951.

Art. 3. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1951.

PAUL RIBEYRE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Vu la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie, modifiée par l'ordonnance du 23 mai 1945, la loi du 22 mai 1946, la loi du 21 mars 1948, la loi du 8 juillet 1948 et la loi du 21 juillet 1949;
Vu le décret du 17 avril 1943 portant création de la commission permanente du Codex, et notamment son article 2,

Arrête:

Art 1er. — L'arrêté du 11 mars 1944 est complété comme suit:

MM. le professeur P. Duquenois;
le pharmacien colonel M. Gascq;
le pharmacien commandant M.-L. Giboin;
le professeur F. Pelissier;
le pharmacien commandant G. Pille;
le directeur général de l'association française de normalisation,

sont nommés membres correspondants de la commission permanente du Codex.

Art. 2. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1951.

PAUL RIBEYRE.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 19 octobre 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète.

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABATE (Félix), Salussola (Italie), 03-09-92. — 32747×38—57.

ABATE, née PERAZZONE, Salussola (Italie), 19-05-89. — 32747×38—57.

AGAHAN, née NALBANDIAN, Sivas (Asie Mineure), 00-00-13. — 26591×38—84.

AGID, née STRASSBERG, Jaworow (Pologne), 05-10-80. — 31285×29—75

AGUERO (François), Bedar (Espagne), 02-05-98. — 21453×50—73.

ALBERTONI (Louis), Arlo (Italie), 18-08-13. — 23108×50—03.

ALBERTONI, née COMOLI, Cambiasca (Italie), 25-11-14. — 23108×50—03.

ALESSANDRA (Bartolo), Giarratana (Italie), 02-07-05. — 14746×51—95.

ALESSANDRA, née COMITO, Ferryville (Tunisie), 15-02-09. — 14746×51—95.

ALEXANIAN (Hrand), Armedan (Turquie), 19-09-96. — 11133×40—83.

ALEXANIAN, née KELECHIAN, Arapkir (Turquie), 10-05-11. — 11133×40—83.

AMOROS (Juan), Casablanca (Maroc), 17-02-16. — 14745×51—95.

AMOROS, née PEREZ, Casablanca (Maroc), 30-01-22. — 14745×51—95.

ANASTASIADOU (Michel), Athènes (Grèce), 07-09-30. — 19676×50—30

ANDRE (Bartolomeo), Chuisa Pesio (Italie), 29-05-14. — 13292×50—13.

ANDREONI (Aldo), Calice al Cornoviglio (Italie), 16-10-08. — 20157×50—38.

ANDREONI, née BELLAVIGNA, Buenos-Aires (Argentine), 05-01-10. — 20157×50—38.

ANDRZEJAK, née MIZERSKA, Grodzice (Pologne), 20-03-94. — 18369×50—59.

ANDRZEJAK, (Thadée), Wardezyn (Pologne), 13-12-94. — 18369×50—59.

APELBAUM (Majer), Varsovie (Pologne), 24-06-25. — 14833×50—75.

APELBAUM, née HERMAN, Varsovie (Pologne), 08-08-25. — 14833×50—75.

ARDANA (Alphonse), Taza (Maroc), 19-07-29. — 15327×51—95.

ARLOTTO (Baptiste), Vinadio (Italie), 07-04-26. — 27626×46—06.

AYALA (Andres), Lorca (Espagne), 16-09-95. — 37×51—92.

AYALA, née MARTINEZ, Lorca (Espagne), 16-05-99. — 37×51—92.

BACH (François), Grossrosseln (Sarre), 21-11-03. — 1743×51—57.

BAJGIELMAN (Moszka), Lubartow (Pologne), 15-12-99. — 2421×51—75.

BAJGIELMAN, née ZONENSZEJN, Lubartow (Pologne), 05-12-07. — 2421×51—75.

BALAN (Vasile), Farcasele (Roumanie), 17-04-07. — 8984×33—75.

BALICKI (Stanislas), Tapin (Pologne), 07-03-19. — 14843×50—59.

BALL (Reintz), Magdeburg (Allemagne), 30-01-08. — 28569×38—91.

BALL, née NAF, Staefa (Suisse), 10-06-17. — 28569×38—91.

BANKHALTER, née WAKSMAN, Biala (Pologne), 25-12-07. — 25456×46—75.

BARACCO (Lucien), Bologne (Italie), 11-03-28. — 16378×50—38.

BATTISTON (Aldo), Belluno (Italie), 27-11-31. — 21717×50—38.

BATTISTINI (Domenico), Casteldelci (Italie), 06-11-84. — 15087×50—75.

BATTISTINI, née DURANTI, Sestino (Italie), 25-11-86. — 15087×50—75

BATTISTON (Georgette), Barbiano (Italie), 26-11-28. — 21716×50—38.

BEGNIS (Paziente), San Giovanni Bianco (Italie), 16-01-15. — 11943×50—05.

BELLO (Francisca), Priego (Espagne), 21-12-25. — 14744×51—95.

BENAGES (José), Barcelone (Espagne), 15-03-03. — 14461×50—63.
BERCOVICI (David), Raducaneni (Roumanie), 26-01-97. — 13712×50—11.
BERGS, née SNELINSKI, Pichlice (Pologne), 26-11-19. — 22561×50—68.
BERNARDINIS (Liano), Gemona del Friuli (Italie), 26-03-27. — 4804×51—67.
BERTULESSI (Louis), Sforzafica (Italie), 07-04-17. — 15612×40—38.
BIAGIANTI, née INCERTI, Arezzo (Italie), 18-05-96. — 18863×40—81.
BIAGIANTI (Agostino), Cortona (Italie), 26-08-90. — 18863×40—81.
BIANCHERI (Albert), Vintimille (Italie), 23-09-25. — 8821×48—75.
BIELECKI (Joseph), Kowary (Pologne), 10-03-28. — 14941×50—63.
BLANCO (José), Chiclana de la Frontera (Espagne), 12-01-32. — 1970×51—13.
BOGLIO (Gildo), Viola (Italie), 13-04-03. — 32505×34—83.
BOGLIO, née BOGLIO, Viola (Italie), 25-03-06. — 32505×34—83.
BONAGURA, née ABBOCATO, Sidi Amor (Tunisie), 03-07-18. — 6928×49—96
BONAUDO (Giuseppe), Chiavre (Italie), 10-03-00. — 18296×30—38.
BONDIOLI (César), Cavriana (Italie), 05-07-22. — 14942×50—82.
BONTZOLAKIS (Elie), la Canée (Grèce), 13-11-07. — 19660×36—75.
BORBON (Pedro), Caldesaso (Espagne), 08-05-91. — 3824×48—80.
BOTELLA (Antonio), Aspe (Espagne), 26-01-06. — 15328×51—95.
BOTELLA, née RODRIGUEZ, Tlemcen (Oran), 12-11-12. — 15328×51—95.
BOTTALICO (Ange), la Goulette, (Tunisie), 01-08-15. — 11415×51—96.
BOTTALICO, née GABRIELE, Trapani (Italie), 28-02-21. — 11415×51—96
BOTTEGA, née CUCCHI, Covo (Italie), 07-12-20. — 22856×50—47.
BOTTEGA (Silvio), Refrontolo (Italie), 11-01-20. — 22856×50—47.
BRAMBILLA (Luigia), Berne (Suisse), 26-02-01. — 30808×45—75.
BREMOND, née RIGON, Montegalda (Italie), 07-05-13. — 15395×50—04.
BRENTA (Ulisse), Sarmato (Italie), 19-09-01. — 49×51—32.
BUGARA (Joseph), Mekiern (Allemagne), 29-12-16. — 11825×50—88.
BUSTOS (Pierre), Villanueva Del Arzobispo (Espagne), 01-04-17. — 211×51—38.
BUYLE (Auguste), Bruxelles (Belgique), 09-11-97. — 7811×51—75.
CABRERA, née REQUENA, Bou Tlelis (Oran), 25-12-03. — 16822×49—92.
CABRERA (Juan), Taberno (Espagne), 02-06-97. — 16822×49—92.
CAGUELA (Alphonse), Fuente Alano (Espagne), 13-02-99. — 20918×50—31.
CALOYANNIS (Georges), Calimnos (Grèce), 25-12-88. — 19611×34—13.
CALOYANNIS, née PARLANTI, Castelfranco (Italie), 02-02-91. — 19611×34—13.
CALVORA, née SIMON, Salonique (Grèce), 01-05-95. — 13584×32—75.
CAMPANINI (Armando), Medisano (Italie), 11-09-04. — 13672×50—65.
CANTONE (Ada), Turin (Italie), 03-12-23. — 21856×46—83.
CAPELLO (Armand), Kandergrund (Suisse), 03-11-08. — 12484×50—38.
CARRASCO (Adela), Port-Lyautey (Maroc), 31-03-24. — 15329×51—95.
CASTET (Barthélémy), Aubert (Espagne), 08-01-98. — 16371×50—31.
CHIAROTTO (Angelo), San Vito Togliamento (Italie), 21-03-23. — 18109×50—31.
CHOUSTOFF (Eugène), Moscou (Russie), 26-08-66. — 29×51—75.
CIOTTA (Antoine), Tunis, 11-03-09. — 11511×51—95.
COLET (Pietro), Vazzola (Italie), 08-02-97. — 21619×50—19.
COLET, née DALLA CIA, Vazzola (Italie), 06-06-04. — 21619×50—19.
CRISTINA (Natale), Marsala (Italie), 07-05-23. — 7881×49—93.
CSAKY (Henri), Budapest (Hongrie), 31-10-25. — 8452×51—75.
CUOCARONI (Pierre), Tivoli (Italie), 22-05-32. — 263×51—06.
CZERWIEC (Janina), Glogau (Allemagne), 21-06-18. — 7342×51—62.
CZWOJDRAK (Wladislas), Gelsenkirchen (Allemagne), 25-09-12. — 29378×48—32.
D'INCELLI (Beno), Smyrne (Turquie), 29-05-06. — 4633×50—75.
DA CUNHA (Antonio), Braga (Portugal), 25-12-99. — 972×38—78.
DA CUNHA, née ESTEVES, Lisbonne (Portugal), 06-08-11. — 972×38—78.
DANILOFF (Vitali), Marioupol (Russie), 20-03-01. — 20411×46—75.
DARMANIN (Jean-B.), Tunis, 09-05-94. — 7422×37—59.
DARMANIN, née SORRENTINO, Trapani (Italie), 05-10-06. — 7422×37—59.
DE LANNOY (Robertus), Ostende (Belgique), 12-03-01. — 13742×48—35.
DE LANNOY, née POLLEFLIET, Saint-André-les-Bruges (Belgique), 25-07-06. — 13742×48—35.
DEEREN (Joseph), Wulveringein (Belgique), 06-07-08. — 21369×50—61.
DEEREN, née CAESTEKER, Alveringein (Belgique), 30-04-10. — 21369×50—61.
DELFORGE (Pierre), Monceau-sur-Sambre (Belgique), 05-06-23. — 16087×50—10.
DELGADO (Benito), Abenojar (Espagne), 12-01-17. — 14776×51—95.
DELLA GASPERA, née DEL TEDESCO, Fontanafredda (Italie), 16-08-95. — 2881×33—13.
DERFELDEN (Nathalie), Saint-Petersbourg (Russie), 14-12-10. — 36165×46-75.
DESTEREIJIAN (Noubar), Constantinople (Turquie), 12-05-04. — 21786×50—69.
DESTEREIJIAN, née BOUTCHAKDJIAN, Maden (Asie Mineure), 12-08-21. — 21786×50—69.
DONATE (Nicolas), Dudweiler (Sarre), 01-11-92. — 4333×35—57.
DORCHOUYAN, née KEUTCHERIAN, Sivas (Asie Mineure), 08-05-19. — 23394×50—38.
DORDOLO (Giovanni), Segnacco (Italie), 15-10-06. — 1352×38—75.
DORDOLO, née VISENTIN, Bolzano (Italie), 20-10-08. — 1352×38—75.
EHRLICH (Isaac), Butkowsko (Pologne), 30-09-05. — 13583×46—63.
EHRLICH, née FARKAS, Hajduszo Boszlo (Hongrie), 12-12-09. — 13583×46—63.
EINAUDI (Jacques), San Damiano Macra (Italie), 21-12-09. — 8402×50—13.
ENFEDAQUE (Bonifilio), Zaragoza (Espagne), 11-02-26. — 6×51—13.
ERBIBOU (Jacob), Beni Sbeh (Maroc), 00-00-27. — 13793×51—92.
FACOTTI (Guerino), Aviatico (Italie), 04-06-15. — 8181×50—78.
FALANA (Bronislaw), Raczkowice (Pologne), 17-03-19. — 14845×50—78.
FALDINI (Richard), Tunis, 27-02-06. — 34210×45—96.
FALDINI, née DEBBASCH, Tunis, 16-01-09. — 34210×45—96.
FANARI (Joseph), Fès (Maroc), 15-10-25. — 12227×51—95
FANTOVA (Leoncio), Lascellas (Espagne), 01-01-10. — 13070×51—24.
FANTOVA, née GARCES, Naval (Espagne), 02-04-15. — 13070×51—24.
FARBER (Isaac), Kichineff (Russie), 29-09-08. — 3691×36—75.
FARINELLI (Dario), Spoleto (Italie), 22-09-98. — 18391×38—06.
FARINELLI, née SANTINI, Spoleto (Italie), 26-01-01. — 18394×38—06.
FAUQUERT, née GOOSSENS, Vrasene (Belgique), 02-01-26. — 5182×49—60.
FAZIO, née SANFILIPO, Sommatino (Italie), 10-06-20. — 4022×39—38.
FECHTENBAUM (Jeoszna), Varsovie (Pologne), 11-11-07. — 22182×39—75.
FELICI (Albert), Saint-Marin (République), 15-07-99. — 23438×50—75.
FELICI, née MOROSINI, Saint-Marin (République), 30-03-00. — 23438×50—75.
FENIUK (Charles), Fratauti (Roumanie), 22-06-21. — 20615×48—68.
FERNANDEZ (Albert), Soncillo (Espagne), 08-04-99. — 21742×50—30.
FERRARA (Sauveur), Tunis, 09-01-17. — 14207×51—96.
FERRATO (Biagio), San Front (Italie), 23-02-09. — 32811×44—20
FERRERO (Anne), Caraglio (Italie), 10-02-96. — 30960×48—75.
FLORINDA (Alberto), Casablanca (Maroc), 12-04-30. — 14748×51—95
FLORIS (Antonio), Muravera (Italie), 17-06-30. — 6091×51—57.
FONTANA (Francesco), Messarano (Italie), 22-05-05. — 19557×50—78.
FORNEZZO (Joseph), Claut (Italie), 24-10-99. — 13603×36—88.
FORNEZZO, née MARTINI, Claut (Italie), 10-10-01. — 13603×36—88.
FRANCO (Salvatore), Casablanca (Maroc), 28-06-13. — 14409×51—95.
FRANCO, née TOBIA, Casablanca (Maroc), 15-11-17. — 14409×51—95.
FRATTINI (Vittorio), San Maurizio d'Opaglio (Italie), 21-07-85. — 28035×47—88.
FRATTINI, née ALBERGANTI, Novare (Italie), 06-01-85. — 28035×47—88.
FRONK (Venceslas), Sous (Tchécoslovaquie), 17-10-02. — 12835×38—51.
FUTTERSACK, née LAZAR, Tiacevo (Tchécoslovaquie), 03-05-05. — 17513×46—75.
GAIDO (Paolo), Pinerolo (Italie), 12-10-00. — 20629×50—30.
GAIDO, née BIANCIOTTO, Pinerolo (Italie), 11-09-12. 20629×50—30.
GALLI (Joseph), Oltrona al Lago (Italie), 13-06-92. — 20904×47—68.
GALLI, née MARTINOJA, Gemonio (Italie), 17-01-93. — 20904×47—68
GAMEZ (Charles), Bilbao (Espagne), 05-02-08. — 15616×50—75.
GARGANI (Arrigo), Lastra a Signa (Italie), 28-10-98. — 9721×39—06.
GARINO (Pietro), Lottulo (Italie), 08-10-83. — 11102×46—04.
GARINO, née ABELLO, Lottulo (Italie), 03-11-85. — 11102×46—04.
GARSIA (Jean-Baptiste), Pantellaria (Italie), 23-10-92. — 35094×32—57.
GELERNTER (Leib), Stanislawow (Pologne), 13-01-01. — 45261×38—75.

GELERNTER, née GINSBURG, Konpnica (Pologne), 23-03-11. — 45261 ×38—75.

GEORGOPOULOS, née MAVRIDIS, Peristasiss (Grèce), 27-10-01. — 21199 ×50—38.

GEORGOPOULOS (Constantin), Peristasiss (Grèce), 04-11-94. — 21199 ×50—38.

GIIGO (Joseph), Entraque (Italie), 29-03-31. — 21203×50—83.

GIACOMETTI (Henri), Pont Saint Pierre (Italie), 20-04-29. — 5420× 51—30.

GIANSTEFANI (Jean), Dozza (Italie), 27-12-08. — 11011×51—57.

GIANSTEFANI, née INEBRIANI, Viadana (Italie), 23-09-17. — 11011× 51—57.

GILLIARD (Maurice), Vireux-Molhain (Ardennes), 19-07-01. — 7961× 22—08.

GILLIARD, née BOURGUET, Viéreux-Wallerand (Ardennes), 25-08-05. — 7961×22—08.

GOLDSZAL (Jacob), Varsovie (Pologne), 15-12-12. — 13131×50—75.

GOLOUB (Grégoire), Lapinky (Russie), 16-01-97. — 24981×33—02.

GOLOUB, née GALECKI, Bobrowinki Wielkie (Pologne), 24-03-06. — 24981×33—02.

GOMEZ (Juan), San Tome de Bemantes (Espagne), 20-08-11. — 15330 —51—96.

GORCHTEIZN (Aron), Minska (Russie), 16-06-06 — 16041×46—33.

GOY (Joseph), Rybotieze (Pologne), 26-01-21. — 4346×51—57.

GRANIERI (Pierre), Cerignola (Italie), 15-01-16. — 11835×46—69.

GRANIERI, née PALMIERI, Sannicandro (Italie), 30-11-20. — 11835× 46—69.

GROSKOPF (Juda), Lodz (Pologne), 15-06-06. — 11476×39—75.

GROSKOPF, née FOUGMAN, Varsovie (Pologne), 02-01-02. — 11476× 39—75.

HAIRABEDIAN (Jean), Kilis (Asie Mineure), 08-08-02. — 10232×37 —78.

HAIRABEDIAN, née KOTCHERIANTZ, Alexandrapol (Arménie), 30-08-10. — 10232×37—78.

HALASKA (Henri), Paskow (Tchécoslovaquie), 14-04-09. — 23435×49 —57.

HALASKA, née SYKORA, Matejovce (Tchécoslovaquie), 18-10-18. — 23435×49—57.

HARTEVELD (Arie), Saint-Gravenhage (Hollande), 26-12-21. — 16691 ×50—17.

HAUSTETE, née TORNABENE, Palerme (Italie), 22-10-81. — 12116× 51—96.

HERZ (Hugues), Rotterdam (Hollande), 27-03-26. — 958×51—67.

HERZ (Johannès), Hilversum (Pays-Bas), 17-09-28. — 12386×50—67.

HIERER (François), Salzbourg (Autriche), 11-03-16. — 18181×50—75.

HUJDUS (Jean), Brzezowa (Pologne), 02-12-13. — 20508×50—77.

HUJDUS, née TOMA, Brzezowa (Pologne), 12-03-19. — 20508×50—77.

IGNATOVICIUS (Alexandre), Kowno (Lithuanie), 23-07-90. — 36047× 47—82.

IGNATOVICIUS, née INXKENRIAITE, Kedaini (Lithuanie), 27-12-01. — 36047×47—82.

IZQUIERDO (Antonio), Linares (Espagne), 29-05-15. — 31414×48—31.

JASTRZEBSKI (Casimir), Olszow (Pologne), 27-08-97. — 23199×50—75.

JOANNIDES (Stavros), Sokia (Turquie), 14-09-99. — 16464×34—06.

KACIUBA (Paul), Cieplice (Pologne), 26-05-08. — 1154×51—78.

KACIUBA, née MAJ, Grodzisko Dolne (Pologne), 11-12-04. — 1154× 51—78.

KAJAK (Edouard), Barlin (Pas-de-Calais), 28-09-24. — 13084×50—62.

KAJAK, née GALARA, Podgaj (Pologne), 14-07-25. — 13084×50—62.

KARBOWNICZEK (Jean), Chroberz (Pologne), 14-10-05. — 11854× 40—03.

KOHOUT (Vladimir), Billy-Montigny (Pas-de-Calais), 27-07-23. — 14854×51—95.

KOLODZIEJEK (Joseph), Brzezie (Pologne), 18-03-26. — 14893×50—59.

KOPER (Joseph), Patnow (Pologne), 11-02-11. — 18308×50—38.

KOSMTCHEWSKY (Anatole), Kiew (Russie), 20-06-95. — 19720× 50—57.

KOT, née SAMOLSKA, Sady (Pologne), 24-08-08. — 22637×50—55.

KOT (Stanislaw), Kakolewika (Pologne), 04-11-01. — 22637×50—55.

KOUKAS, née SPANOGEORGEOU, Klissoura (Grèce), 09-04-16. — 51277×45—13.

KOUKAS (Spiridon), Mikonos (Grèce), 07-01-07. — 51277×45—13.

KOUTOUKOFF (Jean), Don (Russie), 15-12-99. — 18628×50—38.

KOUTOUKOFF, née SOBOL, Wolza Dolna (Pologne), 13-09-06. — 18628×50—38.

KOWALIK (Stanislas), Zlochowice (Pologoe), 03-07-29. — 15253× 51—58.

KOWALIK, née NOWAK, Zlochowice (Pologne), 05-05-04. — 13881× 50—58.

KOWALIK (Stanislas), Zlochowice (Pologne), 08-09-06. — 13881× 50—58.

KRAUSE (Alexandre), Sterkrade (Allemagne), 14-05-19. — 13843× 48—62.

KRAUSE, née GILGINAS, Gniew (Pologne), 22-11-23. — 13843× 48—62.

KRAUSZ (Joseph), Janolchota (Tchécoslovaquie), 07-02-07. — 6018× 35—02.

KROLIKOWSKI (Edmond), Wislica (Pologne), 01-02-29. — 14894× 50—59.

LAARBI BEN, Beni Bugafar (Maroc) 00-00-26. — 11880×51—92.

LASPIS (Kyriacos), Smyrne (Turquie), 29-11-02. — 13209×50—13.

LE BAIL, née KONOPKA, Lukowiec (Pologne), 27-11-00. — 14931× 50—59.

LEBEDEV (Serge), Moscou (Russie), 15-03-97. — 22968×50—75.

LENUZZA (Giacomo), Nimis (Italie), 16-04-19 — 24455×46—38.

LENUZZA, née MANGIONE, Corato (Italie), 10-06-28. — 24455×46—38.

LICZKOWSKI (François), Poewiardowo (Pologne), 24-08-02. —5375× 34—37.

LICZKOWSKI, née CHLEBOROWICZ, Mokre Torunskie (Pologne), 12-03-09. — 5375×34—37.

LIGI (Louis), Anghiari (Italie), 16-04-96 — 6265×40—83.

LIGI, née BAGLIONI, Anghiari (Italie), 05-05-00. — 6265×40—83.

LILIENBAUM (Henri), Cracovie (Pologne), 08-06-08. — 2903×37—57.

LIVOLSI (Gaspard), Tunis, 01-08-13. — 14421×51—95.

LIVOLSI, née ROMAN, Casablanca (Maroc), 28-09-18. — 14421×51—95.

LLOBET, née GENNA, Casablanca (Maroc), 03-12-23. — 14420×52—95.

LLORENS (Isidore), San Vicens Dels Horts (Espagne), 11-08-05. — 11249×50—66.

LLORENS, née COROMINAS, Cadaques (Espagne), 23-02-10. — 11249× 50—66.

LO BIANCO (Gaëtan), Sfax (Tunisie), 02-11-12. — 22673×37—96.

LO BIANCO, née LATTUCA, Palerme (Sicile, Italie), 07-04-21. — 22673×37—96.

LUCAS, née KIERCZAK, Inwald (Pologne), 09-06-08. — 12211×51—27.

LUQUES, née AIBAR, Oran, 25-02-12. — 15441×51—95.

MACENATO (Livia), Afragola (Italie), 11-08-23. — 12079×50—13.

MADRID (Pascal), Cartagène (Espagne), 06-02-08. — 18701×39—69.

MAIK, née SZYMKOWIAK, Wronczyn (Pologne), 13-11-01. — 45642× 36—57.

MAIK (Vincent), Modrze (Pologne), 07-07-96. — 45642×36—57.

MALEK (Maria), Huta Podgorna (Pologne), 01-03-07. — 19751×36—59.

MANDELLI (Henri), Talange (Moselle), 11-03-13. — 15812×40—57.

MANDELLI, née WODZIANKA, Blachstadt (Pologne), 01-03-23. — 15812×40—57.

MANFREDINI (Vito), Baricella (Italie), 04-10-00. — 53203×45—78.

MANFREDINI, née PARENTI, Bologne (Italie), 29-10-02. — 53203×45 —78.

MARAFON (Pietro), Rovolon (Italie), 23-11-11. — 3918×51—23.

MARKARIAN (Anahid), Constantinople (Turquie), 10-08-22. — 7490× 51—13.

MARKARIAN (Valentine), Van (Turquie), 21-08-16. — 7489×51—13.

MARTINEZ (Antonio), Chera (Espagne), 10-09-08. — 26754×39—11.

MARTIN, née MARTINEZ, Guercif (Maroc), 06-02-16. — 15442×51 —95.

MARTIN (Miguel), Grenade (Espagne), 23-06-15. — 15442×51—95.

MARTINEZ (Antonio), Gergal (Espagne), 01-02-01. — 21900×50—69.

MARTINEZ, née BELMONTE, Polopos (Espagne), 12-04-10. — 21900× 50—69.

MARTINELLI (Dino), Donnas (Italie), 30-08-11. — 15813×40—57.

MAVILLA (Ange), Ganiouba (Tunisie), 10-08-27. — 15443×51—96.

MEHANI, née PERI, Ponte Buggianèse (Italie), 17-08-20. — 2524×51 —96.

MENDEZ (Salvador), Librilla (Espagne), 24-12-99. — 18909×50—34.

MERLET (Guy), Chatillon (Italie), 25-08-29. — 13525×51—73.

MIALKAS (Antoni), Niewierz (Pologne), 21-11-10. — 19156×50—02.

MIKLARZ (Jean), Drobin (Pologne), 12-02-21. — 14972×51—27.

MIKULSKI (Henri), Lisenwo Koscielne (Pologne), 15-01-22. — 14593 ×50—83.

MIRA, née PORTIS, Nice (Alpes-Maritimes), 28-10-03. — 15444×51 —95.

MORENO (Pierre), Berkane (Maroc), 30-06-29 — 14749×51—95.

MOSSAKOWSKI, née HEIDBUCHEL, Duisburg Hamborn (Allemagne), 04-02-16. — 11264×38—57.

MOSSAKOWSKI (Marjan), Bagienice (Pologne), 25-04-06. — 11264× 38—57.

MUSIELAK (Edmond), Kley (Allemagne), 29-08-22. — 28526×48—59.

NARCISO (Blaise), Bardineto (Italie), 03-05-82. — 20527×50—66.

NARCISO, née VIGNONE, Magliolo (Italie), 08-10-94. — 20527×50—66.

NAVARRO (Alfred), Casablanca (Maroc), 01-01-23. — 36945×45—95.

NIESWIZSKI (Isaac), Vilno (Pologne), 24-04-00. — 16692×39—75.

NOBARIAN (Haroutioun), Kadi Keuy (Turquie), 01-12-21. — 9735×50—59.

NOWICKI (Hypolithe), Rosko (Pologne), 10-07-24. — 19617×50—57.

NOWICKI (Vincent), Ninino (Pologne), 17-03-01. — 19616×50—57.

NOWICKI, née GALECKI, Rosko (Pologne), 02-03-01. — 19616×50—57.

OBLIGATO (Basilio), Rabat (Maroc), 01-01-24. — 15369×51—95.

OBRENOVITCH (Milena), Belgrade (Yougoslavie), 31-08-20. — 1237×50—75.

OBRENOVITCH (Ivana), Belgrade (Yougoslavie), 24-08-22. — 15474×50—75.

OREJA (Sebastien), Sahugo (Espagne), 05-10-98. — 17×51—32.

OREJA, née REDONDO, Sahugo (Espagne), 12-02-10. — 17×51—32.

ORTA (Francisco), Albama de Almeria (Espagne), 28-06-14. — 14404×50—13.

OSKIAN (Katchadour), Kharpout (Turquie), 15-01-08. — 30143×37—13.

OSKIAN, née ARAKELIAN, Bourdour (Turquie), 15-03-15. — 30143×37—13

PADOAN (Pierina), San Pietro Viminario (Italie), 28-07-21. — 14915×50—69.

PADOAN (Antoine), Piove di Sacco (Italie), 25-01-18. — 14914×50—88.

PAVAN (Pietro), Chiarano (Italie), 28-11-06. — 21360×50—82.

PAVAN, née BERTACCO, Chiarano (Italie), 11-04-10. — 21360×50—82.

PEDRELL (Severio), Barcelone (Espagne), 16-05-81. — 13095×34—75.

PEREZ (Aurelio), La Union (Espagne), 06-05-16. — 11503×50—13.

PEREZ (Enrique), Valencia (Espagne), 06-02-94. — 22298×50—69.

PEREZ, née NAVARRO, Fuente la Higuera (Espagne), 26-04-99. — 22298×50—69.

PEREZ (Juste), Barcelone (Espagne), 04-05-24. — 19658×50—66.

PETYT (Edouard), Terneuzen (Zélande), 21-04-82. — 7435×20-38.

PIANETTI (Giovanni), San Giovanni Bianco (Italie), 15-05-10. — 1437×49—13.

PIAZZA, née VALLARSA, Valle del Pasubio (Italie), 31-12-08. — 12405×50—78.

PIAZZA (Victor), Valle del Pasubio (Italie), 13-07-01. — 12405×50—78

PINO, née BRAMANTI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-02-97. — 16392×38—13.

PIQUERAS, née FORMENTI, Valencia (Espagne), 21-05-97. — 51983×38—13.

POGA (Victor), Barcelone (Espagne), 13-05-08. — 14874×50—66.

POGGI (Claudio), Gossolengo (Italie), 08-06-99. — 22844×32—09.

POLIOTTI (Celestino), Porte (Italie), 21-03-33. — 14875×50—04.

PONTIN (Antonia), Fonzaso (Italie), 12-09-28. — 14885×50—78.

POSOKHOW (Serge), Moscou (Russie), 06-08-17. — 23379×46—75.

POTOCZEK (Wladislas), Cracovie (Pologne), 15-12-20. — 18956×50—57.

POTOCZEK, née VELLATA, Suno (Italie), 11-09-23. — 18956×50—57.

POTOK (Juliusz), Berlin (Allemagne), 07-03-21. — 36794×47—75.

PROSKOURNINE (Dimitri), Armavir (Russie), 28-09-02. — 15804×48—95.

PROSKOURNINE, née PHILIPPOWITSCH, Shangaï (Chine), 27-04-04 — 15804×48—95.

PROVENZANO, née MIRETE, Oran, 24-10-17. — 7370×50—95.

RADDA (Luigi), Pozzuolo del Friuli (Italie), 26-09-97. — 20830×50—38.

RADDA, née ZENERO, Pozzuolo del Friuli (Italie), 03-11-02. — 20830×50—38.

REITIER (Jean), Rosenheim (Allemagne), 04-03-06. — 34081×46—10.

REITER, née ARNAU, Valence (Espagne), 15-09-06. — 34081×46—10.

REVELLI, née CARLI, Fiume Veneto (Italie), 13-06-14. — 1593×36—06.

REVELLI (Charles), Cuneo (Italie), 26-04-15. — 1593×36—06.

REVELLO (Angelo), Busca (Italie), 31-01-15. — 9705×48—65.

RINAUDO (Antoine), la Goulette (Tunisie), 14-05-12. — 6510×47—96.

RIVAS (Rosendo), Albunol (Espagne), 08-09-93. — 11437×51—95.

RIVAS, née LOPEZ, Oran, 07-04-01. — 11437×51—95.

ROEBROECK (Stephane), Voerendaal (Belgique), 06-07-19. — 12841×56—51.

ROITMAN (Samuel), Chisinan (Roumanie), 26-05-08. — 13259×51—75.

ROMERO (Rafael), Villaviciosa (Espagne), 17-05-12. — 16142×50—24.

RONCORONI (Louis), Lurate Caccivio (Italie), 08-08-95. — 11821×50—78.

RONCORONI, née STEFFANINI, Maccio (Italie), 11-12-96. — 11824×50—78.

ROSA (Antonio), Almonaster la Real (Espagne), 08-10-00. — 16233×47—13.

ROSA, née NAVARRO, Ludrin (Espagne), 17-08-95. — 16233×47—13.

ROSENBAUM, née GLASBERG, Cracovie (Pologne), 27-01-93. — 5795×19—75.

ROSSARO (Delphin), Nice (Alpes-Maritimes), 28-07-03. — 183×25—06.

ROSSI, née UGGERI, la Tronche (Isère), 21-06-93. — 3109×32—75.

RUFFINO (Sauveur), Tunis, 01-01-12. — 12153×51—96.

RUISI (Grégoire), Tunis, 16-12-13. — 15439×51—96.

RUISI, née ALLOTTA, Tunis, 15-08-13. — 15439×51—96.

RUIZ (Jean), Mojacar (Espagne), 21-09-10. — 14881×50—70.

RUIZ (Michel), Azuaga (Espagne), 20-02-10. — 13323×50—13.

SALERNO, née CATALANO, Castelvetrano (Italie), 28-08-95. — 402376×46—96.

SALERNO (Vito), Castelvetrano (Italie), 11-06-90. — 402376×46—96.

SALVI (Giglio), San Omobono Imagna (Italie), 03-11-21. — 14872×50—62.

SANTAMARIA (Sixto), Cordoba (Espagne), 31-08-16. — 40886×45—95,

SANVITO (Charles), Guissano (Italie), 02-04-02. — 15653×40—69.

SANVITO, née ZANCO, Nanto (Italie), 13-09-00. — 15653×40—69.

SARDIS (Michel), Pirée (Grèce), 20-01-96. — 283×39—75.

SAREK (André), Pcim (Pologne), 16-10-00. — 21789×50—08.

SAREK, née BZOWSKA, Pcim (Pologne), 07-03-15. — 21789×50—08.

SCARPINATO, née GIACALONE, la Cebala du Morna (Tunisie). 03-07-27. — 14186×51—96.

SCARPULLA (Ange), Mateur (Tunisie), 24-06-26. — 14187×51—96.

SCHIFFMANN (Toni), Nuremberg (Allemagne), 12-06-23. — 1699×51—67.

SCHIRATTI (Bruno), Majano (Italie), 17-03-27. — 14881×50—59.

SCHMID, née ROZEN, Zbydniow (Pologne), 07-11-05. — 4900×51—75.

SCHOEFF (Jules), Andrinople (Turquie), 13-03-93. — 9183×50—69.

SCHOEFF, née DOUENIAS, Dimetoka (Turquie), 00-00-03. — 9183×50—69.

SCHWINGER (Salomon), Bobowa (Pologne), 17-04-06. — 15311×48—75.

SENKOWSKI (Jean), Borek (Pologne), 01-01-21. — 14805×50—45.

SGARAGLINO (Guy), Calatafimi (Italie), 25-09-07. — 14768×51—96.

SIDOROWICZ (Witold), Dabrowa Gornicza (Pologne), 05-03-95. — 4093×49—91.

SIENKO (Stanislas), Harla (Pologne), 14-10-08. — 13494×50—78.

SIENKO, née URBAN, Jodlowka (Pologne), 11-03-07. — 13494×50—78.

SIKORSKI (Stanislas), Szamotuly (Pologne), 04-10-19. — 14821×50—51.

SIKORSKI, née BLAZEJCZYK, Zbiersk (Pologne), 28-01-26. — 14821×50—51.

SINIERI (Giuseppe), Palerme (Italie), 12-07-99. — 1504×50—95.

SINIERI, née GRANDE, Bizerte (Tunisie), 19-04-09. — 1504×50—95.

SORNET, née ALCAMO, Mornaghia (Tunisie), 16-01-11. — 14720×51—95.

SOSSNA (Paul), Schloss Oberglogau (Silésie), 30-05-90. — 1416×46—68.

SOUSSAN (Albert), Tanger (Maroc), 01-02-15. — 14804×51—69.

STARZYNSKI (Léon), Debnica (Pologne), 01-02-22. — 14803×50—59.

STAVRIDIS (Amélie), Constantinople (Turquie), 10-11-22. — 14802×50—69.

SZALAMACHA, née WLOCH, Habinghorst (Allemagne), 08-02-19. — 13881×50—62.

SZALAMACHA (Bruno), Werne (Allemagne), 30-08-16. — 13884×50—62.

SZATAN (Stanislaw), Ligata (Pologne), 07-05-15. — 22390×50—13.

SZATAN, née DROBIAZG, Slupoza (Pologne), 14-10-26. — 22390×50—13.

SZCZECINA (Joseph), Burzyn (Pologne), 23-06-20. — 14815×50—78.

SZMUL (Anna), Czerwona Wola (Pologne), 15-07-17. — 20387×50—62.

SZYBICKI, née DURKA, Mokotow (Pologne), 01-03-93. — 8782×30—69.

SZYBICKI (Jan), Mlawa (Pologne), 21-06-93. — 8782×30—69.

TANTI (Paul), Tunis, 08-08-18. — 5551×50—96.

TAPPA (Sylvain), Serravalle Sesia (Italie), 20-12-95. — 17962×40—69.

TARDITO (Mario), San Pier d'Arena (Italie), 17-02-98. — 14770×51—95.

TARDITO, née FUENTES, Tanger (Maroc), 05-01-18. — 14770×51—95.

TARTARI (Emilio), Solarolo Rainiero (Italie), 14-03-92. — 5511×31—68.

TATTI (Adolphe), Avigliana (Italie), 03-12-95. — 26771×33—06.

TEIXIDO (Emilio), Canejan (Espagne), 19-10-07. — 21386×50—64.

TEIXIDO, née BORDES, Canejan (Espagne), 28-03-11. — 21386×50—64.
TITONE (Sauveur), Tunis, 04-01-29. — 15437×51—96.
TONDOLO (Adolphe), Buja (Italie), 07-11-11. — 14811×50—69.
TONDOLO, née SAEZ, Benizalon (Espagne), 12-05-15. — 14811×50—69.
TORRENTE (Rosine), Bizerte (Tunisie), 17-11-18. — 14771×51—96.
TRABALON (Antonio), Lumberas (Espagne), 07-07-08. — 1998×51—13.
TRABALON, née BARRACHINA, Burjasot (Espagne), 12-01-08. — 1998×51—13.
TRIHOPOULOS (Michel), Magnésie (Asie Mineure), 15-09-95. — 7452×39—75.
TRIHOPOULOS, née HADJIDIMITRIOU, Hachiclvi (Turquie), 05-08-96. — 7452×39—75.
TRILLA (Buenaventura), Alos (Espagne), 28-06-22. — 20836×50—31.
VALCALDA (Quinla), Muzzano (Italie), 12-10-95. — 14504×50—69.
VALENTE (Benedetto), Cassino (Italie), 03-02-32. — 3512×46—75.
VALENZA (François), Tunis, 27-01-10. — 14181×51—96.
VALENZA, née ARIZZI, Tunis, 07-08-12. — 14184×51—96.
VALLEJO, née PEREZ, Mascara (Oran), 24-03-06. — 21313×38—92.
VALLEJO (Antonio), Finana (Espagne), 24-08-02. — 21313×38—92.
VAN KILSDONK (Evelyne), Casablanca (Maroc), 27-04-28. — 17906×49—75.
VANZINI (Otello), Ferrara (Italie), 31-12-01. — 14550×51—95.
VANZINI, née PECORARI, Ferrara (Italie), 30-08-02. — 14550×51—95.
VARGA (Mircea), Boiu (Roumanie), 01-03-28. — 30391×48—75.
VEDOVOTTO (Antonio), Borso del Grappa (Italie), 22-01-23. — 19337×50—24.
VENTURA (Giuseppe), Reggio Calabria (Italie), 08-02-99. — 6304×46—91.
VENTURA, née CUTRI, Scido (Italie), 02-02-09. — 6304×46—91.
VIGNAROLI (Adelma), Pérouse (Italie), 20-08-21. — 47×51—06.
VILA, née GARNATXE, Villalongua de Ter (Espagne), 03-06-11. — 16195×50—66.
VILA (Paladio), Camprodon (Espagne), 02-01-08. — 16195×50—66.
VILLANNEVA (Antoine), Chelva (Espagne), 17-01-94. — 14801×50—78.
VIRZI (Fortunée), Tunis, 12-06-25. — 14176×51—96.
VOLPE (Mendel), Vilkomir (Lithuanie), 15-06-03. — 21840×50—75.
VON WURSTEMBERGER (Charles), Genève (Suisse), 01-07-07. — 11419×51—95.
VURPILLAT (Roland), Paris, 05-03-25. — 21071×50—75.
WAWRZYNIAK (Bronislaw), Grodziec (Pologne), 04-10-06. — 13765×59—89.
WAWRZYNIAK, née MOLINSKA, Kiellin (Pologne), 10-10-08. — 13765×59—89.
WDOWCZYK (Waclaw), Zerkow (Pologne), 07-09-87. — 5281×50—62.
WDOWCZYK, née WOS, Luszczanow (Pologne), 25-06-88. — 5281×50—62.
WDOWCZYK (Edmond), Bottrop (Allemagne), 18-10-19. — 13318×50—62.
WYKA (Jean), Korabina (Pologne), 23-03-08. — 23180×50—80.
WYKA, née WILKOSZ, Grobla (Pologne), 24-12-11. — 23180×50—80.
WYWYAS, née WOJTASIK, Kaczkowice (Pologne), 15-10-16. — 14852×50—59.
WYWYAS (Stanislas), Datteln (Allemagne), 19-02-16. — 14852×50—59.
YAKAR, née DUENAS, Istamboul (Turquie), 00-00-15. — 22233×46—75.
YAKAR (Sabetay), Salonique (Grèce), 00-00-10. — 22233×46—75.
ZAFIRYADIS (Zafiri), Istamboul (Turquie), 00-00-18 — 5314×50—78.
ZAFIRYADIS, née ZIDSKA, Copenhague (Danemark), 12-08-26. — 5314×50—78.
ZOBORIAN (Azad), Alep (Syrie), 01-01-19. — 13741×50—06.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BACH, née BECKER, Petite-Roselle (Moselle), 19-09-04. — 1748×51—57.
FERRARA, née BELLA, Tunis, 07-11-20. — 14207×51—96.
FOUGS, née BOUVET, Paris, 17-07-74. — 31712×48—75.
FRONK, née COCHEZ, les Mesneux (Marne), 09-02-08. — 12835×38—51.
FUGGINI, née CAPPIO, Coggiola (Italie), 20-08-96. — 12590×50—38.
GARSIA, née CLASQUIN, Vic-sur-Seille (Moselle), 23-11-97. — 35094×32—57.
HONEY, née ROCCO, Mondivi (Constantine), 01-08-25. — 11591×51—93.
KIRSCHEN, née BAPTISTE, Bourg-les-Valence, 29-06-76. — 37262×38—75.
MENDEZ, née SALMERON, Saint-Leu (Oran), 09-09-07. — 18909×50—31.
RUFFINO, née IEMOLO, Tunis, 16-12-10. — 12153×51—96.
VISVAL (Isabel), Oran (Algérie), 19-06-89. — 13841×51—95.
WEEKS, née AGAR, Canteleu (Seine-Inférieure), 21-04-97. — 4240×51—76.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ALBERTONI (Anne-Marie), Moulins (Allier), 06-11-50. — 23108×50—03.
ALESSANDRA (Orazio), Casablanca (Maroc), 10-04-32. — 14746×51—95.
ALESSANDRA (Giusto), Casablanca (Maroc), 14-01-36. — 14746×51—95.
ALESSANDRA (Térésina), Casablanca (Maroc), 05-11-40. — 14746×51—95.
ALESSANDRA (Angèle), Casablanca (Maroc), 22-09-39. — 14746×51—95.
ALESSANDRA (Françoise), Casablanca (Maroc), 27-02-44. — 14746×51—95.
ALESSANDRA (Olga), Casablanca (Maroc), 13-07-46. — 14746×51—95.
ALEXANIAN (Lucie), Toulon (Var), 11-08-37. — 11133×40—83.
ALEXANIAN (Pierre), Toulon (Var), 15-08-41. — 11133×40—83.
ALEXANIAN (Georges), Toulon (Var), 17-04-49. — 11133×40—83.
ANDREONI (Iole), Calice Al Cornoviglio (Italie), 15-11-35. — 20157×50—38.
ANDREONI (Maurice), la Tronche (Isère), 02-03-42. — 20157×50—38.
BIAGIANTI (Marie), Lauris (Vaucluse), 05-05-40. — 18863×40—84.
BOTELLA (Odette), Fez (Maroc), 23-01-33. — 15328×51—95.
BOTELLA (Antoine), Souk El Arba du Rharle (Maroc), 30-01-41. — 15328×51—95.
BOTELLA (Raymonde), Souk El Arba du Rharle (Maroc), 06-10-44. — 15328×51—95.
BOTTEGA (Jacqueline), Bias (Lot-et-Garonne), 12-04-45. — 22856×50—47.
BOTTEGA (Michel), Bias (Lot-et-Garonne), 10-12-40. — 22856×50—47.
COLET (Gino), Vazzola (Italie), 05-03-35. — 24619×50—19.
CZERWIEC (Marcel), Béthune (Pas-de-Calais), 26-05-35. — 7342×51—62.
CZERWIEC (André), Béthune (Pas-de-Calais), 28-12-36. — 7342×51—62.
CZERWIEC (Jean-Michel), Béthune (Pas-de-Calais), 28-11-46. — 7342×51—62.
DE LANNOY (Nicole), Ostende (Belgique), 08-01-31. — 13742×48—35.
DE LANNOY (Jean-Pierre), Ostende (Belgique), 03-08-34. — 13742×48—35.
DE LANNOY (Jacques), Ostende (Belgique), 12-12-38. — 13742×48—35.
DEEREN (Robert), Brethel (Orne), 28-09-31. — 21369×50—61.
DEEREN (Urbain), Saint-Pierre-des-Loges (Orne), 16-02-37. — 21369×50—61.
DEEREN (Godelièvc), Saint-Pierre-des-Loges (Orne), 15-02-40. — 21369×50—61.
DEEREN (Marie), Saint-Pierre-des-Loges (Orne), 31-01-45. — 21369×50—61.
DEEREN (Claude), Saint-Pierre-des-Loges (Orne), 24-05-50. — 21369×50—61.
DELGADO (Emmanuel), Casablanca (Maroc), 22-08-50. — 14776×51—96.
FALDINI (Marc), Tunis, 01-06-34. — 34210×45—96.
FANTOVA (Aroma), Barbastro (Espagne), 04-06-25. — 13070×51—24.
FANTOVA (Monique), Salignac (Dordogne), 29-07-40. — 13070×51—24.
FANTOVA (Maria), Saint-Crépin-Carlucet (Dordogne), 08-09-42. — 13070×51—24.
FARRER (Bernard), Paris, 21-12-35. — 3691×36—75.
FERNANDEZ (François), Pont-Saint-Esprit (Gard), 21-06-33. — 21742×50—30.
FERRARA (Joseph), Tunis, 16-08-38. — 14207×51—96.
FORNEZZO (Georges), Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), 13-01-34. — 13603×36—88.
GIANSTEPHANI (Liliane), Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle), 14-06-38. — 11011×51—57.
GRANIERI (François), Aimargues (Gard), 09-07-47. — 11835×46—69.
GROSKOPF (Marguerite), Paris, 02-03-37. — 11476×39—75.
GROSKOPF (Michèle), Nice (Alpes-Maritimes), 15-11-44. — 11476×39—75.

HALASKA (Alice), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 15-04-49. — 23435×49—57.

HONEY (Jean-Pierre), Londres (Grande-Bretagne), 25-01-47. — 11591×51—93.

HONEY (Jacqueline), Londres (Grande-Bretagne), 13-12-49. — 11591×51—93.

HUJDUS (Bernadette), Chézy en Orxois (Aisne), 13-06-46. — 20508×50—77.

HUJDUS (Jean), Château-Thierry (Aisne), 12-04-40. — 20508×50—77.

HUJDUS (Daniel), Vendrest (Seine-et-Marne), 16-09-49. — 20508×50—77

IGNATOVICIUS (Jeanne), Castéra-Bouzet (Tarn-et-Garonne), 24-06-31. — 36047×47—82.

KOT (André), Rambluzin-Benoite-Vaux (Meuse), 04-10-41. — 22637×50—55.

KOT (Françoise), Vouziers (Ardennes), 24-03-36. — 22637×50—55.

KOT (François), Rosières-devant-Bar (Meuse), 04-04-42. — 22637×50—55.

KOT (Jean), Clermont-en-Argonne (Meuse), 03-08-32. — 22637×50—55.

KOT (Zigmund), Vienne-le-Château (Marne), 22-01-31. — 22637×50—55.

KOUKAS (Zani), Arles (Bouches-du-Rhône), 20-02-49. — 51277×45—13.

KOWALIK (Bernadette), Mont-et-Marre (Nièvre), 27-12-41. — 13881×50—58.

KOWALIK (Théodore), Mont-et-Marre (Nièvre), 16-01-34. — 13881×50—58.

KOWALIK (Joséphine), Mont-et-Marre (Nièvre), 24-01-38. — 13881×50—58.

MIRA (Jean), Casablanca (Maroc), 01-02-32. — 15444×51—95.

OREJA (Jeanne), Caupenne-d'Armagnac (Gers), 14-07-31. — 17×51—32.

OREJA (Isabelle), Mauvezin-d'Armagnac (Landes), 24-08-34. — 17×51—32.

OREJA (Lucia), Mauvezin-d'Armagnac (Landes), 02-07-36. — 17×51—32.

OREJA (Maria), Mauvezin-d'Armagnac (Landes), 22-09-37. — 17×51—32.

OREJA (Marie-Rose), Auch (Gers), 04-12-46. — 17×51—32.

OREJA (Christiane), Auch (Gers), 07-10-45. — 17×51—32.

OSKIAN (André), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-11-46. — 30143×37—13.

PAVAN (Giovanni), Chiarano (Italie), 20-07-32. — 21360×50—82.

PAVAN (Stella), Chiarano (Italie), 21-09-35. — 21360×50—82.

PAVAN (Fernande), Montauban (Tarn-et-Garonne), 28-11-38. — 21360×50—82.

PIAZZA (Arduino), Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), 02-07-41. — 12405×50—78.

POTOCZEK (André), Hayange (Moselle), 24-06-45. — 18956×50—57.

PROSKOURNINE (Elisabeth), Montbard (Côte-d'Or), 14-10-47. — 15804×48—95.

REITER (Consuelo), Sarion (Espagne), 04-08-38. — 34081×46—10.

RUFFINO (Georges), Grombalia (Tunisie), 25-04-32. — 12153×51—96.

RUFFINO (Angèle), Grombalia (Tunisie), 28-07-33. — 12153×51—96.

RUFFINO (Marie), Tunis, 29-02-40. — 12153×51—96.

RUIZ (Candide), Chillon (Espagne), 19-03-37. — 13323×50—13.

SAREK (Thadée), Pelm (Pologne), 28-07-32. — 21789×50—08.

SAREK (Zenec), Fromelennes-Ardennes (Pas-de-Calais), 16-10-39. — 21789×50—08.

SAREK (Glenia), Fromelennes-Ardennes (Pas-de-Calais), 10-11-46. — 21789×50—08.

SINIERI (Robert), Casablanca (Maroc), 14-04-45. — 1504×50—95.

SINIERI (Antoinette), Casablanca (Maroc), 30-01-35. — 1504×50—95.

SINIERI (Laurette), Casablanca (Maroc), 26-06-37. — 1504×50—95.

SINIERI (Regina), Casablanca (Maroc), 31-03-41. — 1504×50—95.

SZALAMACHA (Tadeusz), Nœux-les-Mines, 12-08-43. — 13884×50—62.

SZALAMACHA (Raymond), Nœux-les-Mines), 03-08-46. — 13884×50—62.

SZMUL (Hélène), Béthune (Pas-de-Calais), 13-02-49. — 20387×50—62.

TARDITO (Vincenzo), Casablanca (Maroc), 09-09-33. — 14770×51—95.

TARDITO (Mario), Casablanca (Maroc), 12-01-42. — 14770×51—95.

TARDITO (Ange), Casablanca (Maroc), 23-07-40. — 14770×51—95.

TARDITO (Jean), Casablanca (Maroc), 28-07-50. — 14770×51—95.

TARDITO (René), Casablanca (Maroc), 24-11-47. — 14770×51—95.

TARDITO (André), Casablanca (Maroc), 31-01-45. — 14770×51—95.

TEIXIDO (José), Canejan (Espagne), 28-01-33. — 21386×50—64.

TEIXIDO (Henri), Antichan-de-Frontignes (Haute-Garonne), 14-04-38. — 21386×50—64.

TEIXIDO (Yvette), Lescar (Basses-Pyrénées), 02-12-46. — 21386×50—64.

TRABALON (Paulette), Auriol (Bouches-du-Rhône), 18-02-44. — 1998×51—13.

VALENZA (Adrienne), Tunis, 30-06-39. — 14184×51—95.

VENTURA (Antoine), Fabrizia (Italie), 13-05-33. — 6304×46—91.

VENTURA (Marie), Menerville (Alger), 24-07-40. — 6304×46—91.

VILA (Henri), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 20-10-42. — 16195×50—66.

VILA (Joseph), Camprodon (Espagne), 12-06-32. — 16195×50—66.

WAWRZYNIAK (Chendrik), Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne), 06-06-31. — 13765×50—89.

WAWRZYNIAK (François), Joigny (Yonne), 03-10-37. — 13765×50—89.

WAWRZYNIAK (Bronislaw), Charny (Yonne), 27-04-40. — 13765×50—89.

WAWRZYNIAK (Gérard), Charny (Yonne), 17-03-46. — 13765×50—89.

WYKA (Hélène), Magnac-Laval (Haute-Vienne), 04-08-40. — 23180×50—80.

WYKA (Marie), Doullens (Somme), 24-05-46. — 23180×50—80.

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

ANASTASE (Michel). — ANASTASIADOU (Michel), Athènes (Grèce), 07-09-30. — 19676×50—30.

BERCOVE (David). — BERCOVICI (David), Raducaneni (Roumanie), 26-01-97. — 13712×50—44.

BONZOLAIS (Elie). — BONTZOLAKIS (Elie), La Canée (Grèce), 13-11-07. — 19660×36—75.

CODRAC (Wladislas). — CZWOJDRAK (Wladislas), Gelsenkirchen (Allemagne), 25-09-12. — 29378×48—32.

DANILOT (Vital). — DANILOFF (Vitali), Marioupol (Russie), 20-03-01. — 20411×46—75.

FONTANA (François). — FONTANA (Francesco), Messarano (Italie), 22-05-05. — 19557×50—78.

GEORGOUX (Constantin). — GEORGOPOULOS (Constantin), Peristasiss (Grèce), 04-11-94. — 21199×50—38.

GEORGOUX (Katina). — GEORGOPOULOS (Katina), Peristasiss (Grèce), 27-10-01. — 21199×50—38.

GORCHIN (Aron). — GORCHTEIZN (Aron), Pinska (Russie), 16-06-06. — 16011×46—33.

GROSCOT (Judas). — GROSKOPF (Juda), Lodz (Pologne), 15-06-06. — 11476×39—75.

GROSCOT (Brouha). — GROSKOPF (Brouha), Varsovie (Pologne), 02-01-02. — 11476×39—75.

GROSCOT (Marguerite). — GROSKOFF (Marguerite), Paris, 02-03-37. — 11476×39—75.

GROSCOT (Michèle). — GROSKOPF (Michèle), Nice (Alpes-Maritimes), 15-11-44. — 11476×39—75.

HUDUT (Bernadette). — HUJDUS (Bernadette), Chezy-en-Orxois (Aisne), 13-06-46. — 20508×50—77.

HUDUT (Daniel). — HUJDUS (Daniel), Vendrest (Seine-et-Marne), 16-09-49. — 20508×550—77.

HUDUT (Jean). — HUJDUS (Jean), Brzezowa (Pologne), 02-12-13. — 20508×50—77.

HUDUT (Jean). — HUJDUS (Jean), Château-Thierry (Aisne), 12-04-40. — 20508×50—77.

HUDUT (Hélène). — HUJDUS (Hélène), Brzezowa (Pologne), 12-03-19. — 20508×50—77.

CARBONICE (Jean). — KARBOWNICZEK (Jean), Chroberz (Pologne), 14-10-05. — 11851×40—03.

KRAUS (Joseph). — KRAUSZ (Joseph), Janolehota (Tchécoslovaquie), 07-02-07. — 6018×35—02.

NODARIAN (Pascal). — NODARIAN (Horoutioun), Kadi Keuy (Turquie), 01-12-21. — 9735×50—59.

POTOZEC (Clémentine). — POTOCZEK (Clémentine), Suno (Italie), 11-09-23. — 18956×50—57.

ROTOZEC (André). — POTOCZEK (André), Hayange (Moselle), 24-06-45. — 18956×50—57.

VALLEJO (Antoine). — VALLEJO (Antonio), Finana (Espagne), 21-08-02. — 21313×38—92.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

BEGET (Georges), Thuillies (Belgique), 08-01-23. — 18836×50—99.

BERSET (Elie), Fourmies (Nord), 30-10-30. — 5377×51—99.

CAVIN (Jean), Lyon (Rhône), 22-12-32. — 33×51—99.

COUVREUR (Louis), Herseaux (Belgique), 19-06-32. — 2738×49—99.

COVELIERS (Ronald), Mouscron (Belgique), 16-02-32. — 594×51—99.

DE WITTE (Arthur), Aniche (Nord), 17-08-30. — 20572×49—99.

DEVISSCHER (Hélène), Dunkerque (Nord), 08-03-27. — 3182×50—59.

DONZE (Lucien), Millac (Vienne), 14-12-26. — 16503×50—57.

DONZE, née DELESSE, Virming (Moselle), 09-08-27. — 16503×50—57.

DONZE (Yvette), Virming (Moselle), 21-07-50. — 16503×50—57.

DU BOURG DE BOZAS (Antoine), Neuilly-sur-Seine, 08-12-28. — 15779×50—99.

DUMINI (Damian), Paris, 21-03-32. — 4437×50—75.

EMMANUEL (Roland), Cannes (Alpes-Maritimes), 30-03-29. — 18934×49—99.

FRANÇOIS (Robert), Montevideo (Uruguay), 29-09-23. — 19877×48—99.

GILLET (Gilbert), Saint-Etienne (Loire), 09-03-31. — 7525×50—99.

GLESSER (Bernhard), Bâle (Suisse), 11-06-12. — 8019×50—99.

GLESSER, née EICHENBERGER, Beinwil Am See (Suisse), 07-05-14. — 8019×50—99.

GLESSER (Ursula), Bâle (Suisse), 20-01-40. — 8019×50—99.

GLESSER (Bernhard), Bâle (Suisse), 30-08-42. — 8019×50—99.

GLESSER (Markus), Bâle (Suisse), 06-02-47. — 8019×50—99

GOUWY (Albert), Dunkerque (Nord), 08-08-29. — 17314×50—99.

GRYMONPREZ (Marcel), Lapugnoy (Pas-de-Calais), 16-01-18. — 17889×49—99.

JAN (Marcel), Lyon (Rhône), 08-02-28. — 15995×50—99.

LACHAT (Germain), Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), 13-03-29. — 16499×50—99.

LAMBOT (Guy), Paris, 10-02-26. — 116×51—99.

LEHMANN (Jean), Besançon (Doubs), 22-07-31. — 15991×50—99.

MEIER, née FELME, Strasbourg (Bas-Rhin), 21-11-25. — 19779×50—99.

MENG (Karl), Zurich (Suisse), 09-10-11. — 4898×50—99.

NUSSBAUM (Alphonse), Glenac (Morbihan), 14-12-14. — 4471×50—99.

NUSSBAUM, née BUHLER, Winterthour (Suisse), 13-08-20. — 4471×50—99.

NUSSBAUM (Catherine), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 19-08-47. — 4471×50—99.

NUSSBAUM (François), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 18-08-49. — 4471×50—99.

PARE (Willy), Tubize (Belgique), 11-12-30. — 34788×48—99.

PARE (Xavier), Tubize (Belgique), 01-08-26. — 34787×48—99.

PARENT (André), Vilvorde (Belgique), 27-02-33. — 21623×50—99.

PENNETREAU (Paul), Rulles (Belgique), 18-07-32. — 23419×49—99.

ROUX (Octave), Lyon (Rhône), 06-01-31. — 6808×50—99.

SCHMITT (Joseph), Neuchâtel (Suisse), 01-12-16. — 35021×36—99.

SIGNORET (Alexandre), Mexico (Mexique), 02-09-21. — 12974×50—99.

VEUVE (Jean), Paris, 03-07-30. — 593×51—99.

VOGEL (Jean), Metz (Moselle), 18-06-32. — 15994×50—99.

WALLACH (Raymond), Bâle (Suisse), 20-08-25. — 21948×48—99.

WUFFRAY (Georges), Saint-Paul (Alpes-Maritimes), 08-12-30. — 1473×51—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

AHOUA OUATTARA (Antoinette), Treichville (Côte d'Ivoire), 22-10-37. — 11770×49—98.

CUONG (René), Vinh Hoa Hung (Indochine), 12-11-19. — 10906×51—98.

CUONG, née HUYNH THI MOI, Tan Uyen (Indochine), 03-27-25. — 10906×51—98.

ESSONGUE (Marie), Libreville (Gabon), 14-02-47. — 13137×51—98.

HOARIFIPIERASON (Jean), Vohitranivoa (Madagascar), 10-12-28. — 13141×51—98.

MIZELET (Henriette), Bacongo (Moyen-Congo), 21-11-49. — 13155×51—98.

MIZELET (Dominique), Kibanda (Moyen-Congo), 00-00-25. — 13155×51—98.

MIZELET, née MADAMI KOUFOUENIKO, M'Bandza (Moyen-Congo), 00-00-32. — 13155×51—98.

MIZELET (Jean), Bacongo (Moyen-Congo), 05-01-47. — 13155×51—98.

ONANGA (Paul), Djikou (Moyen-Congo), 00-00-18. — 10047×51—98.

ONANGA, née BOBELOU, Poto-Poto (Moyen-Congo), 25-01-25. — 10047×51—98.

ONANGA (Joséphine), Madingou (Moyen-Congo), 31-12-40. — 10047×51—98.

ONANGA (Monique), Brazzaville (Moyen-Congo), 12-09-44. — 10047×51—98.

ONANGA (Henri), Brazzaville (Moyen-Congo), 06-01-47. — 10047×51—98.

ONANGA (Jeanne), Brazzaville (Moyen-Congo), 09-06-49. — 10047×51—98.

OUATTARA TIECOURA, Toumodi (Côte d'Ivoire), 05-01-17. — 11770×49—98.

OUATTARA ABIBA, Bouake (Côte d'Ivoire), 18-08-49. — 11770×49—98.

PADENGANO (Louis), Port-Gentil (Gabon), 08-11-44. — 13137×51—98.

RAMAHEFA (Joseph), Ambohitrandriamanitra (Madagascar), 27-01-20. — 13135×51—98.

REBONDO (Thomas), Libreville (Gabon), 08-01-15. — 13137×51—98.

REVIGNET INGUEZA (Jean-Louis), Libreville (Gabon), 14-10-17. — 11385×51—98.

TCHIVEINDHAIS (Antoine), Saint-Benoît (Moyen-Congo), 22-11-37. — 12552×51—98.

TCHIVEINDHAIS (Théodore), Mabindou Loango (Moyen-Congo), 20-05-10. — 12552×51—98.

TCHIVEINDHAIS, née TATI, Diasso (Moyen-Congo), 00-00-26. — 12552×51—98.

TCHIVEINDHAIS (Raymond), Pointe-Noire (Moyen-Congo), 27-01-31. — 12552×51—98.

TCHIVEINDHAIS (Michel), Loango (Moyen-Congo), 28-09-34. — 12552×51—98.

TRUONG VAN NGOI (Jean), Binh Ly (Indochine), 12-02-11 — 10861×51—98.

TRUONG VAN NGOI, née LE THI TAN, Long Dinh (Indochine), 10-10-18. — 10861×51—98.

VANLA, née NGUYEN THI MINH, Cholon (Indochine), 12-05-26. — 12551×51—98.

VANLA (André), Tam Hoa (Indochine), 07-12-18. — 12554×51—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ETAT A LA GUERRE

Par arrêté en date du 28 août 1951, M. Charton (Maurice) a été nommé commis administratif dans les services extérieurs de la guerre (intendance) à Rabat (Maroc), en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

Par arrêté en date du 1er septembre 1951, M. Pradelles (Gaston) a été nommé vérificateur de taxes au service de la liquidation des transports à Paris, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du vendredi 26 octobre 1951.

Présents. — MM. Cazelles, Le Brun Kéris, Le Guenedal, Le Van Dinh, Mademba Racine, Schock.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Longuet, O. Rosenfeld.

Commission de politique générale.

Séance du vendredi 26 octobre 1951.

Présents. — MM. André (Max), Barbé, Boisdon, Mlle Lafon, MM. Longuet, Nguyen Huy Lat.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Coquart, Corfinchi, Coubèche Said Ali, Gentet, Lapart, Laurent-Eynac, Laurin, Michalet, Mitterrand, Rouleaux-Dugage, Sarraut (Alberi), Souvannavong Ourot, Tran Van Kha,.

Suppléants. — MM. Juniflon (de M. Tétau), Cazelles (de M. Ya Doumbia), Rosenfeld (de M. Alduy), Boisdon (de M. La Gravière), Max André (de M. Corval), Le Brun Kéris (de Mme Lefaucheux), Barbé (de M. Lozeray), Longuet (de M. Boussenot), Mlle Lafon (de M. Vanier).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire ou de stagiaire des perceptions à la direction des finances du Maroc.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire ou de stagiaire des perceptions à la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 21 et 22 février 1952 à Paris, Bordeaux, Marseille et Rabat.

Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à trente-six au minimum.

Les candidats ne concourant pas en qualité de contrôleurs ou contrôleurs principaux de la direction des finances devront être titulaires de certains diplômes énumérés dans l'arrêté du directeur des finances du 14 février 1951 (outre le baccalauréat de l'enseignement secondaire, la première partie du baccalauréat en droit, ou un certificat de licence, ou le brevet d'études juridiques et administratives marocaines au minimum), et être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours; cette limite d'âge est susceptible d'être prolongée dans certaines conditions, notamment en faveur des candidats au titre du dahir du 23 janvier 1951.

La gratuité du voyage est accordée aux candidats admissibles afin de se rendre à Rabat pour y subir les épreuves orales; le voyage de retour est assuré dans les mêmes conditions aux candidats non admis définitivement.

Date de clôture des inscriptions: 10 janvier 1952.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction des finances, bureau du personnel, à Rabat ou aux offices du Maroc à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, Nancy, Strasbourg.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de ruminants et de porcins en provenance des Pays-Bas.

En raison de la constatation de la fièvre aphteuse sur des animaux de l'espèce bovine en provenance des Pays-Bas, il ne sera plus accordé de dérogation sanitaire d'importation, jusqu'à nouvel ordre, pour les ruminants et les porcs en provenance de ce pays.

Toutefois, les dérogations accordées antérieurement et en cours d'utilisation resteront valables pendant un délai de deux jours à compter de celui de la publication du présent avis.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif aux nominations pour les emplois de conservateur et d'assistant des musées nationaux, du personnel scientifique des musées classés et de conservateur des musées contrôlés.

Aux termes du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les candidats aux emplois:

1° De conservateur des musées nationaux;
2° D'assistant des musées nationaux;
3° De conservateur des musées classés;
4° D'assistant du musée de Lyon;
5° De conservateur des musées contrôlés et aux emplois du personnel scientifique des musées classés, autres que celui de conservateur,

doivent obligatoirement être inscrits sur les listes respectives d'aptitude à ces fonctions, dressées par la commission de classement du personnel scientifique des musées.

Les candidats désirant figurer sur ces listes devront, dans un délai d'un mois franc, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale, direction des musées de France, Palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris (1er) en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un certificat de bonne vie et mœurs et un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Une note sur leurs titres et travaux;
6° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
7° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Les candidats peuvent indiquer facultativement dans leur demande ou dans la note jointe les musées ou les catégories de musées (région préférée, études dans lesquelles le candidat s'est spécialisé: archéologie et art antique, antiquités nationales, archéologie du Moyen-Age, de la Renaissance, art des temps modernes, art et histoire locale ou régionale, folklore, etc.) pour lesquels ils désirent particulièrement faire valoir leurs titres.

Les candidats régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude publiées au *Journal officiel* du 26 septembre 1951 ne sont pas tenus de renouveler leur demande.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans deux musées contrôlés.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 21 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur des musées contrôlés ci-après désignés est déclaré vacant:

Calais. — Musée municipal.....
Saint-Omer. — Musée municipal..... } Poste unique.

Les candidats à cet emploi qui posséderaient les titres prévus par le décret précité et qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publiées au *Journal officiel* du 21 septembre 1951, devront, dans un délai d'un mois franc, à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension de trois avenants portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans leur champ d'application respectif, trois avenants à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

Le premier de ces avenants a été conclu le 10 novembre 1950 entre le syndicat professionnel des courtiers jurés d'assurances et des membres du syndicat des courtiers d'assurances maritimes de Marseille, d'une part; et 1° l'union générale des ingénieurs et cadres supérieurs (C. G. T.); 2° la fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.); 3° la confédération générale des cadres (C. G. C.); 4° la fédération nationale des ingénieurs et cadres (C. G. T.-F. O.), d'autre part.

Le deuxième de ces avenants est intervenu le 26 février 1951 entre la chambre nationale des agréés près les tribunaux de commerce, d'une part, et la fédération nationale du personnel des professions judiciaires (C. F. T. C.), d'autre part.

La fédération des employés et cadres C. G. T.-F. O. a adhéré à cet avenant le 12 avril 1951.

Le troisième de ces avenants est intervenu le 15 mai 1951 entre l'association professionnelle nationale des syndics de faillites et liquidateurs judiciaires de France, d'une part, et la fédération nationale du personnel des professions judiciaires (C. F. T. C.); la fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.), d'autre part.

L'objet de ces avenants est d'étendre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 au personnel cadre employé respectivement par:

Les courtiers jurés d'assurances et les courtiers d'assurances maritimes de Marseille;
Les agréés près les tribunaux de commerce;
Les syndics de faillite et liquidateurs judiciaires.

Le texte de ces avenants a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de Paris.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Avis relatif à l'extension d'une annexe à l'avenant du 30 décembre 1948 portant adhésion de la branche professionnelle de la publicité à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans le champ d'application de l'avenant du 30 décembre 1948 portant adhésion de la branche professionnelle de la publicité à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres, une annexe audit avenant, intervenue le 30 juin 1950, entre, d'une part, le syndicat national des agents de publicité; le syndicat national des concessionnaires de publicité-presse; le syndicat national des conseils en publicité; le syndicat national des éditeurs publicitaires; le syndicat national des entrepreneurs de publicité directe; le syndicat national des exploitants de supports divers; le syndicat national de la publicité par le cinéma; le syndicat national de la publicité radiophonique; la chambre syndicale de l'affichage de France et, d'autre part, le syndicat national des cadres et techniciens; le syndicat national des représentants en publicité; le syndicat national des employés et cadres de la presse (C. G. T.); le syndicat national des employés de presse (C. G. T.-F. O.); le syndicat de la presse (C. F. T. C.).

L'objet de cette annexe est de définir les catégories de représentants en publicité ayant la qualification de cadre au regard de la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres.

Le texte de cette annexe a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de Paris, le 20 novembre 1950, et enregistré sous le n° 22.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la quarante et unième semaine du 6 au 12 octobre 1951.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue (6)	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	1.551.540	1.422.014	129.526	9,1	»	»
Bagages et consigne	35.130	32.847	2.283	7	»	»
Colis postaux, petis colis	229.540	211.055	18.485	8,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.244.160	3.986.604	1.257.556	31,5	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.060.370	5.652.520	1.407.850	21,9	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 12 octobre 1951.**

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 août 1951 (2)	RECETTES évaluées du 1er septembre au 12 octobre 1951 (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au 12 octobre 1951 (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au 12 octobre 1950 (5)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (6)	1951 — Pourcentage (7)	1950 — En valeur absolue (8)	1950 — Pourcentage 9
Voyageurs	55.882.493	11.092.160	66.974.653	63.478.951	3.495.702	5,5	»	»
Bagages et consigne	1.406.517	303.250	1.409.767	1.396.549	13.218	0,9	»	»
Colis postaux, petis colis	6.146.353	1.297.800	7.444.153	6.721.963	722.190	10,7	»	»
Marchandises (détail et wagons)	146.086.572	28.912.570	174.999.142	129.397.984	45.601.158	35,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	209.221.935	41.605.780	250.827.715	200.995.447	49.832.268	24,8	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

AU PRINTEMPS

LAGUIONIE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 720.000.000 DE FRANCS
64, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C.: Seine 92627.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 15 annuités des 22.500 obligations de 10.000 F nominal 6 3/4 0/0 (émission 1951).

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES AMORTISSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er juin 1952	1.500
2	— 1953	1.500
3	— 1954	1.500
4	— 1955	1.500
5	— 1956	1.500
6	— 1957	1.500
7	— 1958	1.500
8	— 1959	1.500
9	— 1960	1.500
10	— 1961	1.500
11	— 1962	1.500
12	— 1963	1.500
13	— 1964	1.500
14	— 1965	1.500
15	— 1966	1.500
Total		22.500

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.235.304.000 F
SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, A PARIS (9e)
Registre du commerce: Paris no 50987.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1941.

Le dixième amortissement prévu pour le 15 décembre 1951 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la compagnie s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

Liste récapitulative des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES D'AMORTISSEMENT
1.371 à 1.380	Tirage du 25 octobre 1945
9.701 à 9.710	Tirage du 18 octobre 1943.

Le remboursement de ces obligations aura lieu:
Aux caisses de la compagnie;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
A l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris,
et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1931
DE LA
société Centrale thermique de l'Adour.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1931) de la société Centrale thermique de l'Adour sont informés que l'amortissement du 31 janvier 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement
1 à 5	49	1.062	48	6.980	47
273 et 274	47	4.096	46	7.081 à 7.083	49
350	49	4.160	48	7.636 à 7.640	49
1.593 et 1.594	49	4.493 et 4.494	41	7.696	48
2.231 à 2.234	48	4.786	47	8.930	49
2.708 à 2.710	49	5.531	49	9.213 à 9.215	49
3.126 et 3.127	49	5.738	49	9.768	49
3.940	49	6.041 à 6.045	49	9.973	46
4.041 à 4.043	49	6.361 à 6.365	49	9.982 à 9.984	49
4.046 et 4.047	47	6.566 à 6.570	49		

ETABLISSEMENTS MARTINEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A BLOIS, RUE DUCOUX
R. C.: Blois 5090.

Emprunt obligataire 6 3/4 0/0 1951.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres amortis chaque année.
1	1er juillet 1952	81
2	— 1953	86
3	— 1954	93
4	— 1955	98
5	— 1956	106
6	— 1957	112
7	— 1958	120
8	— 1959	128
9	— 1960	137
10	— 1961	146
11	— 1962	156
12	— 1963	167
13	— 1964	177
14	— 1965	190
15	— 1966	203
Total		2.000

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt Moyen-Congo 3 0/0 1909.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 1.021 obligations amorties au tirage du 25 septembre 1951 et remboursables à partir du 1er novembre 1951 à 500 F, coupon mai 1952 attaché;**

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

Nota. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4	**1951**
7	»
10	»
33	1950
64	**1951**
84	1949
119	**1951**
178	»
182	»
213	»
250	»
282	»
346	»
365	»
382	1950
383	»
387	**1951**
398	»
431	1950
440	»
456	»
484	**1951**
521	»
528	»
536	»
615	»
644	»
678	»
701	»
711	»
796	»
800	»
826	»
856	»
863	1950
887	**1951**
916	»
969	»
1.006	»
1.009	»
1.012	»
1.017	»
1.080	1948
1.090	**1951**
1.108	»
1.200	»
1.236	1950
1.272	»
1.307	**1951**
1.335	»
1.354	»
1.376	»
1.385	»
1.398	1950
1.429	»
1.457	**1951**
1.514	»
1.519	»
1.575	1949
1.576	**1951**
1.578	»
1.581	»
1.769	»
1.817	»
1.850	1950
1.867	**1951**
1.884	1945
1.897	**1951**
1.905	1949
1.924	**1948**
1.933	**1920**
1.936	**1949**
1.940	**1951**
1.949	»
1.958	»
1.970	1950
2.115	1950
2.123	»
2.129	**1948**
2.139	**1951**
2.166	»
2.217	»
2.226	**1949**
2.236	**1950**
2.258	**1951**
2.272	**1949**
2.274	**1950**
2.287	**1944**
2.289	**1950**
2.377	**1951**
2.388	**1927**
2.391	**1951**
2.422	»
2.429	**1950**
2.433	»
2.448	**1951**
2.471	»
2.474	**1944**
2.475	**1949**
2.478	»
2.480	**1948**
2.481	**1951**
2.506	»
2.529	»
2.531	**1948**
2.535	**1950**
2.540	**1951**
2.550	»
2.553	»
2.595	»
2.601	»
2.611	»
2.688	**1949**
2.712	**1951**
2.717	**1950**
2.727	**1951**
2.781	»
2.792	»
2.873	**1943**
2.900	**1951**
2.931	»
2.978	»
2.992	»
3.032	»
3.053	**1943**
3.055	**1945**
3.056	**1944**
3.064	**1950**
3.065	**1945**
3.073	**1943**
3.074	**1950**
3.078	**1949**
3.120	**1951**
3.143	»
3.169	»
3.202	**1950**
3.225	**1951**
3.226	»
3.240	»
3.245	»
3.255	»
3.341	»
3.373	»
3.382	»
3.431	»
3.463	»
3.472	**1944**
3.482	**1951**
3.485	»
3.496	»
3.510	»
3.564	»
3.566	**1951**
3.595	»
3.598	**1927**
3.604	**1920**
3.607	**1951**
3.623	**1950**
3.671	**1951**
3.699	»
3.755	»
3.784	**1948**
3.797	**1951**
3.848	»
3.882	**1950**
3.897	**1951**
3.926	**1949**
3.957	**1951**
3.963	»
3.986	**1939**
3.996	**1949**
4.004	»
4.058	**1951**
4.088	»
4.104	»
4.140	»
4.252	»
4.253	»
4.323	**1948**
4.359	**1951**
4.380	»
4.410	**1950**
4.434	**1947**
4.464	**1951**
4.471	»
4.480	»
4.498	»
4.508	»
4.528	»
4.538	»
4.573	**1950**
4.582	**1951**
4.587	»
4.603	**1950**
4.617	**1949**
4.626	**1950**
4.638	**1951**
4.710	**1948**
4.729	**1951**
4.731	»
4.740	**1927**
4.750	**1951**
4.768	**1927**
4.807	**1951**
4.809	**1950**
4.812	»
4.837	»
4.842	**1951**
4.862	»
4.872	**1941**
4.888	**1951**
4.905	»
4.983	»
5.010	»
5.013	**1948**
5.028	**1951**
5.029	**1946**
5.066	**1951**
5.080	»
5.098	**1950**
5.131	**1951**
5.132	»
5.170	»
5.197	»
5.219	**1950**
5.263	**1951**
5.307	»
5.313	»
5.320	»
5.339	**1950**
5.402	**1951**
5.407	**1950**
5.414	»
5.441	**1951**
5.451	»
5.473	**1949**
5.538	»
5.554	»
5.566	**1951**
5.595	»
5.613	»
5.668	»
5.674	**1944**
5.680	**1951**
5.690	**1950**
5.693	**1951**
5.703	»
5.708	»
5.735	»
5.752	»
5.754	»
5.759	»
5.776	»
5.798	**1950**
5.817	**1951**
5.842	»
5.867	»
5.912	**1950**
5.935	**1951**
5.951	»
6.015	»
6.053	»
6.060	**1941**
6.085	**1938**
6.103	**1951**
6.132	**1945**
6.150	**1949**
6.153	**1943**
6.165	**1951**
6.233	»
6.248	»
6.272	»
6.309	»
6.315	**1939**
6.337	**1950**
6.349	**1951**
6.353	»
6.362	**1949**
6.383	**1941**
6.402	**1951**
6.403	»
6.404	**1949**
6.407	**1950**
6.415	**1951**
6.445	**1947**
6.478	**1950**
6.488	**1951**
6.532	»
6.540	»
6.545	**1950**
6.579	**1949**
6.612	**1950**
6.614	**1951**
6.615	**1948**
6.620	**1947**
6.626	**1951**
6.637	**1950**
6.663	**1951**
6.716	**1949**
6.782	**1950**
6.785	**1951**
6.791	**1928**
6.808	**1951**
6.830	»
6.843	**1943**
6.854	**1951**
6.856	»
6.859	»
6.875	**1949**
6.876	**1950**
6.880	**1951**
6.897	»
6.902	»
6.921	»
6.943	»
6.945	»
6.965	»
7.022	»
7.056	**1950**
7.070	**1951**
7.099	**1950**
7.107	**1951**
7.119	**1949**
7.126	**1951**
7.146	»
7.155	»
7.171	»
7.201	»
7.203	»
7.211	**1947**
7.213	**1951**
7.224	**1920**
7.240	**1950**
7.254	**1949**
7.260	**1951**
7.269	**1949**
7.291	**1951**
7.298	»
7.309	»
7.343	»
7.410	»
7.411	»
7.444	»
7.456	»
7.482	»
7.488	»
7.518	»
7.552	»
7.561	»
7.595	»
7.641	»
7.650	»
7.696	»
7.791	»
7.795	»
7.811	»
7.854	»
7.924	»
7.947	**1928**
7.948	**1951**
8.038	»
8.046	»
8.052	»
8.064	»
8.094	»
8.115	»
8.144	»
8.156	»
8.180	»
8.222	»
8.240	»
8.261	»
8.360	»
8.435	»
8.443	»
8.461	»
8.481	**1949**
8.482	**1951**
8.484	**1950**
8.528	**1951**
8.533	»
8.572	»
8.580	»
8.582	»
8.590	»
8.617	»
8.634	»
8.713	»
8.734	»
8.743	»
8.756	»
8.792	»
8.890	»
8.894	»
8.913	»
8.918	»
8.924	**1943**
8.927	**1945**
8.928	**1950**
8.940	**1951**
8.953	**1945**
8.954	**1941**
9.037	**1951**
9.041	**1949**
9.053	**1951**
9.140	»
9.149	»
9.182	**1950**
9.186	**1951**
9.189	»
9.194	»
9.211	»
9.222	»
9.272	»
9.275	**1950**
9.342	**1951**
9.341	»
9.385	**1951**
9.394	»
9.408	»
9.447	»
9.477	»
9.488	**1949**
9.608	**1948**
9.619	**1947**
9.635	**1951**
9.704	»
9.712	»
9.719	»
9.725	»
9.736	»
9.764	»
9.788	»
9.828	**1950**
9.835	**1945**
9.836	**1951**
9.858	»
9.865	»
9.883	**1947**
9.918	**1951**
9.927	»
9.928	»
9.935	»
9.943	»
9.975	»
10.003	»
10.012	»
10.028	»
10.069	»
10.101	»
10.136	»
10.142	»
10.208	»
10.217	»
10.236	»
10.265	»
10.275	»
10.288	»
10 321	»
10.407	»
10.422	»
10.429	»
10.447	»
10.474	**1950**
10.521	**1949**
10.537	**1951**
10.594	»
10.726	»
10.760	»
10.778	»
10.779	**1950**
10.788	**1951**
10.800	**1948**
10.818	**1951**
10.855	»
10.859	**1948**
10.867	**1951**
10.886	**1949**
10.930	**1951**
10.984	»
11.032	»
11.051	»
11.052	»
11.066	»
11.129	**1943**
11.174	**1951**
11.210	»
11.262	»
11.355	»
11.397	»
11.409	»
11.412	**1941**
11.434	**1951**
11.453	»
11.463	»
11.475	»
11.548	»
11.582	»
11.585	»
11.593	»
11.630	»
11.640	»
11.672	»
11.745	»
11.757	»
11.778	»
11.819	»
11.828	»
11.841	»
11.893	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
11.911	1951	14.409	1951	17.183	1950	19.196	1951	21.842	1951	24.841	1951
11.954	»	14.453	1943	17.214	1951	19.206	»	21.851	»	24.843	»
11.977	»	14.491	1951	17.225	1950	19.232	»	21.859	»	24.846	»
11.987	»	14.495	1946	17.227	1951	19.262	»	21.903	»	24.849	1929
12.076	»	14.532	1951	17.246	1949	19.280	»	21.958	»	24.884	1951
12.137	1950	14.564	»	17.308	1951	19.298	»	21.988	»	24.894	»
12.155	»	14.572	1950	17.310	»	19.311	»	22.001	»	24.920	»
12.222	1951	14.644	1951	17.311	»	19.321	»	22.015	»	24.999	»
12.244	»	14.663	»	17.319	»	19.332	»	22.058	»	25.016	»
12.261	»	14.694	»	17.354	»	19.375	»	22.113	»	25.054	»
12.292	»	14.727	»	17.367	»	19.387	»	22.126	»	25.064	»
12.312	»	14.762	»	17.369	»	19.396	1948	22.138	»	25.088	»
12.378	»	14.771	»	17.387	»	19.400	»	22.142	»	25.129	»
12.403	»	14.782	»	17.412	1949	19.412	1949	22.158	»	25.135	»
12.405	1945	14.800	»	17.425	1950	19.413	»	22.179	»	25.151	»
12.431	1951	14.809	»	17.432	1951	19.427	1950	22.202	»	25.206	»
12.432	»	14.899	»	17.498	1948	19.606	1951	22.201	»	25.233	»
12.445	»	14.903	»	17.499	»	19.622	»	22.229	»	25.281	1929
12.551	»	14.939	»	17.572	1945	19.638	»	22.263	»	25.335	1951
12.553	»	14.960	»	17.576	1951	19.644	»	22.270	»	25.424	»
12.604	»	14.967	»	17.577	»	19.669	»	22.276	»	25.437	»
12.664	»	15.015	»	17.595	»	19.785	»	22.328	»	25.467	»
12.674	»	15.017	»	17.628	1950	19.810	»	22.351	»	25.530	»
12.684	1945	15.046	»	17.640	1951	19.857	1949	22.406	»	25.586	»
12.685	»	15.062	»	17.645	1950	19.861	1951	22.414	»	25.591	»
12.713	1951	15.065	»	17.669	1951	19.881	»	22.464	»	25.602	»
12.765	»	15.075	»	17.681	»	19.905	»	22.500	»	25.631	»
12.767	»	15.090	»	17.685	1950	19.906	»	22.520	»	25.719	»
12.778	»	15.099	»	17.687	1951	19.912	»	22.531	»	25.724	»
12.865	»	15.259	»	17.714	»	19.932	»	22.543	»	25.787	»
12.874	»	15.267	»	17.755	»	19.962	1936	22.563	»	25.801	»
12.896	»	15.270	»	17.767	1950	19.965	1943	22.602	»	25.817	»
12.951	»	15.323	»	17.768	»	19.988	1951	22.604	»	25.927	»
12.984	»	15.352	»	17.811	1951	20.007	»	22.605	»	25.952	»
13.078	»	15.391	»	17.853	»	20.012	»	22.674	»	25.974	»
13.092	»	15.396	»	17.840	»	20.020	1950	22.686	»	26.012	»
13.159	»	15.407	»	17.843	»	20.032	1949	22.729	»	26.019	»
13.162	1950	15.409	»	17.871	»	20.043	1950	22.750	»	26.045	»
13.196	1951	15.430	»	17.879	»	20.047	1951	22.751	»	26.069	»
13.230	»	15.482	»	17.898	»	20.067	»	22.788	»	26.184	»
13.242	»	15.495	»	17.902	»	20.130	»	22.845	»	26.226	»
13.249	»	15.518	»	17.9[illegible]	»	20.142	»	22.849	»	26.232	»
13.277	1948	15.561	»	17.934	1949	20.143	»	22.863	»	26.329	»
13.280	1949	15.590	»	18.006	1951	20.219	»	22.868	»	26.349	»
13.289	»	15.594	»	18.007	»	20.221	1947	22.873	»	26.397	»
13.290	1950	15.616	»	18.033	»	20.223	1951	22.898	»	26.427	»
13.313	1951	15.622	»	18.125	1950	20.298	1945	22.930	»	26.431	»
13.396	»	15.632	»	18.133	1951	20.301	1950	22.969	»	26.458	»
13.416	»	15.708	»	18.157	1950	20.339	1951	22.987	»	26.466	»
13.421	»	15.723	»	18.162	1947	20.351	»	23.072	»	26.553	»
13.439	»	15.737	»	18.165	1951	20.376	»	23.179	»	26.561	»
13.447	»	15.780	»	18.220	1946	20.415	»	23.193	»	26.601	»
13.465	»	15.783	»	18.246	1944	20.501	»	23.225	»	26.643	»
13.472	»	15.824	»	18.257	1951	20.509	»	23.254	»	26.677	»
13.474	»	15.839	»	18.260	»	20.516	»	23.287	»	26.679	»
13.511	»	15.846	»	18.261	1950	20.551	»	23.394	»	26.742	»
13.547	»	15.852	»	18.315	1951	20.576	»	23.402	»	26.773	»
13.599	»	15.867	»	18.319	1950	20.621	»	23.403	»	26.792	»
13.637	»	15.894	»	18.321	»	20.648	1950	23.426	»	26.829	»
13.640	»	15.915	»	18.336	1951	20.669	1951	23.629	»	26.851	»
13.673	»	15.959	»	18.365	1950	20.674	»	23.716	»	26.881	»
13.681	»	16.053	»	18.366	1951	20.692	»	23.860	»	26.917	»
13.772	»	16.073	»	18.435	»	20.799	»	23.917	»	26.927	»
13.783	1943	16.090	»	18.511	1941	20.808	»	23.963	»	26.949	»
13.797	1951	16.226	»	18.517	1951	20.854	1948	23.977	»	26.958	»
13.820	»	16.242	»	18.523	1941	20.860	1951	24.049	»	26.967	»
13.832	»	16.251	»	18.529	1951	20.878	1948	24.068	»	26.994	»
13.859	1950	16.268	»	18.571	1948	20.881	1951	24.084	»	27.103	»
13.869	1951	16.293	»	18.611	1951	20.889	»	24.104	»	27.141	»
13.873	»	16.317	»	18.616	»	20.924	1948	24.137	»	27.186	»
13.889	»	16.441	»	18.692	»	20.961	1951	24.163	»	27.250	»
13.893	1949	16.499	»	18.707	»	21.003	1938	24.180	»	27.285	»
13.899	1945	16.552	»	18.715	»	21.007	1946	24.267	»	27.288	»
13.906	1951	16.576	»	18.725	1949	21.010	1950	24.269	»	27.372	»
13.924	1949	16.621	»	18.730	1947	21.016	1949	24.336	»	27.388	»
13.928	1950	16.634	»	18.746	1950	21.046	»	24.344	»	27.509	»
13.963	1951	16.671	»	18.753	1951	21.050	1951	24.467	»	27.530	»
13.989	»	16.708	»	18.758	»	21.069	1950	24.471	»	27.537	»
14.009	»	16.859	»	18.759	»	21.091	1951	24.510	»	27.786	»
14.030	»	16.896	»	18.767	»	21.203	»	24.523	»	27.789	»
14.033	»	16.907	»	18.795	»	21.226	1941	24.573	»	27.904	»
14.043	1950	16.912	»	18.801	»	21.260	1951	24.583	»	27.921	»
14.102	1949	16.958	»	18.832	1949	21.263	»	24.604	»	27.982	»
14.130	1951	16.960	»	18.855	1950	21.266	»	24.610	»	27.995	»
14.147	1950	16.975	»	18.859	1951	21.273	1946	24.646	»	28.014	»
14.173	1951	17.016	»	18.877	1947	21.306	1951	24.709	»	28.038	»
14.225	1950	17.032	»	18.882	1949	21.362	»	24.772	»	28.054	»
14.260	1951	17.045	»	18.883	1951	21.409	»	24.786	»	28.059	»
14.297	»	17.050	»	18.930	»	21.416	»	24.787	»	28.075	»
14.313	»	17.051	»	18.975	»	21.429	»	24.794	»	28.087	»
14.351	»	17.088	»	19.023	»	21.437	»	24.800	»	28.095	»
14.352	»	17.179	»	19.028	»	21.503	»	24.812	»		
14.372	»	17.181	1950	19.194	»	21.602	»				
14.373	»										

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
28.112	**1951**	29.589	**1951**	30.695	**1951**	31.805	**1951**	32.701	**1951**	33.371	1950
28.114	»	29.614	»	30.785	»	31.818	»	32.716	»	33.402	**1951**
28.127	»	29.624	»	30.839	»	31.832	1950	32.746	1941	33.406	»
28.133	»	29.677	»	30.852	»	31.849	1949	32.769	1948	33.428	»
28.203	»	29.799	»	30.892	»	31.902	**1951**	32.783	**1951**	33.481	1950
28.226	»	29.827	»	30.897	»	31.906	»	32.828	»	33.483	1941
28.256	»	29.838	»	31.016	»	31.916	»	32.903	1948	33.490	**1951**
28.300	»	29.917	»	31.053	»	31.918	»	32.909	1949	33.548	»
28.305	»	29.923	»	31.108	»	31.941	»	32.931	**1951**	33.577	»
28.337	»	29.928	»	31.111	»	31.959	1947	32.937	»	33.585	»
28.349	»	29.951	»	31.138	»	31.962	1950	32.945	»	33.617	1949
28.389	»	29.970	»	31.142	»	32.013	**1951**	32.956	1950	33.639	**1951**
28.419	»	29.978	»	31.145	»	32.018	»	32.993	»	33.669	»
28.543	»	29.986	»	31.151	»	32.048	»	32.995	1949	33.719	»
28.627	»	29.994	»	31.169	»	32.116	»	32.997	1950	33.721	»
28.642	»	30.001	»	31.225	»	32.129	1948	33.028	**1951**	33.757	»
28.681	»	30.031	»	31.226	»	32.155	**1951**	33.036	1941	33.760	1950
28.728	»	30.085	»	31.283	»	32.170	1950	33.072	**1951**	33.840	1949
28.781	»	30.235	»	31.292	»	32.193	**1951**	33.098	»	33.843	**1951**
28.786	»	30.241	»	31.301	»	32.211	»	33.106	1944	33.849	1949
28.892	»	30.254	»	31.420	»	32.234	»	33.111	**1951**	33.854	1944
28.906	»	30.271	»	31.421	»	32.255	»	33.114	»	33.867	1950
29.028	»	30.278	»	31.456	»	32.264	»	33.183	»	33.873	**1951**
29.029	»	30.282	»	31.472	»	32.300	»	33.190	»	33.875	1941
29.060	»	30.326	»	31.511	»	32.318	»	33.192	1950	33.882	1948
29.248	»	30.497	»	31.512	»	32.334	»	33.218	**1951**	33.884	1947
29.292	»	30.525	»	31.548	»	32.415	»	33.228	»	33.890	1950
29.299	»	30.543	»	31.552	»	32.436	»	33.232	»	33.935	1947
29.327	»	30.563	»	31.555	»	32.507	»	33.242	»	34.008	**1951**
29.329	»	30.590	»	31.573	1941	32.547	»	33.274	»	34.021	»
29.387	»	30.607	»	31.575	**1951**	32.578	»	33.295	»	34.024	»
29.404	»	30.615	»	31.596	1947	32.591	»	33.296	»	34.078	1945
29.463	»	30.619	»	31.600	**1951**	32.636	»	33.297	»	34.094	**1951**
29.484	»	30.636	»	31.682	»	32.657	»	33.326	»	34.111	»
29.530	»	30.648	»	31.706	»	32.671	»	33.344	»	34.126	»
29.548	»	30.681	»	31.722	1949	32.686	»	33.361	1949	34.134	1950
29.567	»	30.684	»	31.762	**1951**	32.700	»	33.370	**1951**	34.142	**1951**
29.578	»										

Ces titres sont remboursables aux guichets de la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, et dans ses succursales, ainsi qu'à la Banque de l'Afrique occidentale, 9, avenue de Messine, Paris.

PARFUMERIE ET SAVONNERIE GILOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 36 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-MARTIN, PARIS

R. C.: Seine n° 25628.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

Dixième et onzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juin 1953 et au 1er juin 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1944 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

La société Parfumerie et Savonnerie Gilot informe les porteurs de ses obligations 4 1/2 0/0 1942 qu'elle procédera à leur échange, titre pour titre, sans conformité de numéros, contre des obligations comportant des coupons annuels. Les dossiers pourront être présentés à partir du 1er décembre 1951 aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, et dans ses succursales et agences.

GRANDE BRASSERIE ARDENNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

PLACE VOLTAIRE, SEDAN

R. C.: 2750.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

La Grande Brasserie ardennaise, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F, a procédé à l'amortissement de ces obligations par rachat et informe les porteurs que, par conséquent, le tirage prévu pour l'amortissement au 1er janvier 1952 n'aura pas lieu.

Toutes les obligations sorties aux tirages précédents ont été présentées au remboursement.

Sedan, le 16 octobre 1951.

Le conseil d'administration.

PROGIL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 77, RUE DE MIROMESNIL

R. C.: Seine B 319680.

Liste des 224 obligations de 500 F, émission 4 0 0 1943, sorties au tirage du 25 septembre 1951 et remboursables au pair au siège social à partir du 1er mars 1952.

1.943 à 1.954 — 1.956 à 1.958 — 1.960 à 1.967 — 1.969 à 1.975 — 1.977 — 1.979 à 1.986 — 1.988 et 1.989 — 1.991 à 2.006 — 2.008 à 2.010 — 2.013 à 2.023 — 2.025 à 2.124 — 2.126 à 2.148 — 2.150 à 2.179.

Les obligations sorties au précédent tirage ont toutes été remboursées.

PECHINEY

Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.800 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon B 1682; Paris 103448.

Obligations de 5.000 F 4 0 0 1942
et obligations de 10.000 F 6 1 2 0 0 1949.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales des émissions, la compagnie a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la neuvième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour les obligations de 5.000 F 4 0 0 1942 (2e émission), ainsi que la totalité de la deuxième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour les obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1949, pour les échéances prévues au 1er décembre 1951.

Il n'y a donc pas lieu cette année à tirage au sort sur ces deux catégories d'obligations.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats en Bourse, il n'y a par conséquent pas de numéros amortis restant à rembourser.

(*Le tableau d'amortissement concernant l'emprunt* 4 0/0 1942 *(2e émission) a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du* 5 *janvier* 1943 *et celui de l'emprunt* 6 1/2 0/0 1949 *au* Journal officiel *du* 12 *janvier* 1950.)

LA RUCHE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ALIMENTATION ET D'APPROVISIONNEMENT
AU CAPITAL DE 97.875.000 F

SIÈGE SOCIAL: 4 A 20, RUE COULOMMIÈRE, TROYES

R. C., Troyes analytique 444.

Tirage du 19 octobre 1951 de 137 obligations 5 0/0 1930 dont 4 nominatives.

18	41	76	127	145	1.368	1.369	1.416	1.455	1.456
201	231	244	246	286	1.472	1.489	1.490	1.547	1.582
289	291	293	325	327	1.590	1.598	1.615	1.623	1.625
373	477	495	505	525	1.628	1.631	1.664	1.665	1.707
549	607	638	641	643	1.726	1.727	1.732	1.734	1.742
656	658	660	676	682	1.751	1.765	1.780	1.782	1.801
722	762	787	817	818	1.819	1.821	1.828	1.837	1.839
885	886	902	905	951	1.867	1.871	1.872	1.873	1.928
971	981	982	988	991	1.971	1.989	2.007	2.019	2.043
992	1.003	1.023	1.024	1.040	2.045	2.046	2.087	2.089	2.113
1.041	1.074	1.078	1.107	1.122	2.149	2.173	2.235	2.236	2.261
1.123	1.147	1.186	1.217	1.224	2.283	2.294	2.351	2.412	2.477
1.255	1.256	1.268	1.304	1.307	2.541	2.606	2.686	2.928	2.930
1.315	1.318	1.321	1.340	1.348	2.931	2.932			

Ces titres sont remboursables à 1.000 F à partir du 15 novembre 1951.

Titres sortis aux tirages antérieurs et non remboursés.

1	61	85	111	114	1.592	1.600	1.627	1.630	1.633
164	183	187	222	240	1.656	1.662	1.668	1.711	1.712
248	276	278	305	333	1.720	1.722	1.739	1.740	1.744
335	381	384	390	393	1.745	1.756	1.771	1.791	1.792
414	417	433	436	439	1.797	1.802	1.804	1.810	1.861
458	488	521	523	571	1.937	1.951	1.962	1.980	1.982
609	646	733	789	805	2.030	2.051	2.062	2.075	2.098
828	841	843	912	974	2.101	2.153	2.170	2.188	2.241
993	1.010	1.011	1.034	1.038	2.334	2.346	2.347	2.350	2.352
1.047	1.052	1.054	1.084	1.151	2.353	2.358	2.383	2.384	2.394
1.179	1.206	1.210	1.328	1.335	2.413	2.414	2.473	2.475	2.480
1.343	1.347	1.350	1.361	1.418	2.598	2.607	2.667	2.682	2.840
1.447	1.463	1.466	1.488	1.496	2.920	2.921	2.922	2.923	
1.514	1.537	1.538	1.568	1.591					

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930

DE LA

Société méridionale de transport de force.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la Société méridionale de transport de force sont informés que l'amortissement du 15 novembre 1951 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
292	49	2.501 à 2.509	50
499 à 500	47	2.661 et 2.662	47
501 à 510	50	2.774	49
655 à 657	48	2.782 à 2.785	50
864 à 866	47	2.869 et 2.870	48
868	47	2.871 à 2.875	47
906 et 907	48	3.141 à 3.150	50
1.002 et 1.003	47	3.301 et 3.302	48
1.031 et 1.032	47	3.341	50
1.054 à 1.059	50	3.349 et 3.350	50
1.201 à 1.210	50	3.741 à 3.748	50
1.231 et 1.232	50	4.193	48
1.283	48	4.299 et 4.300	49
1.629 et 1.630	50	4.310	47
1.831 à 1.837	50	4.351 à 4.360	50
1.840	50	4.971	50
1.841	47	5.161	48
1.912	49	5.158 à 5.460	48
1.961 à 1.966	49	5.776 à 5.780	47
2.039 et 2.040	47	5.949 et 5.950	48
2.255 et 2.256	50	6.029 et 6.030	47
2.363 et 2.364	47	6.131 à 6.140	50
2.366	47	6.371 et 6.372	50
2.377 et 2.378	47	6.375 à 6.380	50
2.381 à 2.385	50	6.521 à 6.529	49
6.551 à 6.560	50	11.986	48
6.621 à 6.627	50	11.989	48
6.629 et 6.630	50	12.161 à 12.170	50
6.941 à 6.946	49	12.490	50
7.101 à 7.110	50	12.583 et 12.584	48
7.228 à 7.230	47	12.586 à 12.590	48
7.331 à 7.338	50	12.831 à 12.840	50
7.421 et 7.422	49	12.921 et 12.922	50
8.332	48	12.926 à 12.930	50
8.371 à 8.380	49	13.414	50
8.421 et 8.422	47	13.419 et 13.420	50
8.531 à 8.533	49	13.902	47
8.696	49	13.909	47
8.741 à 8.750	50	13.928	47
9.151 et 9.152	50	14.491 à 14.498	50
9.326	47	14.641 à 14.650	50
9.504 à 9.506	50	15.118	48
9.508 à 9.510	50	15.407	48
9.542	49	16.322	48
9.545 et 9.546	49	16.456 à 16.460	47
9.738	47	16.471 à 16.480	50
9.759	48	16.604 à 16.610	50
9.859	48	16.611 à 16.613	47
9.914 et 9.915	49	16.716 à 16.718	49
10.151 à 10.156	49	16.745	47
10.321	50	17.171 à 17.180	49
10.541 à 10.550	50	17.381 à 17.390	50
10.601 à 10.603	49	17.625 à 17.630	50
10.605	49	17.651 à 17.660	50
10.673 et 10.674	48	17.841 et 17.842	49
10.677	48	18.264 à 18.270	49
10.928 à 10.930	50	18.391 à 18.400	50
11.012 à 11.015	48	18.468	47
11.105 et 11.106	48	18.486 et 18.487	48
11.217 et 11.218	47	18.689 et 18.690	48
11.220	47	18.711 et 18.712	49
11.280	48	18.716 à 18.720	49
11.291 à 11.293	47	19.027	48
11.401 à 11.403	50	19.057 à 19.060	49
11.405 à 11.410	50	19.201 à 19.203	48
11.518	48	19.341 à 19.350	50
11.711	50	19.365 à 19.370	49
11.713 à 11.720	50	19.890	48

MANUFACTURE de PAPIERS PEINTS I. LEROY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.355.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PONTHIERRY (SEINE-ET-MARNE)

Registre du commerce: Melun n° 12.

Amortissement d'obligations 6,75 0/0 1950 de 10.000 F

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 19 obligations 6,75 0/0 1950.

En conséquence, le tirage au sort qui a été effectué, des obligations à amortir le 1er décembre 1951, n'a porté que sur 19 obligations au lieu de 38.

Les numéros des obligations suivantes ont été désignés par le tirage:

1.020 1.021 1.022 1.023 1.024 1.025 1.026 1.027 1.028 1.029
1.030 1.031 1.032 1.033 1.034 1.035 1.036 1.037 1.038.

Ces titres seront remboursables à partir du 1er décembre 1951, aux guichets de la banque du Crédit du Nord, à Lille. Le coupon du 1er décembre 1951 sera payable en même temps.

ORGA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 90, RUE MARCEL-BOURDARIAS, ALFORTVILLE (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 280719 B.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 *de* 10.000 *F.*

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er décembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement de l'année 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, A PARIS (1er)

TIRAGE DU 5 OCTOBRE 1951

Obligations communales de 10.000 F 6 0/0 1949.

L'obligation n° 67857 sera remboursée par **dix millions** de francs.
L'obligation n° 337886 sera remboursée par **deux millions** de francs.
Les obligations nos 16273, 73973, 336273, 390473 seront remboursées par **un million** de francs.

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000** F:

7693	9393	34693	41093	223293	238693	240293	246393
42193	59693	77393	79093	270993	348593	369793	379593
414393	122293	153893	159893				

Les 40 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F:

7629	7637	9329	9337	153829	153837	159829	159837
34629	34637	41029	41037	223229	223237	238629	238637
42129	42137	59029	59037	240229	240237	246329	246337
77329	77337	79029	79037	270929	270937	348529	348537
414329	414337	122229	122237	369729	369737	379529	379537

5.234 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir: à l'exception des 66 obligations ci-dessus remboursables par un lot, les numéros des 53 séries suivantes. Chaque série est désignée par le seul premier numéro de la série. Exemple: 7601 pour 7601 à 7700; 9301 pour 9301 à 9400.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

* 7601	* 9301	* 16201	17601	212601	*223201	*238601	239001
27201	28301	29001	* 34601	*240201	*246301	248901	252201
35801	36301	* 41001	* 42101	*270901	287401	314001	315801
* 59001	66601	* 67801	* 73901	321801	324101	328401	332601
* 77301	* 79001	92801	95601	*336201	*337801	*348501	350601
*414301	121501	*122201	135701	366601	368401	*369701	*379501
150801	150601	*153801	*159801	*390401			

Remboursement de toutes ces obligations: 10 décembre 1951.

Les titres de 10.000 F ont droit à la totalité du lot, les titres de 5.000 F à la moitié du lot.

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties antérieurement et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Remarque. — Chaque série est désignée par le seul premier numéro de la série. Exemple: 11901 pour 11901 à 12000, 27701 pour 27701 à 27800.

11901	27701	31501	33601	252101	257001	272301	275001
33701	34001	39101	45001	287101	288501	289001	295701
46501	91201	96501	102501	303201	306701	313301	322001
415101	119701	140701	141701	323601	333501	335701	348101
443801	147401	150301	156301	352301	354101	360001	365101
480301	190501	206701	226101	372701	373601	391701	
233201	240301	240801	248701				

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, A PARIS (1er)

TIRAGE DU 11 OCTOBRE 1951

Obligations communales de 5.000 F 3 0/0 1946.

L'obligation n° 278501 sera remboursée par **cinq millions** de francs.
Les obligations nos 1066503 et 1669960 seront remboursées par **un million** de francs.
Les obligations nos 481137 et 1734124 seront remboursées par **500.000** F.

Les 25 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000** F:

128411	183911	194811	255811	1135111	1634211	1714611	1754011
312411	445611	502211	592911	1782911	1804311	2084711	2254011
673911	1038311	1062311	1066211	2271911			
1081211	1138311	1264611	1307711				

Les 25 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F:

32739	38939	170239	264339	1791539	1800039	1983239	2052939
279339	330339	619839	702539	2075639	2127739	2202839	2388739
928839	929739	990439	1116339	2398339			
1194339	1480939	1742839	1762439				

Les 163 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **20.000** F:

59562	59570	96062	96070	523570	528762	528770	539762
151062	151070	164262	164270	539770	542303	542334	542380
235703	235734	235780	244562	612762	612770	621303	621334
244570	247862	247870	298103	621380	664462	664470	692362
298134	298180	349803	349834	692370	699062	699070	745362
349880	444362	444370	466262	745370	800762	800770	816062
466270	474562	474570	523562	816070	865703	865734	865780
995862	995870	1033003	1033034	1871180	1901062	1901070	1993103
1033080	1065703	1065734	1065780	1993134	1993180	1998062	1998070
1141062	1141070	1156962	1156970	2012003	2012034	2012080	2012862
1204562	1204570	1248762	1248770	2012870	2019562	2019570	2020403
1295803	1295834	1295880	1388862	2020134	2020180	2030203	2030234
1388870	1395062	1395070	1410262	2030280	2159803	2159834	2159880
1410270	1438303	1438334	1438380	2164063	2164034	2164080	2185503
1451703	1451734	1451780	1457762	2185534	2185580	2229003	2229034
1457770	1500862	1500870	1506603	2229080	2239362	2239370	2281903
1506634	1506680	1616262	1616270	2281934	2281980	2286162	2286170
1675362	1675370	1697203	1697234	2290962	2290970	2331503	2331534
1697280	1708303	1708334	1708380	2331580	2340962	2340970	2367162
1720162	1720170	1741962	1741970	2367470	2368062	2368070	
1801062	1801070	1874103	1874134				

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 novembre 1951.

12.182 obligations sont appelées au remboursement au pair à partir du 16 janvier 1952, savoir: à l'exception des 218 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 124 séries suivantes.

Chaque série est désignée par le seul premier numéro de la série. Exemple: 32700 pour 32700 à 32799; 38900 pour 38900 à 38999.

32700	38900	59500	96000	1307700	1388800	1395000	1410200
128400	151000	164200	170200	1435100	1438300	1451700	1457700
183900	194800	235700	244500	1480900	1500800	1506600	1616200
247800	255800	264300	278500	1634200	1669900	1675300	1697200
279300	298100	312700	330300	1708300	1714600	1720100	1734100
349800	414300	445600	466200	1741900	1742800	1751000	1762100
471500	484100	502200	523500	1782900	1791500	1800000	1801000
528700	539700	542300	592900	1804300	1874100	1901000	1983200
612700	619800	621300	664400	1993100	1998000	2012000	2012800
673800	692300	699000	702500	2019500	2020400	2030200	2052900
745300	800700	816000	865700	2075500	2084700	2127700	2159800
928700	929700	990400	995800	2164000	2185500	2202800	2229000
1033000	1033300	1062300	1065700	2239300	2254000	2271900	2281900
1066200	1066500	1081200	1116300	2286100	2290900	2331500	2340900
1138300	1141000	1156900	1193300	2367400	2368000	2388700	2408300
1201500	1248700	1264600	1295800				

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Remarque — Chaque série est désignée par le seul premier numéro de la série.

Exemple 2300 pour 2300 à 2399; 8800 pour 8800 à 8899.

2300	8800	12700	28000	681900	686900	688000	690800
38800	44600	49600	52900	691700	700500	702000	706600
53700	56900	58000	62400	706700	709400	711500	716200
63700	64400	71200	71900	720800	723000	730100	731900
72000	73100	75000	84000	732100	735000	736700	743100
88100	89600	91600	109400	743500	745500	747300	752200
119300	122600	123800	126100	756200	756600	765200	767200
126300	133500	138000	140000	774200	775000	776900	777200
141500	143300	143700	146100	794400	796200	801800	805100
147100	161600	166700	167200	806000	808100	808900	812200
170600	175600	186500	186700	812300	812500	812800	820200
188500	198800	199200	199700	821300	827800	836900	841460
200600	204700	205300	217100	849700	853100	855100	855700
217500	220400	221800	228000	856100	858900	863900	864900
228100	230460	239800	243200	867600	867700	868600	872400
243300	243800	245800	248200	873100	873900	874400	878700
249200	251000	258500	259100	882200	882400	885500	885800
261800	262300	266900	268800	888500	890100	891100	894000
269800	277200	279800	280900	895100	895200	895800	897300
286600	287700	297200	297900	901000	902500	902800	905100
303600	303700	303800	303900	905300	905500	908000	915100
304700	308200	310800	313200	916100	916600	918600	920800
313700	314000	317300	325900	922800	926100	927100	928600
332100	336400	336900	338400	929200	929900	930700	932100
345100	351500	352700	359400	936900	941300	942900	949700
361900	367900	369000	371200	950700	953200	954100	959400
371600	377200	377400	377700	961400	965400	965600	969000
388400	390900	394400	395600	981700	984300	986400	992700
404600	404700	410100	410400	994900	999600	1001100	1001500
411500	411900	413200	421800	1011700	1014800	1015100	1019900
424100	441200	442000	443500	1022100	1022300	1030900	1034500
448100	454400	462500	464900	1038100	1039900	1040100	1040300
469300	470500	473600	474400	1041000	1054500	1056300	1057800
480000	481100	488400	491600	1060600	1066100	1076500	1077600
498000	500800	505500	506200	1077700	1080700	1083200	1086000
506500	510300	511200	516500	1091200	1093500	1094800	1100300
519300	525500	527400	532800	1101400	1103100	1103300	1104400
535400	536100	539300	545400	1105200	1110500	1111200	1118800
555400	557500	559200	562700	1126500	1130500	1131300	1135400
564300	567700	568100	568900	1140400	1142300	1143800	1146400
569800	570900	572700	574300	1147500	1153300	1153800	1155700
576700	577000	577900	580500	1157700	1158200	1169100	1169500
581900	582100	586200	588400	1172000	1173800	1175900	1177400
588900	591000	594900	596000	1180800	1184700	1191200	1191700
596700	599500	599600	600700	1191800	1192900	1199500	1201900
603200	603500	603800	608600	1206400	1220700	1227000	1229400
609200	611100	613400	613500	1234600	1238300	1239000	1243100
613700	614200	615500	616400	1248900	1249200	1250000	1252000
619700	622900	627600	631400	1262900	1264400	1265400	1266400
632500	635400	636100	636600	1278500	1282400	1284200	1284800
640700	641400	642000	646300	1287400	1291100	1292100	1296700
652600	653000	655000	655600	1296900	1310000	1319400	1321500
657200	659700	660500	661000	1321600	1322400	1323400	1324100
664800	665200	665900	666100	1327900	1332900	1335900	1337100
668000	677200	680200	681400	1341500	1342700	1344300	1347100

1347500	1348300	1351200	1353400	1811000	1812000	1812100	1812800
1355600	1356300	1358000	1359100	1814100	1817600	1819400	1823500
1361500	1365200	1366200	1369200	1824100	1827200	1836100	1837300
1373300	1374800	1375700	1376700	1837500	1838000	1838700	1839600
1378600	1384600	1387100	1392800	1839700	1841400	1845400	1847500
1393300	1397100	1403100	1403200	1848300	1850100	1851100	1852900
1403800	1404900	1405700	1409100	1855100	1856500	1857100	1857900
1417800	1424800	1426400	1433400	1863300	1868200	1870000	1873000
1435500	1437100	1438800	1439300	1875900	1880600	1881000	1881900
1439800	1440500	1440800	1442400	1883400	1891000	1898000	1898500
1445000	1446500	1448900	1452000	1907300	1911000	1912100	1915300
1453500	1455300	1457900	1458800	1916600	1920200	1922100	1924200
1462000	1462100	1464800	1465500	1927000	1932000	1933200	1933600
1465800	1466100	1468100	1468700	1936700	1938600	1942000	1943100
1470300	1488900	1492900	1493600	1944500	1945600	9147300	1948600
1494200	1496300	1508800	1519600	1949400	1950100	1954800	1956600
1520100	1520600	1524800	1528100	1965100	1973000	1981400	1981700
1542400	1543300	1546400	1553700	1985000	1987000	1989600	1994200
1555900	1556000	1557100	1563800	1994600	2000800	2002600	2007300
1571600	1571800	1571900	1590800	2007400	2011400	2011960	2013100
1591100	1592100	1593700	1595100	2018300	2019400	2024600	2028200
1601900	1602500	1603100	1604200	2029500	2030100	2031900	2033000
1606800	1608400	1611100	1612800	2033700	2034300	2036500	2037900
1613700	1622300	1622600	1623300	2039500	2039700	2041400	2043600
1625300	1630100	1636000	1639200	2046000	2048500	2055100	2057000
1642700	1644500	1647800	1656700	2060200	2066800	2067100	2073500
1658800	1659400	1660300	1662800	2074500	2075700	2085700	2089300
1666400	1666700	1667700	1675200	2089400	2090700	2097200	2101800
1675400	1677300	1683000	1695200	2102900	2106300	2107000	2109400
1706700	1710100	1713300	1715100	2110000	2114000	2115200	2115400
1715300	1722100	1722500	1723200	2116700	2117400	2119500	2119700
1723800	1725900	1726200	1726500	2123300	2134800	2136900	2144400
1727100	1728700	1729400	1738900	2145100	2149100	2152000	2156400
1740300	1742700	1743400	1747800	2166700	2170500	2171500	2172000
1748500	1750700	1758100	1758200	2175700	2217000	2246600	2250700
1767900	1768100	1775700	1775900	2280700	2281800	2282900	2309200
1778000	1779500	1786000	1786400	2313100	2327300	2327600	2343200
1787900	1787900	1791900	1796300	2344600	2345200	2346800	2354300
1799100	1802500	1806100	1810700	2367300	2373800	2392500	2395200

SOCIETE BAGNAC-LARIVE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 38.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BAGNAC (LOT)

Registre du commerce: Figeac n° 190.

Obligations de 2.000 *F* 4 1/2 0/0 1944.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 44 obligations 4 1/2 0/0 1944 sorties au septième tirage au sort du 17 octobre 1951 et formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er décembre 1951. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
1	51	586	50	1.061	48
28	51	597	51	1.072	50
115	51	602	51	1.099	51
125	49	623	51	1.120	50
155	50	624	49	1.124	51
160	51	627	50	1.134	51
174	51	636	50	1.137	51
215	51	638	49	1.157	50
217	51	653	49	1.160	48
224	51	684	50	1.162	50
208	51	732	51	1.164	50
329	51	773	50	1.170	50
338	51	774	50	1.173	51
345	50	798	51	1.185	51
346	48	867	49	1.229	51
350	49	872	50	1.235	51
351	50	909	50	1.244	50
373	51	914	51	1.250	50
385	51	950	51	1.255	51
397	49	970	50	1.274	50
442	46	972	51	1.285	48
458	48	980	51	1.290	51
473	50	982	50	1.336	51
490	51	983	50	1.361	51
510	51	995	51	1.382	48
518	49	1.014	51	1.386	51
531	49	1.018	49	1.394	50
534	49	1.028	51	1.396	50
540	50	1.031	51	1.453	51
576	49	1.033	51	1.473	51
584	50				

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE TUNIS

SIÈGE SOCIAL: AVENUE JULES-FERRY PROLONGÉE, À TUNIS

R. C.: Tunis n° 149.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 de 1.000 F 1930, la Compagnie des tramways de Tunis a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaires pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 1er janvier 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations amorties antérieurement restant à rembourser.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
527	7/49	7.973	1/50	17.865	7/48
898	1/50	8.283	1/47	17.885	1/50
943	7/49	8.533	7/44	17.909	7/49
1.343	7/50	8.579	7/49	17.920	7/48
1.578	1/50	8.594	7/50	18.082	7/48
1.644	1/49	8.709	7/50	18.231	7/50
1.801	7/50	8.832	7/50	18.367	7/50
1.994	1/50	8.897	7/50	18.594	1/50
2.104	1/50	8.974	1/50	18.692	7/50
2.114	1/45	9.072	7/50	18.821	1/47
2.509	7/50	9.648	7/50	18.945	1/49
2.725	7/50	10.362	7/48	18.953	7/50
2.980	7/50	10.412	1/48	18.985	1/50
3.119	7/49	11.155	7/50	19.036	1/50
3.143	1/49	11.386	7/50	19.052	7/48
3.215	1/50	11.639	7/50	19.662	7/50
3.220	7/49	11.869	7/50	19.914	7/50
3.509	1/49	11.905	1/49	19.923	1/50
3.666	7/50	11.979	7/50	20.376	7/49
3.944	7/46	12.060	7/49	20.666	7/45
3.977	1/50	12.186	7/50	20.739	7/48
3.996	7/50	12.294	7/49	20.871	1/49
4.297	7/50	12.440	7/50	20.962	1/50
4.600	1/46	12.662	1/50	20.964	1/49
4.605	7/44	12.983	7/50	21.211	7/49
4.697	7/50	12.991	7/50	21.299	7/48
4.667	7/50	13.092	7/49	22.183	7/50
4.696	7/50	13.600	7/50	22.511	7/49
5.380	7/48	14.268	1/50	22.539	7/50
5.642	7/48	14.331	7/49	22.732	1/50
5.790	1/46	14.360	1/50	22.887	7/48
6.432	1/50	14.732	7/49	22.905	1/50
6.519	1/50	15.969	1/46	23.035	7/50
6.604	7/49	16.530	1/50	23.153	7/50
6.721	1/50	16.761	7/50	23.209	7/49
6.767	7/50	17.352	7/49	23.417	1/50
6.908	7/50	17.370	7/46	23.527	1/46
6.961	7/50	17.499	1/49	23.552	1/50
7.243	7/50	17.596	7/48	23.645	7/50
7.810	7/50	17.822	7/50	23.956	7/49
7.816	1/50	17.863	7/49	24.947	7/50
7.860	1/50				

L'INDUSTRIELLE FONCIERE ET ROUTIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 131.109.000 F

SIÈGE SOCIAL: 129, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 37311.

Obligations de 500 *F* 4 1/2 0/0 (*ancien* 4 0/0), *émission* 1911-1912, *et obligations de* 1.000 *F* 4 1/2 0/0 (*ancien* 5 1/2 0/0), *émission* 1930.

Avis de dispense de tirages.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée aux contrats d'émission des deux séries d'obligations ci-dessus visées, la société débitrice a procédé au rachat en Bourse d'un nombre d'obligations supérieur au total des titres à amortir jusqu'à ce jour, suivant les tableaux d'amortissement, compte tenu du nombre d'obligations émises et du report de l'amortissement décidé par les assemblées générales des porteurs des deux séries des 26 janvier 1937 et 23 juillet 1941, homologuées conformément à la loi.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder aux tirages:

a) Des 856 obligations de 500 F 4 1/2 0/0 (ancien 4 0/0), émission 1911-1912, dont, suivant le tableau d'amortissement modifié comme dit ci-dessus, le remboursement devait avoir lieu le 1er février 1952;

b) Des 707 obligations de 1.000 F 4 1/2 0/0 (ancien 5 1/2 0/0), émission 1930, dont, suivant le tableau d'amortissement modifié comme ci-dessus, le remboursement devait avoir lieu pour le 15 février 1952.

Les titres des deux emprunts ci-dessus, sortis aux tirages antérieurs, ont été remboursés, et ceux rachetés en Bourse ont été annulés.

Société Métallurgique de Senelle - Maubeuge

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 50, RUE LA BOÉTIE, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 282985 B.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1931 (8e SERIE) DE 2.000 F

Le tableau figurant au dos des titres prévoit pour 1951 un amortissement de 1.169 obligations.

Cet amortissement a été réalisé de la manière suivante:

90 titres ont été rachetés en Bourse;
1.070 titres ont été tirés au sort.

La liste ci-dessous comporte les numéros des 1.070 obligations sorties à ce tirage, lesquelles seront remboursables à partir du 20 septembre 1951, coupon n° 41 (échéance 20 mars 1952) attaché, ainsi que les numéros des titres sortis à des tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
73 à 80	1950	2.978 et 979	1950	7.253	1950
93 à 97	1950	3.071 à 074	1951	7.256 à 260	1950
119 et 120	1950	3.076 à 080	1951	7.373 et 374	1950
121 à 123	1947	3.191	1946	7.397	1950
161 à 170	1951	3.206	1949	7.408 et 409	1949
221	1951	3.255 et 256	1949	7.521 à 523	1951
225 à 228	1951	3.305 à 310	1951	7.526 à 530	1951
251	1951	3.311 à 314	1951	7.551 et 552	1950
253 à 260	1951	3.381 à 383	1951	7.557 à 560	1950
286	1949	3.387	1951	7.615 à 617	1950
441 à 446	1950	3.392	1946	7.620	1950
452	1950	3.471 à 474	1950	7.631 à 635	1951
456 à 460	1950	3.477	1950	7.638 à 640	1951
571 à 580	1951	3.480	1950	7.664 à 670	1951
581 à 590	1943	3.533 à 537	1951	7.811	1951
621 à 630	1951	3.577 à 580	1951	7.813 et 814	1951
646 à 650	1949	3.681	1951	7.820	1951
728 à 730	1948	3.688 à 690	1951	7.861 et 862	1951
791 à 800	1951	3.701 à 704	1951	7.866 et 867	1951
842 à 846	1951	3.707 à 710	1951	7.869 et 870	1951
921 à 930	1950	3.822 à 824	1950	7.872 à 874	1951
941 et 942	1950	3.833	1947	7.878 à 880	1951
945	1950	3.870	1949	8.261	1948
950	1950	3.871 à 880	1951	8.283 à 289	1950
982 et 983	1950	3.932	1951	8.364 à 367	1949
1.024	1951	3.934 à 938	1951	8.383 à 385	1949
1.027 et 028	1951	4.123	1945	8.421 à 423	1950
1.043	1951	4.146	1947	8.426 et 427	1950
1.251 et 252	1950	4.291 et 292	1950	8.511 à 520	1951
1.255 à 260	1950	4.451 et 452	1951	8.695 à 700	1951
1.422 et 423	1950	4.459	1951	8.701 à 710	1951
1.498 et 499	1951	4.481 à 487	1951	8.721 et 722	1949
1.503	1951	4.741 à 744	1951	8.781 à 790	1951
1.651 et 652	1951	4.749 et 750	1951	8.861 à 870	1950
1.655 à 660	1951	4.783 à 787	1951	8.891 à 894	1951
1.664 et 665	1949	4.871 à 880	1950	9.102 et 103	1948
1.834 à 838	1949	4.891 à 900	1951	9.191 à 195	1950
1.920	1950	4.975 et 976	1950	9.211 à 213	1951
2.021 et 022	1947	5.071 à 080	1951	9.218 à 220	1951
2.086 et 087	1951	5.141 à 147	1951	9.226 et 227	1951
2.116	1948	5.331 à 333	1951	9.371 à 375	1950
2.161 et 165	1951	5.336 et 337	1951	9.378	1950
2.169	1951	5.401 et 402	1950	9.781 à 390	1951
2.195 à 198	1951	5.404 et 405	1950	9.458	1951
2.243	1950	5.581	1950	9.653 à 656	1951
2.245	1950	5.660	1950	10.131 à 140	1951
2.248 et 249	1950	5.717 et 718	1950	10.223 à 230	1951
2.263 à 265	1950	5.781 et 782	1949	10.254 à 259	1951
2.269 et 270	1950	5.821 à 825	1950	10.273 et 274	1949
2.311	1951	5.951	1951	10.278	1949
2.316	1951	5.956 à 960	1951	10.349 et 350	1948
2.318 et 319	1951	6.056 à 059	1950	10.476	1949
2.371 à 378	1951	6.091 à 098	1951	10.543 et 544	1951
2.419 et 420	1951	6.412	1951	10.549 et 550	1951
2.461 à 464	1951	6.775	1946	10.551	1951
2.466 à 470	1951	6.777	1946	10.553 à 560	1951
2.471 à 480	1951	6.811 à 817	1951	10.601 à 606	1951
2.813	1950	6.881 à 883	1950	10.608 à 610	1951
2.818 à 820	1950	6.887 et 888	1950	10.656 et 657	1948
2.822 et 823	1949	6.951 à 900	1951	10.811 à 820	1951
2.825 et 826	1949	6.981	1945	10.831 à 840	1951
2.851 à 853	1951	7.021 et 022	1951	10.863 à 870	1951
2.855 à 860	1951	7.030	1951	10.878 et 879	1949
2.863	1949	7.074 à 080	1950	10.897 à 900	1950
2.873 à 876	1951	7.172 à 180	1951	10.921 à 930	1951
2.901	1950	7.182	1949	11.041	1949
2.906 et 907	1950	7.187	1949	11.093 et 094	1950
2.935	1949	7.221	1951	11.096	1950
2.973 à 976	1950	7.224 à 230	1951	11.100	1950
11.103 et 104	1947	14.570	1951	18.509	1943
11.173 à 175	1950	14.601 et 602	1950	18.526	1945
11.181 à 186	1950	14.605 et 606	1950	18.541 à 547	1951
11.216 à 220	1950	14.771 à 775	1950	18.571 à 580	1950
11.311 à 315	1947	14.858 à 860	1951	18.615	1950
11.364 à 370	1951	14.897	1949	18.639 et 640	1950
11.374	1950	14.906	1949	18.662 et 663	1949
11.377 et 378	1950	14.981 à 990	1951	18.721 et 722	1949
11.421 et 422	1950	15.001 à 006	1951	18.731 à 736	1951
11.455 à 459	1951	15.009 et 010	1951	18.740	1951
11.521 à 529	1950	15.061 à 069	1951	18.812 à 820	1951
11.651 à 658	1950	15.201	1950	18.826	1946
11.661 et 662	1951	15.203 à 206	1950	18.951 à 958	1951
11.713 à 715	1951	15.208 à 210	1950	18.960	1951
11.781 à 790	1951	15.234	1951	18.971 à 980	1951
11.841 à 847	1950	15.236 et 237	1951	18.991	
11.923	1950	15.311 à 320	1951	à 19.000	1951
11.928	1950	15.381 à 390	1951	19.025	1945
12.002	1951	15.431 et 432	1951	19.032 à 038	1951
12.004 et 005	1951	15.434 à 440	1951	19.040	1951
12.171 à 179	1951	15.511 et 512	1946	19.061 à 065	1951
12.231 à 240	1951	15.551	1950	19.068 à 070	1951
12.254 et 255	1950	15.557	1950	19.085 à 090	1951
12.258	1950	15.613 à 650	1950	19.097 à 100	1951
12.425 à 430	1951	15.661	1950	19.149 et 150	1950
12.431 à 437	1951	15.664 et 665	1950	19.361	1951
12.440	1951	15.788 à 790	1951	19.363 à 368	1951
12.491 à 495	1951	15.818 et 819	1946	19.370	1951
12.497 à 500	1951	15.831 à 838	1951	19.389	1949
12.513 et 514	1950	15.851 à 854	1951	19.511 à 513	1948
12.517	1950	15.860	1951	19.561 à 569	1951
12.653 à 660	1951	15.951	1951	19.718	1949
12.723 à 727	1951	15.956 et 957	1951	19.720	1949
12.791	1951	15.959 et 960	1951	19.741 et 742	1951
12.796 à 798	1951	15.964 à 966	1950	19.744 et 745	1951
12.800	1951	16.129	1951	19.750	1951
12.986 à 988	1950	16.191 à 200	1951	19.756 à 758	1951
12.972 et 973	1949	16.221 à 223	1951	19.760	1951
12.976	1949	16.230	1951	19.814 à 817	1950
12.978	1949	16.256 à 260	1950	19.929	1943
13.153 et 154	1951	16.261 à 265	1949	19.951 à 960	1951
13.211	1951	16.296 et 297	1949	19.963 à 968	1944
13.213 à 218	1951	16.338 et 339	1951	20.021 à 024	1951
13.261	1950	16.401 à 406	1951	20.026 et 027	1951
13.270 à 277	1950	16.409 et 410	1951	20.030	1951
13.291 à 295	1951	16.426 et 427	1951	20.177 et 178	1950
13.297	1951	16.452 à 457	1951	20.218	1947
13.299	1951	16.541 à 550	1951	20.305	1946
13.311	1951	16.689 et 690	1943	20.391 et 392	1951
13.315 à 319	1951	16.761	1950	20.394	1951
13.364	1949	16.764	1950	20.396	1951
13.372 à 375	1951	16.769 et 770	1950	20.398 et 399	1951
13.378 et 379	1951	16.791 à 795	1951	20.571 à 574	1951
13.396 et 397	1950	16.800	1951	20.578 à 580	1951
13.421 à 429	1951	16.871 à 880	1951	20.674 à 680	1951
13.481	1951	16.888 et 889	1947	20.701 à 704	1951
13.488	1951	16.971 à 976	1948	20.708 et 709	1951
13.490	1951	17.300	1948	20.771	1949
13.549 et 550	1951	17.361	1949	20.842 à 847	1950
13.601 à 604	1951	17.371 à 374	1951	20.895 et 896	1950
13.610	1951	17.376 à 380	1951	20.900	1950
13.643	1950	17.398 à 400	1951	20.937 et 938	1948
13.662 et 663	1950	17.406	1950	20.961 à 970	1951
13.671 à 674	1951	17.531	1950	21.031 à 036	1951
13.680	1951	17.540	1950	21.039 à 040	1951
13.714 à 726	1951	17.556 à 560	1951	21.051 à 053	1951
13.833 à 835	1950	17.701 à 710	1951	21.057	1951
13.893	1951	17.718	1951	21.142 à 150	1951
13.895 à 900	1951	17.731 à 734	1950	21.313 à 316	1951
13.921 à 930	1951	17.741 à 750	1951	21.427 à 429	1950
14.159 et 160	1948	17.812	1950	21.448	1947
14.161 à 170	1943	18.003 et 004	1950	21.761 à 766	1950
14.195 à 197	1950	18.008 à 010	1950	21.769	1950
14.331 à 340	1951	18.081 à 090	1951	21.967	1951
14.398 à 400	1951	18.241 et 242	1950	21.969 et 970	1951
14.411 à 414	1948	18.245 à 248	1950	21.995	1949
14.417 et 418	1948	18.331 à 340	1951	22.102 à 104	1951
14.562 à 564	1951	18.362 et 363	1949	22.107 à 110	1951
14.568	1951	18.365 et 366	1949	22.401 à 410	1951
				22.461 à 465	1951

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 septembre 1951: page 9872, Emprunt départemental 5 0/0 1936, liste des obligations amorties au tirage du 6 août 1951 ainsi qu'aux précédents tirages, dernière colonne obligations, au lieu de: « 5.214, tirage de 1940 », lire: « 5.214, tirage de 1951 »; au lieu de « 5.216, tirage de 1951 », lire: « 5.216, tirage de 1940 ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Reconstruction du réseau électrique (1re tranche, 2e lot).

Adjudication restreinte sur offres de prix

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département (service ordinaire) dans les formes réglementaires, à l'adjudication restreinte sur offres de prix, sur soumission cachetée, des travaux pour la reconstruction du réseau électrique (1re tranche, 2e lot), à Neufchâtel-en-Bray.

Montant du cautionnement provisoire: néant.

Montant du cautionnement définitif: 100.000 F.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration, quant aux quantités, et complété par les soumissionnaires, quant aux prix unitaires.

Les pièces d'admission devront parvenir à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40) avant le mardi 13 novembre 1951, à seize heures, terme de rigueur. La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, dans les bureaux:

De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen, de neuf heures à douze heures, et de quatorze heures à dix-sept heures;

De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

De M. de Conihout, ingénieur ordinaire, 45, rue d'Ecosse, à Dieppe, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures.

Un programme succinct résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Rouen, le 24 octobre 1951.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

Préfecture de la Seine.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 6 décembre 1951, à quatorze heures trente, il sera procédé au tribunal de commerce, sur prix de série, et par soumission cachetée, à l'adjudication en 66 lots des travaux de:

Maçonnerie, canalisation-pavage, menuiserie, parquetage, fumisterie, couverture-plomberie, peinture-tenture, vitrerie, carrelage, serrurerie-ferronnerie, stores et vélums, treillage, charpente en bois, linoléums, enlèvement de mâchefers, ardoiserie, désinfection, paratonnerres, pierre de taille, à exécuter du 1er janvier au 31 décembre 1952 pour l'entretien des édifices municipaux.

Les soumissionnaires devront être inscrits sur la liste d'admissibilité aux adjudications de la ville de Paris et du département de la Seine, et déposer leur déclaration au secrétariat de la commission d'admissibilité, à l'hôtel de ville, bureau 440, 4e étage, au plus tard le 12 novembre 1951.

L'attention des concurrents est appelée sur l'obligation d'envoyer leur soumission sous pli recommandé, conformément aux prescriptions de l'affiche.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du contrôle et des marchés des travaux d'architecture, 98, quai de la Râpée, Paris (12e), 7e étage, pièce 708, tous les jours, dimanches et fêtes et samedi après-midi exceptés, de dix heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures.

Préfecture de la Seine.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 13 décembre 1951, à quatorze heures trente, il sera procédé au tribunal de commerce, sur prix de série, et par soumission cachetée, à l'adjudication en 29 lots des travaux de:

Maçonnerie, couverture-plomberie, menuiserie, parquetage, serrurerie-ferronnerie, peinture-tenture, fumisterie, pavage-canalisation, vitrerie, pierre de taille, à exécuter du 1er janvier au 31 décembre 1952 pour l'entretien des édifices départementaux.

Les soumissionnaires devront être inscrits sur la liste d'admissibilité aux adjudications de la ville de Paris et du département de la Seine, et déposer leur déclaration au secrétariat de la commission d'admissibilité, à l'hôtel de ville, bureau 440, 4e étage, au plus tard le 12 novembre 1951.

L'attention des concurrents est appelée sur l'obligation d'envoyer leur soumission sous pli recommandé, conformément aux prescriptions de l'affiche.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du contrôle et des marchés des travaux d'architecture, 98, quai de la Râpée, Paris (12e), 7e étage, pièce 708, tous les jours, dimanches et fêtes et samedi après-midi exceptés, de dix heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Liste des véhicules automobiles réquisitionnés mis à la disposition de la ville de Paris et pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires.

Exécution des instructions ministérielles des 31 octobre 1947, 27 décembre 1947 et 24 juin 1948 pour l'application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947.

MARQUE	NUMÉRO d'immatriculation.	NUMÉRO de châssis	GENRE ET TYPE
Simca ...	7810 R. L. 6	802695	Voiture S. 8.
Simca ...	3322 R. L. 6	802596	Voiture S. 8.
Hotchkiss	9290 R. K. 6	55974	Voiture 480.
Peugeot..	85 R. K. 2	599564	Fourgonnette 402.
Citroën...	1688 R. K. 6	886526	Camionnette 11 U.
Citroën...	1635 R. G. 8	162466	Camionnette 10 A.
Citroën...	3924 A. A. 75 Ex-9714 R. D.	54499	Camionnette C. 4.

N. B. — Les demandes de rétrocession doivent être adressées à la préfecture de la Seine, transports automobiles municipaux, 31, rue Balard, Paris (15e).

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 11 octobre 1951, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Hacker, ci-devant instituteur, à Adamswiller, actuellement en Allemagne, sans autres indications, consistant notamment en mobilier laissé à Adamswiller, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 octobre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à l'épouse Berger (Othon-Emilie), née Weiss, de nationalité allemande, à Braunschweig, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 octobre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Schaeffer (Guillaume) et (Mack-Lina), de nationalité allemande, domiciliés à Demmin (Kreis-Mecklenburg), Heinestrasse 5 (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise n la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 24 septembre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant, dans la succession Gross (Bernhardt), aux héritiers: Hilde Brauer, née Gross; Edgar Gross;

Anna-Elisabeth-Caroline, née Reuther, veuve; Bing, épouse du sieur Frédéric Gross; Anna Gross, épouse du sieu. Charles Walper, tous sujets de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 24 septembre 1951. le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Beckerich (Joseph), de nationalité allemande, garçon de caisse, à Minden (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 5 octobre 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, a nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Hans Wendland, ayant demeuré, 35, rue Cambon, actuellement résidant, 17, rue Louis-David, à Paris, et donné audit séquestre les pouvoirs définis tant par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 que par la la loi du 21 mars 1947 relative à la liquidation des biens ennemis.

Par ordonnance en date du 5 octobre 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée de la mesure de séquestre frappant les biens d la Société Prodoka, 40, avenue de la Réputlique, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 20 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 5 octobre 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre mis sur les biens de la société à responsabilité limitée Comptoir Transexport, 42, rue d'Aboukir, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 26 juin 1946.

Par ordonnance en date du 11 octobre 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 10 juillet 1951 dont furent l'objet les biens appartenant à Lentz (Adolphe), de nationalité française, ayant demeuré à Clouange, rue Maréchal-Joffre, actuellement à Forbach, cité Bruch, n° 6 *b*.

Par ordonnance en date du 12 octobre 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 12 décembre 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à la Société Fussball-Verein, à Metz.

Par ordonnance en date du 12 octobre 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 23 août 1949 dont furent l'objet les biens appartenant à Roland (Thérèse), née Caertner, ayant demeuré à Bibiche (Moselle).

Par ordonnance en date du 26 septembre 1951, le président du tribunal civil de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Société Jacobi, en Allemagne;
Born (Fritz), rue Maurice-Barrès, 1 *bis*, à Metz;
Brinkmann, rue de la Prévôté, 51, à Montigny-lès-Metz;
Figge (Karl), rue de la Caserne, 6, à Metz;
Grabner (Otto), route de Vallières, 91, à Saint-Julien (Moselle);
Kubler, chemin sur les Vignes, à Metz;
Grunn (Mathias), route de Vallières, à Saint-Julien (Moselle);
Höffle, rue Gambetta, 12, à Metz;
Weigelt (Joseph), rue Général-Pion, 128, à Saint-Julien (Moselle);
Seinroth, à Saint-Julien (Moselle);
Ritter, à Lessy;
Steinbercher, rue Saint-Sigisbert, à Ban-Saint-Martin;
Quinsdorf (Henri), à Braunschweig (Allemagne);
Quinsdorf (Willy), à Kontwig (Allemagne);
Schork (Georges), à Robern, près Morbach (Allemagne);
Gsell (Gustave), à Bitburg, près Trèves (Allemagne);
Gorius Jean), en Allemagne;
Debit (Walter), à Montois-la-Montagne;
Babel (Théo), à Montois-la-Montagne;
Alt (Otto), à Montois-la-Montagne;
Veuve Ludvig, à Clouange;
Ludwig (Hermann), à Montois-la-Montagne;
Lorenzer (Richard), à Montois-la-Montagne;
Schreck (Jean), à Montois-la-Montagne;
Roth (Jacques), à Montois-la-Montagne;
Wingering (Pierre), à Montois-la-Montagne;
Weiss (Marie-Jeanne), née Becker, à Zentbeckhoffen (Bavière);
Schirra (Jean), à Falck;
Muller (Minna), à Coblence;
Muller (François), à Coblence,

et a nommé l'administration des domaines, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 septembre 1951, le président du tribunal civil de Metz a rectifié l'ordonnance séquestre Teichwarenfabrick Michel Bachmann, à Moulins-lès-Metz, en ce sens que les biens mis sous séquestre, situés à Moulins-lès-Metz et à Sainte-Ruffine, appartiennent à Rudolf (Michel), à Neustadt an der Weinstrasse, et aux époux Bachmann (Otto) - Johanna Fickeisen, à Bad Dürkheim.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 12 octobre 1945 sur les biens, droits et intérêts de Klein (Emile), domicilié à Sarralbe.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 27 mars 1946 sur les biens, droits et intérêts des époux Muller (Alfred) et Farigoule (Louise), domiciliés à Saint-Avold.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 12 mai 1951 sur les biens, droits et intérêts de Gewehr (Frédéric), domicilié à Forbach.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Grunewald (Catherine), épouse Wernet (Nicolas), ressortissante sarroise, demeurant à Grande-Rosselle, Emmerswellerstrasse, 13, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Thum (Pierre), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 8, rue Saint-Charles, parti en Sarre, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 octobre 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Schmidt (Adam), ressortissant allemand, demeurant à l'Hôpital, 21, rue Mont-de-Marsan, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du départemnt de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Aram Djunbushian, né à Istanbul (Turquie) le 15 juin 1891, et son épouse Geneviève-Hélène, née François, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) le 16 octobre 1913, et ses enfants: Armine-Geneviève, née le 6 janvier 1942 à Paris, et Patrick-Aram, né le 26 juin 1946 à Paris, domiciliés à Paris, 218, rue de Grenelle, présentent une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Festin.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1951: page 10565, 2e colonne, 16e ligne, au lieu de: « M. Marc Wilenski », lire: « M. Marc Wilensky ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association catholique des chefs de famille.** Modifications aux statuts. Siège social: rue d'En-Bas, Chocques.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Landes. **Amicale du corps de sapeurs-pompiers.** But: resserrer les liens entre les membres du corps et leur venir en aide en cas de besoin. Siège social: mairie, Parentis-en-Born.

28 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association d'éducation populaire de Semussac.** But: assurer la gestion matérielle et le fonctionnement de l'école libre de Semussac. Siège social: école libre, place de l'Eglise, Semussac.

28 sptembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Association d'education populaire de l'école catholique de Saint-Germain-de-Tallevende.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre de Saint-Germain-de-Tallevende.

29 sptembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association d'éducation populaire de Servies.** But: assurer le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment de l'école catholique de Servies. Siège social: école libre de Servies,

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Groupement des propriétaires et chasseurs de Montmogis, Saint-Lazare, Lettrée, Launoy-Beaufort (commune de Saint-Remy-de-la-Vanne).** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: domicile du président, M. André Beaujean, Montmogis, Saint-Rémy-de-la-Vanne.

29 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Raquette amicale feuquièroise.** But: pratique du tennis de table. Siège social: chez M. Colleatte (Edouard), secrétaire trésorier, rue Roger-Salengro, à Feuquières-en-Vimeu.

30 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association d'éducation populaire de l'école Notre-Dame de Caen.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école Notre-Dame de Caen. Siège social: 26, rue Jean-Eudes, Caen.

2 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Union sportive de Saint-Boil (U. S. S. B.).** But: par la pratique du football, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite. Siège social: chez le président, M. Cléau (Maurice), café du Centre, Saint-Boil.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de la Trinité-sur-Mer.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: patronage Saint Joseph, à la Trinité-sur-Mer.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association d'éducation populaire de l'école libre de filles de Coulans-sur-Gée.** But: fonctionnement matériel de l'école libre et éducation populaire scolaire. Siège social: école libre de filles de Coulans-sur-Gée.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'externat du Sacré-Cœur.** But: gestion matérielle, fonctionnement et développement de l'école. Siège social: école du Sacré-Cœur, 91, rue J.-Baffier, Bourges.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association d'éducation populaire du Saint-Cœur-de-Marie.** But: fonctionnement matériel de l'école privée de filles de Dohem; formation morale des maîtresses et élèves. Siège social: pensionnat du Saint-Cœur-de-Marie, Dohem.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. Association colombophile **Le Rapide** de Gouy-Saint-André. But: pratique et protection du sport colombophile. Siège social: café Briois, Gouy-Saint-André.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association d'éducation populaire de Ménil-de-Briouze.** But: gérer les écoles libres de Ménil-de-Briouze, acquérir et louer les immeubles, recruter et rétribuer les maîtres et, d'une façon générale, veiller au bon fonctionnement desdites écoles et à leur prospérité. Siège social: écoles libres de Ménil-de-Briouze.

7 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des propriétaires expropriés des Plats et de Saint-Jacques.** But: rassembler tous les propriétaires intéressés afin qu'ils connaissent le plus parfaitement possible la marche et les données de l'expropriation. Siège social: mairie de Beaumont.

7 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association d'éducation populaire des écoles libres d'Ambert.** But: organisation du fonctionnement matériel des écoles libres; collaboration à l'action des maîtres. Siège social: école libre de garçons, 32, avenue Emmanuel-Chabrier, Ambert.

7 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des parents d'élèves de Noël-Cerneux.** But: secours matériels à l'école privée. Siège social: mairie de Noël-Cerneux.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Etoile sportive de Meythet.** But: pratique des sports. Siège social: mairie de Meythet.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association d'éducation populaire de Saint-Connec.** But: organiser par tous moyens appropriés le bon fonctionnement de l'école privée des filles. Siège social: école privée des filles, Saint-Connec.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Morey.** But: sauvegarde des intérêts matériels et moraux de ladite école. Siège social: institution Sainte-Marie, Morey.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Groupe artistique et littéraire des anciens de la Martiale.** But: grouper les personnes recherchant par le théâtre et la littérature des distractions saines; procurer des spectacles artistiques et littéraires d'une moralité certaine; aider par son concours les œuvres de Château-Thierry et la société de gymnastique La Martiale. Siège social: chez M. Georges Bernaille, Brasles, par Château-Thierry.

10 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association Sainte-Geneviève.** But: éducation physique et sportive. Siège social: 11 *bis*, rue Ginguené, Rennes.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Cantu di Cirnu.** But: organiser des manifestations folkloriques de propagande touristique en Corse, dans la métropole et à l'étranger. Siège social: 36, boulevard Paoli, Bastia.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Thérèse de Gourgé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre de filles. Siège social: école libre de filles Sainte-Thérèse de Gourgé.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Amicale des agents de maîtrise des Chantiers navals de la Pallice.** But: rapprocher et unir les agents de maîtrise. Siège social: café du Roulage, rue Thiers, la Rochelle.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Roudouallec.** But: favoriser l'enseignement libre et l'éducation populaire. Siège social: salle René Guillou, boulanger, Roudouallec.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles d'Haleine.** But: organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement des écoles libres, notamment de celle de filles d'Haleine; engager les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement et à leur retraite; acquérir ou prendre en location tous immeubles utiles à ces fins; établir et entretenir des rapports suivis avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: école libre de filles d'Haleine.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Edmond.** But: recueillir les subventions de l'Etat, des départements et des communes. Siège social: 29, sentier de la Bourgogne, Meudon.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph.** But: recueillir les subventions de l'Etat, des départements et des communes. Siège social: 18, rue de la République, Meudon.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 83, rue Paul-Camelle, Bordeaux-Bastide.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Gâvres.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: chez M. Bozec, Gâvres.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Harmonie des Mines de Liévin.** But: instruction musicale et musique d'ensemble. Siège social: bureaux centraux, Liévin.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association familiale scolaire du pensionnat Saint-Pierre,** Calais. But: rémunération des maîtres premier degré; développement des œuvres éducatives. Siège social: 26, rue du Four-à-Chaux, Calais.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **La Maison de la famille d'Halluin.** But: aider la famille, sans distinction d'ordre confessionnel ou politique. Siège social: 4, rue de l'Abbé-Bompain, Halluin.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire Sainte-Marie, Saint-Sernin.** But: soutien moral et matériel de l'école. Siège social: 16, rue Pouzonville, Toulouse.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. Association d'enseignement libre et d'éducation populaire **L'Avenir familial de Trégranteur.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: chez M. du Halgoët, Trégranteur en Guégon.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Groupement des propriétaires et locataires de jardins riverains de la Vesle et du Rouillat.** But: défense des droits et intérêts des adhérents; remédier aux inondations. Siège social 9*bis*, rue Ledru-Rollin, Reims.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Vierzon.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action de ses maîtres. Siège social: école Notre-Dame, 9, rue de la Monnaie, Vierzon.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Joseph de Vierzon.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et apporter une collaboration efficace à l'action des maîtresses. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, 11, rue Gourdon, Vierzon.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association de parents de l'enseignement libre de l'école Notre-Dame-du-Prieuré d'Ambialet.** But: représenter l'école devant l'académie et les pouvoirs publics. Siège social: école Notre-Dame-du-Prieuré, Ambialet, par Villefranche-en-Albigeois.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Bois-Colombes sportif** transfère son siège social du café du Rond-Point, 108, rue des Bourguignons, Asnières, chez M. Robert Cavé, 73, rue Adolphe-Guyot, Bois-Colombes.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves des écoles libres d'Allonne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: école libre de filles d'Allonne.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Saint-Ciers-sur-Gironde.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Saint-Ciers-sur-Gironde.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Plumieux.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Plumieux.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Association des parents d'élèves du collège Saint-Cyr.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et à la situation des maîtres et une collaboration efficace à l'action des maîtres dans leur tâche éducative; éducation mutuelle des familles, entr'aide familiale, entente, liaison, collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: place de Vouet, Issoudun.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Association des parents d'élèves de l'école primaire du Sacré-Cœur.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et à la situation des maîtres et une collaboration efficace à l'action des maîtres dans leur tâche éducative; éducation mutuelle des familles, entr'aide familiale, entente, liaison, collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: place de Vouet, Issoudun.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 40, rue Vinchon, Laon.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Saint-Jean-de-Corcoué.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 1, rue de l'Enfer, Saint-Jean-de-Corcoué.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, Verdelais.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Verdelais.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Bois-de-Nèfles-Saint-Paul.** But: collaborer à la prospérité de l'école par tous les moyens en son pouvoir et remplir les buts qui lui seraient assignés par la loi. Siège social: école des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, à Bois-de-Nèfles-Saint-Paul (Réunion).

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution La Sagesse.** But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 11, place aux Bleuets, Lille.

16 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Saintes. But: coopérer avec la direction de l'école; création d'œuvres scolaires, péri ou postscolaires; rapports avec les associations similaires et les administrations publiques. Siège social: place du Capitole, Saintes.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des visiteurs médicaux de Bordeaux et du Sud-Ouest.** But: faciliter par tous les moyens à ses membres l'exercice de leur profession. Siège social: 84, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Groupement des présidents de sociétés de boules ferrées de Lille-Roubaix-Tourcoing et environs.** But: coordination des efforts des sociétés de boules ferrées de Lille et des environs pour la propagande du sport boules. Siège social: café du Palais-Rihour, 19, place Rihour, Lille.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale des arbitres de football de la Haute-Vienne.** But : entr'aide mutuelle. Siège social: 8, place du Champ-de-Foire, Limoges.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Fors.** But: assurer le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: salle paroissiale, place du Champ-de-Foire, Fors.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association familiale rurale de Saint-Abraham.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: mairie de Saint-Abraham.

16 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association d'éducation populaire de l'école libre d'Orbais-l'Abbaye.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école libre d'Orbais-l'Abbaye. Siège social: rue Thiers, Orbais-l'Abbaye.

17 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association familiale d'éducation et d'enseignement populaires de Condé-sur-Escaut.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment de l'école catholique de Condé-sur-Escaut; engager les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite, en conformité avec le statut des directeurs. Siège social: 9, rue Notre-Dame, Condé-sur-Escaut.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école industrielle et commerciale,** 15, place Jacquard, Tourcoing. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 15, place Jacquard, Tourcoing.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille **Association des parents d'élèves de l'institution libre du Sacré-Cœur,** 111, rue de Lille, Tourcoing. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 111, rue de Lille, Tourcoing.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph,** 289, rue Nationale, Lille. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 289, rue Nationale, Lille.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution libre de Marcq,** 280, rue de Tourcoing, Marc-en-Barœul. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 280, rue de Tourcoing, Marcq-en-Barœul.

17 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Amitié nord-africaine de Tarentaise.** But: œuvre de solidarité. Siège social: Amitié nord-africaine, rue de la Sous-Préfecture, Moutiers.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Association des parents d'élèves (A. P. E. L.) de l'école secondaire Urbain-IV.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration effective à l'action des maîtres. Siège social: 8, rue du Palais-de-Justice, Troyes.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Fédération nationale des coopératives rizicoles de France.** But: grouper les coopératives rizicoles de la région pour la défense de leurs intérêts. Siège social: 2, plan de la Cour, Arles.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame-des-Enfants de la Chaloupe-Saint-Leu.** But: collaborer à la prospérité de l'école par tous les moyens en son pouvoir et remplir les buts qui lui seraient assignés par la loi. Siège social: route Hubert-Delisle, la Chaloupe-Saint-Leu.

18 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des parents d'élèves du pensionnat Sainte-Marie,** école primaire privée avec cours complémentaire, internat et classe enfantine. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement du pensionnat. Siège social: pensionnat Sainte-Marie, rue Lakanal, Voiron.

18 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **La Licorne,** association sportive. But: développer, par l'emploi de la culture physique et des sports, les forces physiques et morales des jeunes filles et créer des liens d'amitié entre ses membres. Siège social: maison Gindre, 49, rue Ph.-de-Lasalle, Lyon.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Amicale du Réduit,** Bayonne. But: organisation des fêtes annuelles de l'amicale: soirées dansantes et artistiques au profit de la caisse de l'amicale. Siège social: bar du Réduit, 7, rue Bourgneuf, Bayonne.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Ploemel.** But: enseignement libre et éducation populaire, œuvres scolaires, péri ou postscolaires, cours ménager agricole, instruction physique, sports, théâtre. Siège social: rue des Ecoles, Ploemel.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Chrétienne,** à Fismes. But: soutien à la vie de l'école, éducation mutuelle des familles, entr'aide, collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: rue des Chailleaux, Fismes.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale des chefs de subdivision d'Electricité et de Gaz de France de la région du Nord-Est.** But: étude des questions professionnelles; solidarité entre les membres de l'amicale. Siège social: 37, place d'Erlon, Reims.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **L'Œuvre des layettes de Brou.** But: venir en aide aux mères de famille nécessiteuses. Siège social: mairie de Brou.

19 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Winoc de Bergues.** But: gestion et administration matérielle et morale des intérêts de l'institution Saint-Winoc. Siège social: 20, rue du Collège, Bergues.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-de-Lorette.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 12, rue de Saintonge, Bordeaux.

19 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association d'éducation populaire d'Hérisson.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école Saint-Pierre, Hérisson.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France.** But: promouvoir l'étude historique des institutions des provinces de l'Ouest. Siège social: faculté de droit de Caen.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves du cours Ferrari.** But: toute activité de nature à soutenir la vie de l'école. Siège social: 132, boulevard Longchamp, Marseille.

19 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association d'éducation populaire de Celles-sur-Plaine.** But: organiser le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment des écoles catholiques de Celles-sur-Plaine. Siège social: rue Fortier, Celles-sur-Plaine.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'enseignement de Saint-Lumine-de-Clisson.** But: fonctionnement, entretien et développement des œuvres d'éducation, d'enseignement libre et des œuvres postscolaires de la commune. Siège social: à l'école libre, Saint-Lumine-de-Clisson.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association d'éducation populaire de Mourjou.** But: organiser les moyens appropriés au fonctionnement matériel de l'école libre de Mourjou. Siège social: école libre de Mourjou.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Les Amis de la chronique sociale.** But: s'intéresser au développement de la chronique sociale de France; organismes s'y rattachant. Siège social: 16, rue du Plat, Lyon.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association sportive du Crédit de l'Ouest.** But: pratique des sports. Siège social: 17, rue Voltaire, Angers.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves du cours Marguerite-de-Lorraine.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 22, avenue Foch, Nancy.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de filles de Migné.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école primaire libre de filles par tous moyens tendant à ces fins. Siège social: école libre de Migné.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association d'éducation populaire de l'école libre des filles de Brelevenez.** But: entr'aide éducative des parents et des maîtres. Siège social: école libre des filles de Brelevenez.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association d'éducation populaire de Bégard.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles privées. Siège social: école Saint-Yves de Bégard.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de Saint-Savournin.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: école catholique de filles, Saint-Savournin.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association d'éducation populaire.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, la Haute-Jarrie.

21 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de l'école Saint-Brieuc.** But: aide matérielle et morale aux familles; œuvres scolaires et postscolaires d'éducation populaire. Siège social: école Saint-Brieuc, 4, rue du Parc, Saint-Brieuc.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves du cours de Mlle Vignes.** But: soutien de l'école. Siège social: 11, rue du Ha, Bordeaux.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Les Amis de la maternelle.** But: entretien et amélioration de la bibliothèque et du musée scolaire (matériel et jeux); venir en aide aux enfants malheureux; rendre la vie à l'école agréable et confortable. Siège social: école maternelle de la rue du Petit-Tour, Poitiers.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Le Groupement sportif des employés municipaux change de titre et devient **Groupement sportif des employés municipaux de Nice et Azuréens.** Siège social: mairie de Nice.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Gabriel.** But: soutien de l'école. Siège social: 68, rue Mondenard, Bordeaux.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association d'éducation populaire.** But: gérance de l'école libre et œuvres s'y rattachant. Siège social: école libre, Caissargues.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves du cours Maintenon.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'institution. Siège social: 8, cité Bartissol, Perpignan.

22 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des parents d'élèves de l'école Bon-Accueil.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale, entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: boulevard Jules-Michelet, Toulon.

22 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association d'éducation populaire du Chautay.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école du Chautay. Siège social: école du Chautay.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association d'éducation populaire des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Marie de la rue du Général-Destaing, Aurillac.** But: organisation pour fonctionnement matériel de l'école. Siège social: école Sainte-Marie, rue du Général-Destaing, Aurillac.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Créon.** But: soutien de l'école. Siège social: école Sainte-Marie, Créon.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-des-Anges.** But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 18, rue de Hem, Croix.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association familiale d'éducation populaire de Fives Notre-Dame.** But: gestion et administration des écoles libres de la paroisse Notre-Dame. Siège social: 170, rue Pierre-Legrand, Fives-Lille.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Salvert.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables en vue d'une représentation valable de l'ensemble des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: école de Salvert.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Salvert.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables, en vue d'une représentation valable de l'ensemble des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: école de Salvert.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association d'éducation populaire du Portail-Imbert.** But: gestion de l'école. Siège social: 5, rue du Portail-Imbert, Limoges.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle.** But: soutien de l'école et entr'aide familiale. Siège social: 20, rue de Contrai, Reims.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves, anciennes élèves et amis de l'école Sainte-Philomène.** But: aide matérielle et morale à l'école Sainte-Philomène. Siège social: école Sainte-Philomène, 10, rue Armand-Dutreix, Limoges.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cercle des amis du jazz.** But: faire connaître et aimer la véritable musique de jazz. Siège social: 6, rue Lafont, Lyon.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'enseignement libre du cours Anne-de-Bretagne.** But: toute activité pour soutien matériel et moral à la vie de l'école et collaboration à l'action des maîtres. Siège social: 158, rue Général-Buat, Nantes.

24 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **La Pédale saint-clairoise.** But: cyclisme et éducation physique. Siège social: café de la Vallée, Saint-Clair-de-la-Rour.

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association sportive d'Aubilly.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'établissement. Siège social: centre du Grand-Aubilly, Avord.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.